

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des sciences de Gestion



Département des Sciences économiques
Laboratoire Réformes Economiques et Dynamiques Locales
Mémoire de Master en sciences économiques
Spécialité « Management Territorial et Ingénierie de Projets »
Option : institutions financières en économie sociale et solidaire

Contribution à l'étude de l'impact des caisses villageoises sur le développement territorial en Kabylie.

Cas du village IGUERSAFENE.

Réalisé par :

M^r : HAMOUCHE Abderrezak

Encadré par :

P^r : AHMED ZAID Malika

Devant le jury composé de :

M^{me} RAMDINI Samira, MAA, UMMTO, président
M^{me} AHMED ZAID Malika, professeur, UMMTO, encadreur
M^r KHAMMES Abdennour, MAB, examinateur
M^r KERNOU Karim, professeur associé, UMMTO, invité

Année universitaire : 2016-2017

Contribution à l'étude de l'impact des caisses villageoises sur le développement territorial en Kabylie.

Résumé

L'économie sociale et solidaire et le développement local représentent deux notions qui optent pour le changement des systèmes actuels qui engendrent des faits dévastateurs marqué par les crises économiques, dont les retombés touche directement les populations avec tout type d'exclusion dont on peut citer la pauvreté. Ce changement représente une démarche vers le développement avec divers moyens et instruments déférents, notamment les caisses villageoises.

L'objectif de notre mémoire est de démontrer le rôle des caisses villageoises dans le processus du développement territorial, et leurs contribution à fin de générer des initiatives sociales et solidaires, ainsi que environnementales et économiques, en financent tout type d'activités dans le cadre du développement ainsi que leurs actions et interventions dont la finalité est d'abord l'amélioration du niveau de vie de la population.

Mots clés : économie sociale et solidaire, développement territorial, caisse villageoise, initiatives sociales et solidaires, développement local.

Remerciements

« Merci Dieu tout p uissant »

Je tiens à remercier et à exprimer ma profonde gratitude au Professeur Malika AHMED ZAID, ma promotrice du mémoire d'avoir voulu diriger ce travail, pour son accompagnement et ses précieux conseils et encouragements qui m'ont aidé à réaliser ce mémoire.

J'adresse également mes vifs remerciements à : Mr MEZINE Ali le président du comité de village Iguersafene et tous les membres du bureau pour leurs aide et leurs assistance.

Ma profonde reconnaissance aussi, à tous les enseignants du laboratoire REDYL, de la faculté des sciences économiques, de gestion et des sciences commerciales de l'UMMTO, qui ont assuré notre formation durant le cursus universitaire. Et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour la réalisation de ce travail.

Dédicaces

*Je dédie ce travail à toute personne ayant
contribué de prêt ou de loin à sa réalisation*

Contribution à l'étude de l'impact des caisses villageoises sur le développement territorial en Kabylie.

Remerciements

« Merci Dieu tout puissant »

Je tiens à remercier et à exprimer ma profonde gratitude au Professeur Malika AHMED ZAID, ma promotrice du mémoire d'avoir voulu diriger ce travail, pour son accompagnement et ses précieux conseils et encouragements qui m'ont aidé à réaliser ce mémoire.

J'adresse également mes vifs remerciements à : Mr MEZINE Ali le président du comité de village Iguersafene et tous les membres du bureau pour leurs aide et leurs assistance.

Ma profonde reconnaissance aussi, à tous les enseignants du laboratoire REDYL, de la faculté des sciences économiques, de gestion et des sciences commerciales de l'UMMTO, qui ont assuré notre formation durant le cursus universitaire. Et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour la réalisation de ce travail.

Dédicaces

*Je dédie ce travail à toute
personne ayant contribué de
prêt ou de loin.*

LISTE DES ABREVIATIONS

AEP	Alimentation en Eau potable
AG	Assemblée Générale
CNAC	Caisse Nationale D'assurance Chômage
DEC	Développement Economique Communautaire
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien a l'Emploi de Jeunes
ES	Economie Sociale
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FMI	Fond Monétaire International
FNDRa	Fond National De Régulation Agricole
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement
OIT	Organisation Internationale de Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEHD	PolyEthylène Haute Densité
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PRSE	Plan Régional Santé-Environnement
SCOP	Société Coopérative Ouvrière

Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre I : Approche théorique du développement local.....	05
Introduction... ..	05
Section 1 : la notion du développement local dans l'analyse économique	05
Section2 : pourquoi le développement local ?	15
Section3: Application du développement local.....	20
Section4: Le développement local en Algérie.....	21
Conclusion.....	27
Chapitre II: Revue de littérature relative à l'économie sociale et solidaire	28
Introduction... ..	28
Section 1 : définition de l'économie sociale et solidaire	28
Section 2 : les principes d'économie sociale et solidaire.....	35
Section 3 : les organisations d'économie sociale et solidaire	38
Section4 :L'entrepreneuriat social.....	51
Conclusion.....	57
Chapitre III : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial	58
Introduction... ..	58
Section1 : Présentation du village Iguersafene	58
Section 2 : Les structures d'actions et d'organisation au sein du village	62
Section 3 : les projets financés par la caisse du village Iguersafene	70
Section 4 : analyse de résultats obtenus.....	76
Conclusion... ..	92
Conclusion générale	93
Annexe	95
Références bibliographiques	116
Liste des illustrations	120
Table des matières	121

Introduction générale

La question du développement local, et de plus en plus présente dans les analyses et les écrits des économistes internationales.

Réfléchir en termes de développement local implique de alors de partir d'une hypothèse simple : la qualité des relations qui lient les acteurs dans la proximité contribue à produire des marges de manœuvre nouvelles.

Cela revient à penser que l'espace n'est pas soumis à des dynamiques uniquement exogènes, liées à la mondialisation dont on ne cesse de présenter les effets structurants, mais qu'il est mis en mouvement par les hommes et les femmes qui l'habitent (au sens fort du terme) et en sont les acteurs.

Le développement local peut donc être lu comme un processus qui impulse, construit et conforte les dynamiques locales et autorise une amélioration substantielle du vivre ensemble et du bien-être de tous. Ainsi, le développement local dépasse l'idée de la croissance économique pour se placer dans la sphère d'un développement durable associant les dimensions économiques, sociales et culturelles, piliers de la durabilité du développement.

C'est un objet géographique puisqu'il s'appuie sur ce que J. **Lévy**¹ présente comme la dimension spatiale des sociétés. Il met au cœur de la problématique le triptyque territoire/acteur/développement. C'est donc clairement une action volontaire et organisée autorisant un « agir ensemble » et un « vivre ensemble ».

Aujourd'hui encore, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, la question du développement local figure parmi les préoccupations des élus du territoire, devant cette problématique majeur, les pouvoir public cherche a trouve des solutions et initiatives. De plus en plus axé sur le développement.

L'Etat s'engage à s'investir dans les territoires, d'un cote la décentralisation, ou par la loi de liberté associative d'un autre cote qui entraine l'émergence des initiatives qui sont le fait de l'économie social et solidaire. Par ailleurs, Les approches des économistes de la proximité en termes de district industriel, de systèmes productifs locaux, de milieux innovateurs, de gouvernance locale et de capital social, repèrent généralement la place que

¹ Jacques Levy, l'espace légitime, sur la dimension géographique de la fonction politique, paris, presse de la fondation nationale des sciènes politiques ,1994.

Introduction générale

pourraient occuper les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le développement des territoires tout en prenant de la spécificité de chaque territoire.

En théorie l'économie sociale et solidaire est un secteur où cohabitent à la fois les associations, les mutuelles, et les coopératives et autres formes juridiques multiples, qui développent des manières à la fois similaires et différents de celle de l'économie publique et privée. En ce sens il paraît comme un terrain fertile pour l'exploration du développement local et de l'innovation.

L'intérêt du sujet :

Malgré l'existence de nombreuses recherches sur le développement de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous voulons le traiter sous un angle de l'économie sociale et solidaire. Un tel angle mérite d'être traité et trouve toute sa pertinence étant donné que la question du développement a une finalité sociale.

EN effet la défaillance des pouvoirs publics soit dans le côté environnemental, sociale, économique et juridique a créé un développement et une dynamique locale a fait apparaître d'autres acteurs territoriaux dans l'approche de développement local.

Nous nous sommes intéressés à l'économie sociale et solidaire à l'échelle de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers les caisses villageoises dont nous essayons de montrer leurs importances et leurs contributions au développement local et l'amélioration du cadre de vie des populations à travers des projets d'utilité publique réalisés et financés dans le cadre du village seulement sans avoir recours aux autorités publiques.

Les caisses villageoises jouent un rôle non négligeable dans la dynamique du développement local et assurent une stabilité sociale avec la création d'initiatives solidaires à des fins économiques, sociales, culturelles et environnementales.

Quant à la raison de notre étude dans le choix est fondé sur la wilaya de Tizi-Ouzou :

Au-delà de l'importance que représente la question du développement de cette wilaya, cette dernière qui se caractérise par un fort aspect social et solidaire qui revient à des pratiques anciennes qui continuent de jouer un rôle sur le plan économique et social.

Introduction générale

Problématique du travail

Dans un contexte social en mutation, Notamment au regard de l'évolution du mode de vie et des modes de communications,des besoin nouveaux émergent est appelle a des dispositifs innovant en matière de gestion, et du développement local.

Conscient que des besoins existant. Dans la wilaya de Tizi-Ouzou. En matière de développement local, d'amélioration du mode de vie et de la création d'emplois, des initiatives en était réalisés au niveau de la structure villageoise.et les caisses villageoises implique dans la protection de l'environnement et au développement local de cette région ainsi notre travail de recherche consiste à répondre à la problématique principale qui est la suivante :

Quelle est la contribution des initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire notamment les caisses villageoises sur le développement territorial dans la wilaya de Tizi-Ouzou?

Dans cette problématique découlent les questions suivantes :

Q1) quels sont les projets et actions à finalité socio-économique financé par la caisse du villageoise?

Q2quelle solution offre cette forme de financement au développement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou ?

Q3) quel est le rôle des habitants du village d'Iguersafène dans le développement de leurs territoire ?

Pour tenter de rependre à ces questions nous avons formulé les hypothèses suivantes :

H1) les caisses villageoises génèrent des initiatives solidaires considérables et attractifs sur le plan de développement local.

H2) dans les villages kabyles le développement se fait a partir de la coordination des acteurs et le financement par la caisse villageoise.

H3) les habitant de la wilaya de Tizi-Ouzou contribue a toutes initiatives solidaires dans le cadre du développement local.

Introduction générale

H4) la caisse du village Iguersafene peut générer de nouvelles initiatives en matière de développement avec le financement de grands projets du développement de son propre territoire.

Méthodologie du travail

La démarche que nous adapterons pour vérifier les hypothèses invoqué ci-dessus est fondé sur une synthèse bibliographique et documentaire portant sur des ouvrages, des revues et des articles ainsi que des recherches sur cites internet, ce qui nous permet de collecter les données théoriques et empiriques nécessaires pour développer notre sujet. Cette synthèse sera complétée par une étude de terrain qui confirmera ou infirmera nos hypothèses.

Notre synthèse bibliographique sera composé de deux chapitres, le premier aura pour objet l'approche théorique du développement local ou nous allons tenter de reprendre a 6 questions (Quoi ? Quand ? Pourquoi ? Comment ? Qui ? Où ?). Le second chapitre induira l'économie sociale et solidaire, la définition, les principes, les organisations et enfin, l'entrepreneuriat social.

Le but principal de cette première partie est de fournir au lecteur un cadre théorique cohérent lui permettant de saisir au mieux les tenants et les aboutissants de la démarche du développement local et de l'économie sociale et solidaire.

En ce qui concerne notre enquête sur le terrain elle sera exposé dans le dernier chapitre dans le quel nos hypothèses seront examiné en terme de validité. Dans ce dernier chapitre la première section sera consacrée à la présentation de la zone d'étude. En suite nous allons présenter les structures d'organisation au sein du village. Puis, les projets réalisés avec financement de la caisse du village, et en termine avec une interprétation des résultats de l'enquête.

Le but de cette enquête est d'établir un état des lieux sur la pertinence De l'économie social et solidaire a l'échelle du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou en générale et tous particulièrement le dispositif des caisses villageoises, cas du village Iguersafene.

Chapitre1 : approche théorique du développement local

Chapitre1 : approche théorique du développement local

Introduction

Le développement local est une démarche volontaire d'acteurs se réunissant sur un territoire pour envisager l'avenir de ce dernier, qui fait modèle à partir de la construction d'une entité productive et la spécificité des ressources ou les acteurs œuvrent pour l'amélioration de leurs cadres de vie.

Ce premier chapitre est scindé en quatre parties :

Dans la première section on va présenter les notions de bases du développement local, sa définition, ses objectifs, ses conditions ainsi que son rôle.

La deuxième section sera consacrée aux facteurs qui justifient la mise en place du développement local.

Dans la troisième section de ce chapitre on va présenter l'aspect territorial du développement local.

Dans la quatrième et dernière section on va aborder le développement local en Algérie.

Section 1 : la notion du développement local dans l'analyse économique.

Dans cette première section nous allons définir le développement local, présenter sa dimension, son rôle, ses objectifs ainsi que les conditions nécessaires pour la réussite d'un projet du développement local.

Définition du développement local :

La notion de développement local est très utilisée, mais son concept et les pratiques qui s'y rattachent sont très multiples.

a. La notion de « développement » :

Dès la fin de la deuxième guerre mondiale et avec l'émergence des pays du tiers-monde sur la scène internationale, la notion de développement fut largement utilisée et popularisée.

Le développement n'est pas synonyme à la notion macro-économique de croissance. En effet, un accroissement quantitatif des richesses d'un pays n'implique pas automatiquement l'amélioration des conditions de vie de ses habitants. Cette amélioration qui est l'objectif même du développement. En effet, une politique de développement vise essentiellement l'accroissement du bien être et l'amélioration des conditions de vie des citoyens et ce, à

Chapitre1 : approche théorique du développement local

travers des transformations économiques et sociales tel que l'industrialisation, l'urbanisation, l'évolution des mentalités et des comportements.

Le terme de développement est utilisé principalement à l'échelle d'un pays, mais il peut également être dans une échelle plus réduite, telle que la région, la Wilaya ou la commune.¹

b. La notion de « local » :

Cette notion repose sur le territoire, cependant, la délimitation du territoire pose un problème lié aux critères de délimitation qui peuvent être :

- Le découpage administratif, parfois arbitraire et sans correspondance avec la géographie humaine.
- L'appartenance identitaire, qui s'appuie sur un sentiment d'appartenance à un monde commun, chargé d'histoire, de liens familiaux, de culture et d'idéologie.
- Le champ d'action qui, correspond à celui des acteurs territoriaux qui ont parfois un champ de compétence plus large que le territoire de la commune.

Il serait erroné d'affirmer que l'on peut définir le concept du développement local d'une seule manière valable.

Le développement local n'est pas et ne sera jamais une science exacte, il est en perpétuelle transformation qui intègre à chaque fois de nouveaux composants, mais cela ne devrait pas nous empêcher d'essayer de le définir à partir de ses principales caractéristiques² :

- Un projet de développement local est multidimensionnel, il doit intégrer les domaines économiques, social, culturel, ainsi que tout domaine ayant un lien avec la satisfaction des besoins des citoyens.
- Le projet de développement local est une démarche collective, et à ce titre, il nécessite la mise en synergie de tous les acteurs locaux (élus, institutions, entreprises, citoyens, associations, ...).
- Le développement local doit concerner un territoire. Peu importe sa taille ou son statut, l'important est qu'il soit un espace vécu où l'on peut associer une identité culturelle et une originalité économique.

¹ Naima HACHEMI- DOUICI, djamel SI MOHAMMED, « la problématique du développement économique local et la recomposition du territoire en Algérie : de là construction étatique a la construction libérale », UMMTO

² Idem

Chapitre 1 : approche théorique du développement local

- Le développement économique doit se bâtir sur les capacités endogènes de production d'un territoire, ce qui n'implique pas de se renfermer sur soi, au contraire, l'ouverture sur l'extérieur sert à renforcer le projet de développement local.
- Il est nécessaire que l'information circule bien au sein du territoire pour permettre la concertation des différents acteurs locaux et l'enrichissement de leurs initiatives.

Donc on présente ci-dessous quelques déférentes définitions de développement local.

➤ **Selon PECQUEUR B (1989) :**

« Le développement local est l'expression d'une solidarité d'individus désirant de mettre en valeur leurs ressources humaines, physiques et financières. Ces actions ont pour effet de permettre aux populations de satisfaire leurs besoins tout en exerçant un certain contrôle sur leurs devenir ».

➤ **Pour GREFFE X (1984) :**

« Le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ces ressources et de ces énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population il mettra en cause l'exercice d'un projet du développement intégrant ces composantes économiques, sociales et culturelles, il fera d'un espace de contigüité un espace de solidarité active ».

➤ **Pour Jean-Pierre WORMS (1987) :**

« Le développement local est une réponse à une situation de crise. Cette dernière est caractérisée par les problèmes d'emploi et par la destruction d'une série de réseaux d'insertion et de facteurs d'identité. Le développement local, avant d'être une démarche prise en charge par les institutions ou les mouvements constitue une sorte de réaction spontané d'un tissu social. il est à la fois un mouvement de retour à un territoire et un mouvement d'ouverture sur le monde et l'avenir ».

Chapitre 1 : approche théorique du développement local

➤ La DATAR :

« Le développement local est la mise en œuvre, dans le cadre de la coopération intercommunale, d'un projet global associant les aspects économiques, sociaux et culturels du développement. Généralement, une opération de développement local s'élabore à partir d'une concertation locale de l'ensemble des citoyens et des partenaires concernés et trouve sa traduction dans une maîtrise d'ouvrage commun».

➤ Paul HOUÉE :

Paul Houée donne une définition plus large de développement local : « Le développement local est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux, pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux, culturels et politiques dans lesquels ils s'inscrivent ».

À la suite de l'approche de **PECQUER** nous révélons que chaque expérience de développement local met en jeux trois éléments :

- une logique de marché, longtemps facteur de croissance et de progrès, aujourd'hui source de dérapages économiques et sociaux, mais probablement toujours motrice pour le développement et dans une certaine mesure pour la démocratie (libre circulation des marchandises, des hommes et donc des idées).
- une logique d'Etat, facteur de cohésion et de solidarité nationale censée corriger les déséquilibres du marché et organiser la démocratie.
- une logique de territoire, historiquement pionnière de l'organisation sociale et plus que jamais en charge de l'identité culturelle et de la qualité du quotidien.

À partir de ces déférentes définitions en peut retenir que :

- le développement local est un processus de transformation socio-économique et culturelle effectué sur un territoire définit afin d'accéder au mieux être des populations locales.
- la réussite d'un projet de développement local est le résultat de la mobilisation des acteurs locaux sous forme de partenariat, afin d'atteindre une amélioration des conditions de vie des populations locales. Cette réussite s'explique par la capacité à répondre aux problèmes en mobilisant au mieux les ressources locales,

Chapitre1 : approche théorique du développement local

humaines et financières, et les ressources extérieures accessibles de manière à arriver au mieux être des citoyens.

- le développement local est une réaction aux mutations de l'économie mondiale et des territoires, cette mutation modifie les inégalités existantes telles que le chômage et la pauvreté.
- La population participe à la construction de son territoire, et pour cela il faut une coordination entre tous les acteurs en mettant en œuvre toutes les ressources afin de réussir ce type de développement.
- le développement local est la capacité à repenser un lieu, un territoire, comme un « terroir ». À ré envisager les potentialités locales en tenant compte à la fois des progrès technologiques et des ressources des habitants des lieux. C'est un mode de valorisation du territoire qui reconnaît l'ensemble de ces valeurs dans la diversité, sans gaspillage et sans sur exploitation. C'est la promotion d'une gestion écologique d'un espace par ces habitants, appelé aussi écodéveloppement.³

Le développement local ne reprend pas à une logique strictement économique, il est le produit de tout un tissu social qui y prend part. Donc on peut identifier deux composantes essentielles⁴.

a. Composante économique :

Cette dimension porte sur plusieurs mesures telles que la sauvegarde de l'emploi, l'aide à l'expansion des entreprises existantes, des mesures pour accueillir des entreprises désireuses de se relocaliser ainsi que des aides à la création de nouvelles entreprises. Les interventions portent sur l'aide technique, l'aide financière, la formation au démarrage des entreprises, le regroupement d'entrepreneurs et des commerçants dans des associations, l'aménagement des espaces industriels et commerciaux.

b. Une composante culturelle :

Le développement local ne s'intéresse pas intégralement à la composante économique, il intègre aussi la composante culturelle avec une énorme dimension. Il s'agit d'apprécier les besoins des populations pour apporter des réponses ayant une incidence sur le

³ AHMED ZAID Malika, (2002) « le développement local a travers une analyse critique des finances communales de la wilaya de Tizi-Ouzou » ; revue campus N°5

⁴ ZIANE lekhdar : « essai d'évaluation de l'apport du secteur de l'artisanat dans le développement local :cas du travail du bois dans la wilaya de Bejaia »UAM Bejaia 2012.

Chapitre 1 : approche théorique du développement local

plan économique. Donc le développement local est d'abord social et culturel, il s'appuie sur de différentes formes de formations et d'animation afin de susciter la participation des acteurs locaux, l'objectif est de rendre les groupes solidaires responsables et conscients.

Les dimensions du développement local :

Le développement local a de différentes dimensions que nous allons présenter ci-dessous :

a. La dimension économique :

visé le déploiement d'un ensemble d'activités de production et de vente de biens et services.

b. La dimension locale :

Touche la mise en valeur des ressources locales d'un territoire donné, dans le cadre d'une démarche partenariale tripartite où s'engagent les principales composantes d'une communauté.

c. La dimension du DÉC :

Cela veut dire sociale et politique. Elle vise la revitalisation économique et sociale d'un territoire en intervenant au niveau de l'emploi, du logement, de la formation, de la santé et des services sociaux. Elle cherche à favoriser la réappropriation de son devenir économique et social par la population résidente.⁵

d. La dimension communautaire :

Où la communauté est le centre d'intérêt de l'intervention.

Les objectifs du développement local :

Le développement local vise à :

- Améliorer le cadre de vie des personnes de la communauté pour qu'elles puissent profiter d'un environnement sain et agréable.
- Améliorer le milieu de vie pour qu'elles puissent s'épanouir dans une communauté qui leur offre plusieurs occasions sociales et culturelles.
- Augmenter le niveau afin que chacun dans la communauté puisse travailler et donc gagner un revenu pour pouvoir profiter des avantages de la communauté.

⁵ NINACS, William A, « le service social et l'appauvrissement, vers une action axée sur le contrôle de ressources », in la pauvreté en mutation, cahier de recherche sociologique n°29, département de sociologie, UQAM, 1997

Chapitre 1 : approche théorique du développement local

Le rôle du développement local :

Le développement local doit répondre aux exigences suivantes :

- Valoriser localement les ressources existantes et potentielles en vue de produire des biens et services capables de satisfaire les besoins du marché local et des marchés lointains (régional, national et international), en mettant en valeur les compétences des producteurs, des commerçants et les caractéristiques des produits travaillés ou fabriqués (qualité/ prix...).
- Diversifier les activités en cherchant la meilleure combinaison des compétences et potentialités des différents opérateurs permettant la réalisation de revenus conséquents élevés qui vont permettre la programmation et la réalisation de nouveaux investissements économiques et sociaux créateurs de nouveaux emplois.
- Favoriser l'enrichissement des activités par une multiplication des échanges entre les unités de production en vue de rechercher une intégration économique capable de soutenir la création d'un tissu d'activités interactives.

Les conditions du développement local :

Il est indispensable que des conditions soient remplies afin de réussir une démarche du développement local. Ces conditions sont regroupées en trois volets : l'existence d'une communauté locale, le partenariat et un climat propice à l'action.⁶

L'existence d'une communauté locale :

La participation et l'implication active de la population sont essentiels à toute initiative, plus la participation est élevée plus les chances de réussite d'un projet sont probantes. Il est important de déterminer les territoires d'interventions selon les actions désirées et les intérêts communs. Ces derniers ne cadre pas toujours au territoire défini par l'état mais il correspond toujours aux lieux où les citoyens se retrouvent, où le sentiment d'appartenance et d'identité des communautés concernées est important.

Le partenariat :

L'établissement de partenariat et la création de réseaux d'échange doivent exister dans le cadre de développement local et se concrétisera souvent par une ouverture d'esprit. Les représentants des secteurs privés, publics et communautaires choisissent de travailler

⁶ Sommet de Montréal « le développement local », 2002

Chapitre 1 : approche théorique du développement local

ensemble afin de développer une participation intersectorielle et des interventions transversales, même si ces derniers ont des fois des intérêts divergents.

L'environnement et un climat propice à l'action :

La troisième condition nécessaire à la réussite d'un projet de développement local est l'établissement d'un environnement et d'un climat propice à la collaboration et à l'action communautaire et civique, la réalisation de ces projets exige un processus d'organisation minimal qui permet de mettre en place les structures nécessaires à l'encadrement et au soutien des efforts de revitalisation économique et sociale des communautés.

L'émergence d'un environnement et d'un climat propice à l'action s'établit souvent par un processus de réflexion qui permet la fixation des objectifs communs et l'identification des projets concrets.

Les outils du développement local :

Les principaux outils du développement local sont :⁷

- a. L'aménagement du territoire :** C'est un outil qui fixe les grands principes d'aménagement, il décline un ensemble de préconisations à partir desquelles seront élaborés les programmes d'actions territoriales qui sont destinés à prendre en charge les problématiques enregistrées.
- b. La décentralisation :** Qui doit accompagner la déconcentration des structures de l'état.
- c. La gouvernance locale :** Elle peut être définie comme un ensemble d'interactions entre les acteurs d'une communauté locale, orienté vers la définition d'un projet global de développement local.
- d. Le financement :** Le financement des actions du développement local peut être assuré par le regroupement de trois moyens : les différentes ressources de l'Etat (fiscalité nationale, rente pétrolière,...), fiscalité locale et les aides internationales.

⁷ Naima HACHEMI, DOUICI, djamel SI MOHAMMED, « la problématique du développement économique local et la recomposition du territoire en Algérie : de la construction étatique à la construction libérale », UMMTO

Les acteurs de développement local :

Le développement local rassemble divers secteurs qui se rassemblent, que ce soit économique, social, et environnemental, et même politique, donc il concerne plusieurs acteurs ou chacun, avec des instruments dont il dispose, contribue à la réussite d'une démarche du développement local (l'initiateur de la démarche (l'acteur élu, le militant associatif, l'élu local), le leader, l'élu négociateur, le passeur, les citoyens.)

Dans cette partie nous allons expliquer la contribution et le rôle de chaque acteur au développement local.

L'initiateur de la démarche :

A la base de la démarche de développement local, nous pouvons retrouver différents types d'acteurs, que ceux-ci soient issus du secteur privé, public ou associatif.

La diversité des initiateurs démontre que tout un chacun peut s'impliquer dans le développement local. Toute personne se sentant concernée pourra se faire le promoteur de ce nouveau type de développement. La nature de cet initiateur aura forcément une influence et des conséquences sur la manière avec laquelle s'appliquera la démarche.

Dominique-Paule DECOSTER distingue trois types différents d'initiateurs :⁸

a. L'acteur économique :

L'acteur économique local peut être initiateur de la démarche vers un nouveau développement. Il se peut qu'un entrepreneur local doté d'une certaine notoriété souhaite mettre en place une nouvelle dynamique sur le territoire dans lequel il s'inscrit, notamment dans le but de : fédérer les intérêts économiques existants.

b. Le militant associatif :

Le deuxième type d'initiateur, issu du secteur associatif, possède aussi des avantages et des inconvénients. L'implication dans le milieu associatif local permet à un militant de connaître le territoire et les personnes qui le composent.

Ces atouts s'accompagnent cependant de risques importants de dérives, notamment à cause de l'existence de lobbys qui pourraient profiter de la démarche afin de faire valoir leurs intérêts. Une vigilance accrue à ce point de vue sera nécessaire pour éviter que des pressions ne soient faites dans le but de favoriser certaines personnes par rapport à d'autres.

⁸ DECOSTER Dominique-Paul, cours du développement local durable, umons , 2012

c. L'élu local :

Enfin, nous pourrions retrouver un ou des élus locaux en tant qu'initiateurs du développement local. La temporalité due au fait que l'élection sera une donnée essentielle à prendre en compte. En effet, les hommes politiques élus le sont pour une durée limitée, or nous sommes dans une démarche durable, qui s'étend au delà des 5 années de fonction pour un élu local. Il faudra donc inscrire le développement local dans la durabilité, sans que ce dernier ne soit mis à mal par les velléités électoralistes. Ce facteur représente un point faible pour l'élu local en tant qu'initiateur de la démarche. De plus, pour pérenniser son action.

Le leader :

Un leader est nécessaire pour la gestion de l'ensemble d'acteurs et diriger une dynamique positive de la démarche. Son rôle est aussi de définir l'identité locale. C'est pourquoi un leader doit toujours acquiescer certaines caractéristiques.

Un leader est quelqu'un capable de mener à bien une opération depuis l'expression d'un besoin reconnu par l'ensemble de la population jusqu'à la mise en place effective des moyens de sa satisfaction.

Un leader n'est seulement celui en qui une population s'identifie, mais aussi celui qui est facilement identifié et reconnu à l'extérieur.

Ainsi à-t-il plus de chance de faire reconnaître et aboutir les demandes de ceux dont il est la porte parole.

Négociateur :

Pour la réussite d'une démarche du développement local, l'élu négociateur doit sensibiliser les populations, les autres élus, ainsi que les acteurs effectifs et potentiels.

Le passeur :

Son rôle consiste à passer le savoir et la théorie du développement local aux individus qui y sont sensibles ou réfractaires du fait de la vision traditionnaliste que nous impose la société tel que nous la connaissons.

Le passage à cette connaissance participe de la maïeutique, c'est-à-dire comme le décrivait Socrate de l'art de faire accoucher les âmes de la connaissance qu'elles possèdent en l'ignorant.

La démarche qui nous concerne dans ce cas représente un changement du mode organisationnel.

Chapitre1 : approche théorique du développement local

Les citoyens :

Tout les citoyens participent, il ya aucune exclusion même ceux qui sont défavorisés trouve un sentiment d'utilité au sein de leur communauté. Ce sentiment conduit à leurs changements et leur procure une volonté d'agir dans l'intérêt général.

Il est vrai que le rôle du citoyen dans notre système est limité mais il dispose d'une certaine liberté et droits.

Les citoyens ne participent pas à des processus décisionnel mais ils se trouvent devant le choix des personnes qui vont les diriger et qui vont les représenter au niveau local ou central.

Donc le citoyen est toujours représenté comme un atout majeur et un acteur indispensable dans le processus du développement local.

Section2 : pourquoi le développement local ?

L'existence de ces facteurs (la crise économique, la mondialisation économique, la crise des valeurs culturelles, la globalisation culturelle) justifie la mise en place de différentes démarches du développement local.

La crise économique :

La crise économique est un ralentissement brutal de l'activité économique en général, elle engendre des faits dévastateurs et provoque d'énormes dégâts surtout en matière d'emploi.

Personne ne peut nier que le monde entier se trouve face à une crise économique, à des effets sur l'emploi, certaines personnes perdent leurs emploi suite à une crise économique, « entre l'éclatement de la crise économique et financière en 2008 et le début de l'année 2010, pré de 4 millions d'emploi ont été perdu sur les marchés du travail en zone euro »⁹. Cette situation ne permet pas aussi aux entreprises d'absorber l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Afin de remédier à cette marche vers un chômage de masse, le développement local se propose de développer une économie de moins grande ampleur, c'est une économie moins globalisante et plus humaniste.

Le développement local correspond à un cadre dans lequel cette économie à dimension humaine, porté sur un territoire plus restreint pourrai se développer.

⁹ DE MULDER, DRAUNT, « les marché du travail dans la zone euro et la crise », BNB, revue économique septembre 2012

Chapitre1 : approche théorique du développement local

Ce territoire de taille réduite permet au citoyens d'être acteur à part entière du développement local de leurs entité à partir d'élaboration d'outils de production, d'information et de connaissances afin d'identifier les ressources de leurs territoire et la mise en place d'outils de concentration, de mobilisation et de coopération entre acteurs visant à valoriser les ressources en question et à développer de nouvelles si nécessaire jusqu'à l'élaboration d'un projet du développement territorial dont fait partie intégrante la composante économique.

La mondialisation de l'économie :

Avant d'expliquer comment la mondialisation économique a amené à réfléchir à un nouveau mode de production. On va d'abord définir la notion de la mondialisation économique.

Définition de la mondialisation économique :

La mondialisation économique est l'extension à la terre entière d'un marché unique, ou les capitaux, les emplois, les productions, les services, les hommes et leurs informations doivent pouvoir circuler librement, des réglementations afin de permettre une diffusion maximale et le profit le plus rapide possible. Elle désigne l'accession à la dimension mondiale, l'accroissement des interdépendances, le rétrécissement de l'espace, le raccourcissement des délais, la disparition des frontières.¹⁰

Les avantages de la mondialisation :

- Grace à la mondialisation, les différences technologiques entre les pays diminue, les sociétés multinationales délocalisent leurs activités vers les pays Pauvres. Puis, grâce à l'internet et aux moyens de communication tout les citoyens du monde ont un même accès aux informations au même savoir, et au même contenu numérique.
- La mondialisation permet aussi une plus grande démocratisation et un renforcement des droits de l'homme et des droits de la nature et des animaux. Les régimes totalitaires et les dictatures ne peuvent plus transgresser ces droits impunément. Toute transgression de ce genre est connu grâce moyens d'information modernes.

¹⁰ HOUÉE PAUL, le développement local au défi de la mondialisation, paris, l'harmattan, 2001.

Chapitre1 : approche théorique du développement local

- La mondialisation favorise le rapprochement des peuples et des cultures. Les sociétés ne vivent plus en autarcie : ils interagissent et se fécondent pour produire des choses meilleures. les cultures deviennent plus riches en s'influençant les unes les autres.

Grace à la mondialisation les entreprises peuvent gérer de manière continu que sa soit au niveau des échanges commerciaux ou culturels, ce contrôle permet au entreprises d'investir dans les endroits les plus intéressants financièrement en disposant de toutes informations nécessaires à ces investissements.¹¹

Les inconvénients de la mondialisation :

La mondialisation n'a pas pour but de couvrir l'ensemble de la planète à tout prix, c'est le contraire elle se consente surtout sur les marché dans lesquels il semble économiquement primordial d'entrer, de ce fait : ¹²

- Les territoires pauvres sont exclus, les inégalités entre les pays riches et les pays pauvres s'accumulent et devient plus forte, la concurrence entre les pays avec un pouvoir d'achat élevé et autres pays avec un pouvoir d'achat faible aggrave la souffrance des pauvres.
- Les autorités politiques des pays pauvres sont de plus en plus soumises à la répression des organismes internationaux.
- Sur le plan économique la mondialisation qui a transformé le monde en un grand centre commercial ouvert est la cause de beaucoup de crises financières qui menace plusieurs pays de la faillite, et la crise économique qui touche un pays affecte l'économie mondiale toute entière

C'est un réel effet de scission entre les différentes populations que provoque la mondialisation, « Une bonne moitié profite des avantages de la modernité et des réussites de la mondialisation »¹³, donc la mondialisation a permet à beaucoup de peuples d'acquérir de nouvelles technologies qui leurs permet d'améliorer leurs niveau de vie. Mais « Une autre moitié (plus de 2,5 milliards) est laissée à l'écart de la mondialisation, essaie de survivre en comptant sur ses propres forces et sur la solidarité internationale, ou s'enfonce dans la misère, la famine, la violence »¹⁴. Donc on trouve que le monde est divisé en deux parties mais les

¹¹ <https://www.marocagreg.com/forum/sujet-les-avantages-et-les-inconvénients-de-la-mondialisation-23905.htm>

¹² Idem

¹³ HOUÉE PAUL, le développement local au défi de la mondialisation, paris, l'harmattan, 2001.

¹⁴ Idem

Chapitre1 : approche théorique du développement local

pays développés ne sont pas épargnés de la pauvreté et des maux sociaux, on peut citer l'exemple de la Grèce ainsi que les pays du sud signifie pas systématiquement qu'ils sont sous-développé et les misères sociales sont une constante stable dans ces pays dont on peut citer l'exemple de l'Inde et du Brésil qui sont des pays moins favorisés qui se trouvent actuellement en voie de développement avec un taux remarquable dans tous les domaines que ce soit économique ou sociale. La lecture Nord-Sud du monde économique est terminée depuis l'année 2012, c'est la première année dans l'histoire dans laquelle la production des pays dit "en développement", est devenue supérieure à celle des pays développés. Ce monde a totalement changé.

Le développement local représente une alternative humaniste à la mondialisation et une réelle tentative de mise en mal de cet emballement de notre système économique et financier. Cette mise en mal passe notamment par la promotion de la production locale, des circuits de consommation courts et du territoire.

La crise des valeurs culturelles :

La crise des valeurs culturelles a poussé à réfléchir et à préciser l'importance du développement local

Avant d'éclaircir ceci on va commencer par la définition des valeurs culturelles.

Définition de valeurs culturelles :

➤ **Selon M.MAKAGIANSAR :** « les valeurs culturelles sont l'ensemble des signes et des symboles par lesquels s'explique un système connu d'orientation et de comportements, ainsi conçus les « valeurs » servent aussi bien à améliorer qu'à guider et à canaliser les activités organisées des membres d'une société ».

➤ **Pour C.KLUSKHORN:** Les valeurs culturelles sont : « des symboles affectifs ou cognitifs dans la mesure où, formellement, elles traduisent une conception du désirable qui influence les modes, les moyens et les fins de l'action.

La notion d'un développement qui privilège les valeurs culturelles procède de la prise en conscience des limites et des démarches purement économiques. Les vices d'une conception de développement centré sur l'économie apparaissent chaque jour d'avantage dans les incohérences structurelles, les inégalités et les conflits qu'on peut constater dans la vie des nations que dans leurs relations, la perte de crédibilité de cette conception a stimulé l'émergence de nouvelles théories et de multiples voies de développement permettant

Chapitre1 : approche théorique du développement local

l'intégration de la culture et de l'histoire d'un peuple au processus de développement. En conséquent, elle a fait apparaître l'importance de la culture dans la croissance économique et le transfert technologique.

Crise de valeurs culturelles :

Monsieur **Paul HOUÉE** explique la crise de valeurs culturelles dans l'énoncé suivant :

« Il est facilement convenu que notre monde a perdu le sens des valeurs et qu'il ère à la recherche des références pour éclairer sa voie, les valeurs d'hier paraissent périmé, dépassé par l'ampleur des mutations, les valeurs de demain s'attardent à s'affirmer et n'ont pas encore fait leurs preuves ». ¹⁵

Les valeurs partagées sont indispensables à la réalisation d'un tissu socio-économique fort et permettant la construction d'un projet de vie collectif. En ce fait le développement local soutient le maintien des valeurs culturelles qui semble importantes à la réalisation d'un projet ou la participation de l'ensemble d'une communauté est importante.

La globalisation culturelle :

La réussite d'un projet commun nécessite le partage de valeurs communes, c'est une condition obligatoire à la réalisation d'un projet de développement local, mais les différentes sociétés ne semblent pas prendre cette voix. Cela est dû à la présence de cultures extérieures, précisément celles des pays développés qui sont doté d'une capacité de s'introduire dans tous les coins du monde et sur tous les échelons. On peut citer à titre d'exemple les programmes télévisé, l'alimentation, le style vestimentaire, le style musical et le traitement des informations par les medias.

C'est une culture de masse qui arrive à effacer les cultures anciennes des déférents territoires, cela est la conséquence de la négligence et l'oublie des populations de leurs cultures pour faire place aux cultures étrangères dominantes.

Section3: Application du développement local.

Dans le « développement local » nous rappelions que son enjeu consiste à « mettre en évidence une dynamique qui valorise l'efficacité non exclusivement marchande entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent. Ce retour au territoire dont le développement local serait le signe concret, montre que nous entamons un nouveau cycle

¹⁵ HOUÉE PAUL, le développement local au défi de la mondialisation, paris, l'harmattan, 2001.

Chapitre 1 : approche théorique du développement local

d'industrialisation. Vue comme une dynamique d'adaptation aux perspectives de l'économie-monde. Le développement local et mondial sont deux facettes d'un même mouvement d'ajustement ». (pecqueur1989)

Définition du territoire :

Pour PECQUEUR : « Le territoire est largement ce qui rassemble des acteurs par une faible distance géographique, mais il est aussi l'ensemble au sein dans quel chaque acteur se reconnaît et peut avoir un centime d'appartenance à partager avec d'autres (famille, clan, vallée, milieu professionnel, espace d'habitude ou de rites communs etc....) »

Le territoire est considéré comme un marqueur référentiel pour l'ensemble des acteurs qui y sont liés dans le développement local, la connaissance de territoire est obligatoire pour toute personne qui souhaite d'agir en passant par des étapes d'appréciations.

Le territoire donné :

C'est la portion d'espace (le plus souvent d'un découpage infranational) constitué qui est l'objet d'une observation. Dans ce cas, on postule le territoire comme préexistant et on analyse ce qui se déroule. C'est en quelque sorte le territoire a priori, pour lequel on ne cherche pas à analyser la genèse et les conditions d'élaboration, mais qui constitue un support. Il s'agit généralement d'un territoire institutionnel : région, cercle, province.¹⁶

Le territoire construit :

Dans cette perspective, le territoire est le résultat d'un processus de construction par les acteurs. Le territoire n'est pas postulé, il est constaté a priori. Cela veut dire que le territoire construit n'existe pas partout et que l'on peut donc se trouver en présence d'espaces dominés par les lois exogènes de la localisation et qui ne sont pas des territoires.¹⁷

Le territoire comme marqueur d'identité :

Le territoire est considéré comme un support identitaire ou comme producteur d'identité, on invoque l'identité du territoire quand on cherche à mettre en évidence les données concrètes d'un espace géographique, son site, ces caractéristiques culturelles partagées par ces habitants. Porter l'identité par le territoire revient à évoquer la contribution d'un lieu érigé en territoire à la formation d'une identité personnelle.

¹⁶BERNARD PECQUER, le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du sud.

¹⁷ Idem

Chapitre1 : approche théorique du développement local

L'identité se construit en deux manières, d'une part avec une identité propre à la personne, d'une autre part l'identité commune partagée avec des personnes qui partagent des caractéristiques en commun.¹⁸

L'identité se présente ainsi d'une manière paradoxale. L'identité oscille ainsi être similitude et différente, elle fait de nous une individualité singulière et au même temps, elle nous rend semblable aux autres.¹⁹

Il existe un lien très clair entre le territoire et l'identité, après la définition de territoire on conclue que ce dernier est un espace dans le quel on partage un sentiment d'appartenance, donc on se trouve dans l'identité qui peut assimiler à un groupe le partage de valeurs et de culture en commun.

Le territoire et l'identité sont plus liés car les deux concepts possèdent des spécificités propres qui les distinguent des autres. Le territoire est rendu unique grâce à ces particularités propres, tout comme chaque personne possède des caractéristiques qui le rendent différent d'autres personnes. Le lien entre l'identité et le territoire devient plus clair. Le territoire comme marqueur identitaire représente un outil sensationnel pour le développement local.

Section4: Le développement local en Algérie.

L'Algérie a connu des mutations importantes depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. Ces mutations qui sont d'ordre économiques, sociales et politiques ont des effets directs sur la vie des populations.²⁰

La démarche Algérienne en matière de développement local :

Dès l'indépendance de l'Algérie les choix politiques, les modes de gouvernance, la gestion des affaires de cités ont été le fait de l'état providence. Les décisions concernant les projets revenaient à l'état, le financement se faisait que sur le budget de l'état, les études de faisabilité (formulation des projets) étaient faites par des bureaux d'études étatiques nationales ou de wilaya, la réalisation était confiée aux entreprises nationales.

Durant cette période l'état était le seul acteur de développement, il décide, il finance et il assure la réalisation, les citoyens et les entreprises sont exclues.

¹⁸ France GUERIN, avec Yves GUERMOND, identité et rapport au territoire, www.cairn.info

¹⁹ JAMBES, Jean-Pierre, *Territoires apprenants : esquisses pour le développement local du XXIème siècle*, Paris, L'Harmattan, 2001.

²⁰ AHMED ZAID M, « développement local et attentes des populations dans les collectivités locales », rapport pour conseil nationale économique et social, Alger, décembre 2011.

Chapitre1 : approche théorique du développement local

Dans le cadre de la réforme communale de 1967, il est clairement énoncé que la "décentralisation n'a pas pour objet d'exprimer une autonomie de la commune. Notre état est un état unitaire. La commune n'est donc point une sorte de République autonome ayant le pouvoir de légiférer dans certaines matières qui lui seraient réservées et qui se démarqueraient par rapport au pouvoir central. Dans le même ordre d'idées il s'agissant de la Wilaya, "cette décentralisation n'a pas pour objet d'exprimer une autonomie quelconque de la Wilaya.

➤ **Durant les années 1970 :** Comme la majorité des pays du monde, l'Algérie s'est retourné vers la dimension locale. En effet l'action du pouvoir central était en faveur du local, à travers des interventions de portées locale proposées, réalisées et financées par les ressources centrales, ces interventions ont été regroupées dans des plans de développement, c'est une période qui a connu la mise en œuvre de deux mesures importantes pour le développement local qui sont :²¹

- Les plans de développement communaux(PCD) : c'est un outil de gestion du développement de la Commune, et notamment en termes de planification et de coordination des actions de développement au niveau de la Commune, Il correspond à une phase d'approfondissement de la cohérence de développement local planifié.
- Les programmes d'industrie locale(PIL): sont destinés en plus de la commune, à la wilaya il devait être à la base d'un second secteur industriel étatique décentralisé contenant des entreprises de collectivités locales, communales ou régionales.

➤ **Durant les années 80 :** des réformes sont entreprises et une décentralisation est mise en place dans les plans de développement. cette décentralisation a donné un nouveau souffle à la perspective du développement local en Algérie, c'est le désengagement de l'état avec la promulgation des lois 88-02 du 12/01/1988 qui concerne la nouvelle organisation de la planification, la loi 90-08 et 90-09 du 07/04/1990 relative à la commune et à la wilaya ainsi que la loi 93-12 du 05/10/1993 relative aux investissements.

➤ **Au cours des années 90 :** C'est une période marquée par les effets de la transition vers l'économie de marché, transition qui s'accompagne d'un accroissement de la pauvreté et du chômage, suivi du programme d'ajustement structurel (1994-1997) qui a été mis en œuvre

²¹ ARHAB baya, « la décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement ».l'harmattan paris, 2004

Chapitre1 : approche théorique du développement local

sur la recommandation du FMI, c'est des actions qui ont causé l'arrêt des politiques de développement en Algérie.

➤ **A partir des années 2000 :** Avec la stabilisation de l'économie un programme de soutien à la relance de l'économie a été lancé. Le PRSE s'articule autour d'actions destinées à l'appui aux entreprises et aux activités productives agricoles et autres, au renforcement du service public dans le domaine de l'hydraulique, des transports et des infrastructures et à l'amélioration du cadre de vie, au développement local et au développement des Ressources humaines. Conformément au programme du gouvernement, les actions retenues visent l'impulsion des activités économiques à travers l'ensemble du territoire national, et plus particulièrement, dans les zones défavorisées et la création d'emplois et l'amélioration du pouvoir d'achat. Elles s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la politique d'aménagement du territoire tendant à la réduction des déséquilibres intra et interrégionaux.

Emergence de nouveaux acteurs de développement :

Les réformes des dispositifs institutionnels engagées depuis la fin des années 1980 commencent à produire leurs effets sur le terrain en ouvrant la voie à l'émergence de nouveaux acteurs et à la mise en place de nouveaux instruments d'action et d'intervention.

Ces réformes nécessitent d'être approfondies dans certains domaines (nous pensons en particulier aux finances des collectivités locales), mais les évolutions engagées élargissent notablement les possibilités d'action.²²

Les nouveaux acteurs du développement local :

Le champ du développement local s'est étoffé par l'émergence de nouveaux acteurs publics, nés des effets de la libéralisation de l'économie et de la transition à l'économie de marché. On peut citer les acteurs suivants:²³

- La CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage), institution indispensable à la libéralisation du marché du travail et de la relation d'emploi, et qui intervient dans la création d'entreprises par les demandeurs d'emploi.
- L'ANSEJ (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes) qui intervient dans la création de micro entreprise.
- Le développement de structures de gestion du foncier, intervenant dans

²² OUSSALEM Mohand Ouamer « le développement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou : potentialités, contraintes et perspectives », revue campus n°5, faculté de sciences économiques université de Tizi-Ouzou ,2008

²³idem

Chapitre 1 : approche théorique du développement local

l'aménagement de zones d'implantation des investissements.

Les structures déconcentrées de l'Etat, elles mêmes, ont engagé un effort d'adaptation. C'est ainsi qu'ont été créés au niveau de l'administration de la wilaya :

- une Direction de la PME
- une Direction de l'Emploi
- un Comité de Promotion de l'Investissement (CALPI), chargé de soutenir les investisseurs privés et de faciliter l'accès au foncier industriel.
- une structure de suivi des projets soutenus par le FNDRA a été créée au niveau de la Direction de l'Agriculture.

Les structures bancaires ont connu des évolutions intéressantes du point de vue du développement local : le développement des réseaux et l'extension de la couverture géographique permet d'élargir l'accès aux services bancaires et de mieux collecter l'épargne, en outre les progrès de la décentralisation du fonctionnement des banques permet de rapprocher les créateurs d'activités des centres de décision. Il reste bien entendu de fortes contraintes liées à l'information et à la faible connaissance des marchés, par les banques et par les créateurs d'entreprise.

Les acteurs privés (industriels, artisans, agriculteurs) ont des représentations institutionnalisées à travers des chambres consulaires spécialisées :

- Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre de l'Agriculture.
- Chambre de l'Artisanat et des Métiers.

Cette représentation leur ouvre la possibilité de jouer un rôle d'animation, de mise en relation et d'intermédiation entre les acteurs privés et les institutions d'encadrement de l'économie.

Enfin, il faut noter le développement d'un tissu associatif important en nombre même s'il est d'efficacité inégale. Deux types d'associations poursuivent des objectifs directement liés au développement local :

- les associations villageoises, dites à caractère social, centrées sur le problème du développement concret, au niveau local (adduction d'eau, aménagement de voies d'accès, soutien scolaire, formations).
- les associations à caractère professionnel (apiculteurs, éleveurs...) qui

Chapitre1 : approche théorique du développement local

peuvent jouer les rôles d'information, de mise en relation, d'intermédiation, si déterminantes dans les dynamiques de développement local.

Nouvelles possibilités d'action :

Les réformes des dispositifs institutionnels permettent de mettre en place de nouveaux instruments d'intervention et ouvrent la voie à de nouvelles possibilités d'action²⁴

On peut citer les instruments et les possibilités suivants :

- dispositive du micro credit
- dispositifs de financement triangulaire (banques, promoteur, Trésor Public) dans la création de la micro entreprise.
- dispositifs de soutien à l'investissement dans les zones à promouvoir (avantages fiscaux, bonification des taux d'intérêt).
- dispositifs de soutien à l'activité artisanale.
- dispositifs CNAC de soutien à la création d'entreprise par les demandeurs d'emploi.
- soutien à l'investissement dans le cadre de l'Agence Nationale de développement de l'Investissement (avantages fiscaux, accès au foncier industriel).
- soutien à l'investissement agricole dans le cadre du FNDRA.

A côté de ces dispositifs, il existe bien entendu les instruments classiques dont disposent les collectivités locales et l'état pour promouvoir les actions de développement local :

- les plans communaux de développement (PCD).
- les programmes sectoriels de développement (PSD).

Les contraintes financières qui ont pesé sur le financement public, pendant près de deux décennies, ont conduit à un repli de l'action de développement et à l'accumulation de retards. Mais le relâchement de ces contraintes ouvre de nouvelles perspectives, à condition qu'un effort important soit engagé pour doter les collectivités locales des compétences exigées par la conduite d'actions de développement (dans la période récente le niveau de consommation des crédits a été faible).

²⁴ OUSSALEM Mohand Ouamer « le développement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou : potentialités, contraintes et perspectives », revue campus n°5, faculté de sciences économiques université de Tizi-Ouzou ,2008

Chapitre1 : approche théorique du développement local

Les acteurs du développement local en Algérie :

Afin d'atteindre les objectifs que trace le processus de développement local, il est nécessaire d'introduire tous les acteurs locaux à savoir :²⁵

Les entreprises :

Les entreprises sont promotrices d'emplois, dynamisant les régions, permettent la création de richesses et un apport précieux en terme de création d'emplois directs et indirects, elles sont de véritables moteurs de la croissance économique et de l'emploi.²⁶

Les collectivités territoriales et leurs groupements (les communes, les daïras, les wilayas) :

Sont les maîtres d'ouvrages des projets de coopération décentralisée. Les collectivités territoriales jouent un rôle d'action directe ou d'action d'incitation, une capacité éventuelle à fédérer les énergies et un contrôle plus au moins précis des résultats.

L'université :

L'université est le milieu qui permet la formation et la recherche de formateurs et de cadre technique indispensable au développement parce que ce dernier nécessite la maîtrise de la technologie importée et la capacité de les adapter aux spécificités locales.

Les associations :

Les associations sont indispensables à la dynamique locale, c'est un volontariat local. Elles agissent comme catalyseur, animent la vie locale, génèrent les idées mais font aussi naître les tensions, et permettent aux acteurs locaux de s'approprier des modèles de développement.

L'Etat :

Le gouvernement doit développer l'intégration pour former une économie solide capable d'affronter la rude concurrence gênée par ce contexte de mondialisation et promouvoir le développement local.

²⁵ MEZOUAGHI Mihoub, « les territoires productifs en question : transformations occidentales et situations maghrébines », alfa. Maghreb et sciences sociales. IRMC : Tunis, Maisonneuve et Larousse : paris .

²⁶ MOULAI Kamel, « le développement local : analyse du potentiel économique d'une commune cas de la commune d'Azazga », mémoire de magister, UMMTO, 2007

Chapitre 1 : approche théorique du développement local

Les objectifs de la démarche de développement local en Algérie :

L'état central a mené les projets du développement local pendant une longue durée. La prolifération d'initiatives diverses et variées témoigne aujourd'hui d'une prise de conscience de la nécessité d'agir à l'échelle locale. Ces initiatives ont d'abord émané de la société civile, qui tentait de répondre aux attentes de la communauté, soit au niveau des quartiers soit au niveau de la ville, soit au niveau plus élevé. Par la suite, l'ensemble des acteurs (élus, organisations, professionnelles, administrations) ont tenté d'apporter des réponses à des préoccupations communes, telles que :

- La lutte contre la pauvreté.
- L'accompagnement social aux populations.
- La lutte contre le chômage.
- La protection de l'environnement.

Des réponses ont pu être apportées à ces problématiques, notamment à travers :

- La promotion d'activités génératrices de revenus.
- Le développement de tourisme.
- La valorisation des produits agricoles.
- La valorisation des ressources halieutiques.

Conclusion :

Divers auteurs trouvent que le développement local est une source de solutions à des problèmes que rencontrent les sociétés notamment avec la croissance de taux de chômage et de la pauvreté qui résulte principalement des crises financières et de la mondialisation.

Donc le développement local est conçu et a pour objet l'amélioration du cadre de vie des populations. Ainsi, comme une réponse aux systèmes et régimes qui sont entrainés d'inonder le monde entier.

En effet, le développement local se trouve en mesure de soulever le défi face à tout type de maux sociaux avec des moyens et des instruments spécifiques avec la construction et la valorisation des territoires qui offre de grandes opportunités à ces habitants.

Chapitre2 : revue de littérature relative à l'économie sociale et solidaire

Introduction

L'ESS est une alternative qui répond aux préoccupations des citoyens à travers le monde entier devant un futur instable marqué par des crises financières, la concurrence mondiale, le chômage et accidents écologiques .

On peut décomposer l'ESS en deux termes. D'abord, l'économie qui regroupe les activités relatives à la production, distribution et vente de biens et services. En suite, social et solidaire ce sont deux termes qui se rapportent à la communauté et rapports sociaux entre les personnes qui en fondent partie.

L'ESS est l'ensemble d'activités entrepreneuriales porté pour un objectif social ou la rentabilité se mesure pas par la richesse, mais en l'amélioration de niveau de vie d'une communauté, les entreprises d'ESS se regroupe dans de nombreux secteurs, elles rassemble une multitude d'initiatives comme les coopératives, les associations et les mutuelles, ces entreprises fonctionnent avec une gestion démocratique et entreprennent des missions qui répondent aux besoins de la société, elles sont aussi doté de caractéristiques qui les différent de toutes autres entreprises, que sa soit au niveau de gestion, d'actions ou d'objectifs.

Ces entreprises sont le résultat d'une mobilisation communautaire visant à rendre accessible des bien et des services elles ont un impact direct sur l'économie locale, car elles valorisent les produits de terroir et l'achat de proximité, donc elles participent activement au développement de leurs milieu.

Enfin, l'ESS à d'importantes retombées économiques tel que le maintien et la création de l'emploi mais elle contribue aussi au PIB d'un pays d'une part importante, en plus d'une rentabilité économique, l'ESS répond aux besoins des sociétés en matière de promotion culturelle et du développement local et durable.

Section1 : définition de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire prend plusieurs appellations en fonction du contexte et du référentiel culturel. C'est ainsi qu'on parle du « non-profit organisations » aux États-Unis, du « voluntary sector» au Royaume-Uni, de « l'économie sociale et solidaire» dans les pays européens, de «l'économie populaire», de « l'économie de développement communautaire» dans le monde francophone et en Amérique du Sud. Pour désigner le même secteur on parle parfois d'un tiers secteur à finalité sociale, d'un tiers secteur d'économie de proximité, ou encore d'un secteur accompagnateur des deux secteurs privés et publics. Le développement de l'ESS va de pair avec une contribution non négligeable, mais difficilement évaluable, aux

économies nationales et une visibilité accrue. Les pays du Sud et de l'Est méditerranéens (PSEM) s'inscrivent dans cette dynamique malgré les contraintes qui pèsent sur le secteur.¹

L'ESS recouvre un large espace de domaines d'activités et de formes différentes, même si ces initiatives sont souvent des associations, des mutuelles et des coopératives, mais pour entrer dans cette dénomination toutes les expériences qui se revendiquent, quel que soit leur statut juridique, ont certaines caractéristiques communes². On trouve dans la déclaration de Lima que : « l'ESS place l'être humain au centre de ces activités »³ en suite, dans la Charte de l'économie sociale il est décrit que : « les entreprises de l'ESS proclament que leurs finalités est le service de l'homme »⁴

La notion de l'économie sociale et solidaire regroupe deux termes qui se sont rassemblés pour désigner un secteur et un ensemble d'activités, avant d'aborder la notion de l'économie sociale et solidaire nous allons d'abord définir l'économie solidaire en suite l'économie sociale pour conclure avec le regroupement des deux termes.

L'économie solidaire :

L'économie solidaire s'est développée sur des bases militantes à partir des années 1970 dans un contexte marqué par la crise économique et le chômage. Elle cherche à répondre aux besoins non satisfaits et aux limites des politiques traditionnelles en proposant de nouveaux modes de production et d'alternatives économiques « solidaires » : commerce équitable, insertion par l'activité économique, circuits courts de distribution,...etc. Mettant d'avantage l'accent sur la réduction des inégalités, elle se définit avant tout par ses finalités (insertion, lien social, produire autrement...etc.)⁵

L'économie solidaire représente une réaction au libéralisme, l'individualisme ainsi que la perte de nombreuses pratiques qui concerne de différentes initiatives visant à répondre à des besoins sociaux, elle représente une double dimension qui est :

- Economique, avec la construction de l'offre et la demande
- Politique, car elle propose des initiatives relatives à l'amélioration du cadre de vie des sociétés.

¹ AHMED ZAID (M), ABDELKHALEK (T), OELHAZI(Z), « l'économie sociale et solidaire au Maghreb quelles réalités pour quel avenir ? », rapport pour Ipmed, novembre, 2013

² GILLES Wasser, l'insertion comme application de l'économie sociale et solidaire, 2012, p39

³ http://riposs.org/declaration_lima1997_fr.pdf.

⁴ Charte de l'économie sociale

⁵ KERNOU K, cours, fondements de l'économie sociale et solidaire, master II, MTIP, 2016/2017

L'économie solidaire est donc un ensemble d'actions collectives et d'initiatives citoyennes, visant à instaurer de nouvelles régulations à plusieurs échelles, du local (régies de quartier, garderies d'enfants) à l'international (commerce équitable, microcrédits dans les pays du Sud). Ces domaines d'application sont très variés, et ont en commun de mettre l'activité économique au service de finalités solidaires.⁶

L'économie sociale :

Apparue au XIXe siècle, elle se donne pour objectif de faire vivre des initiatives économiques et sociales fondées sur des principes autres que la rentabilité et la rémunération du capital. Définie par le statut de ses acteurs (coopératives, associations, mutuelles), elle se caractérise par la liberté d'adhésion, la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ces surplus et revenus (non-rémunération du capital), L'indépendance à l'égard des pouvoirs publics et la gestion interne démocratique⁷.

L'économie sociale se réfère à la rentabilité sociale, non pas à une rentabilité économique. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active, par la promotion de valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective. La rentabilité sociale contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'offre d'un plus grand nombre de services. Tout comme pour le secteur public et le secteur privé traditionnel, cette rentabilité sociale peut aussi être évaluée en fonction du nombre d'emplois créés.

L'économie sociale et solidaire :

Aujourd'hui, l'économie sociale et l'économie solidaire se rencontrent, se confondent et s'assimilent souvent. C'est tout simplement parce que les initiatives récentes d'économie solidaire trouvent les statuts de l'économie sociale particulièrement adaptés à leurs activités.

Donc ces deux concepts se mêlent pour désigner un ensemble d'activités très diverses qui ont trois points en commun :

- un projet économique inscrit dans le marché (modèle économique viable, réponse à une demande, création de richesses...).
- une finalité sociale (lutte contre l'exclusion, création d'emplois durables, valorisation d'un territoire...).
- une gouvernance participative.

⁶Document de synthèse, les concepts clé de l'économie sociale et solidaire.

⁷Idem.

La différence entre l'économie sociale et l'économie solidaire :

Par rapport à l'économie sociale, l'économie solidaire connaît des financements divers et mixtes. L'économie solidaire se définit par sa finalités : assurer l'insertion, renforcer le lien social, produire autrement.

L'économie solidaire désigne le plus souvent les émergences récentes de l'économie sociale ou ces caractéristiques les plus innovatrices.

Malgré les appellations différentes : « sociale » et « solidaire » il est important de relever que d'un point de vue pratique, toutes les organisations faisant partie de l'économie solidaire s'inscrivent aussi dans l'économie sociale.

Aperçu historique de l'économie sociale et solidaire

L'histoire de l'ESS remonte à l'antiquité, elle a été exercé dans les communautés avant même de prendre son statut, à son évolution l'ESS est passé par plusieurs étapes qui ont permet son insertion comme application dans nos sociétés suite à des conséquences liées généralement à des crises financières, la concurrence, le chômage et la pauvreté⁸.

➤ Période de 1750 à 1840 :

C'est une période marquée par des bouleversements socio-économique qui résultent de la révolution industrielle, donc la violence de capitalisme industriel a poussé plusieurs auteurs à trouver des propositions et alternatives avec le socialisme utopique (SAINT Simo 1750-1725), (C.FOURREIR 1722-1837).

C'est l'avènement de communautarisme et l'associationnisme ouvrier qui va décliner une certaine protection sous forme de mutuelles et de coopératives.

La première grande coopérative voit le jour à Rochdale (comté de Manchester) en Angleterre en 1844, c'est la « société des équitables pionniers de Rochdale » qui regroupe 28 artisans qui ouvrent un magasin géré selon des principes qui deviendront les lignes directrices de mouvement coopératif dans le monde.⁹

➤ Période de 1848 à 1901 :

Cette période est considérée comme la plus importante de l'évolution dans l'économie sociale, car elle est marquée par des dates qui ont permis l'émergence des coopératives et des mutuelles, ainsi que par de nombreux travaux sur la question de l'économie sociale dont on peut citer :

⁸ GARABE Michel, économie sociale : historique et terminologie, forum Montpellier, 2007

⁹ www.coop.ch

- C.Gide (1847-1932) et J.Jaurés pour les socialistes.
- F.Leplay (1806-1882) pour les chrétiens sociaux.
- L.walras (1834-1910) pour les libéraux.

Les dates qui marquent cette période sont :

- 1867 : la loi sur les sociétés anonymes qui intègre le statut de coopératives
- 1898 : la loi qui donne un statut juridique à la mutualité
- 1901 : la loi sur les associations.

➤ Période de 1901 à 1945 :

Suite à la loi de 1901, 45000 associations ont été créées. Les associations, coopératives et mutuelles participent à réduire les effets sociaux générés par les deux guerres mondiales et la crise de 1929, durant cette période les premières lois sur les protections sociales se mettent en place. La première forme de sécurité sociale a été mise en place par **Bismarck** en Allemagne au cours du 19ème siècle, en France c'est l'ordonnance de 4 octobre 1945 qui l'institue officiellement, c'est dans cette période que l'économie sociale constitue véritablement un secteur de l'économie.

➤ Période de 1945 à 1980 :

L'interventionnisme économique de l'état après la guerre sous l'impulsion de **keynésianisme** est la longue période de croissance (trente glorieuses) conduit à l'ancrage de l'économie social.

Les coopératives contribuent au financement de l'agriculture, les associations et mutuelles participent à la gestion dans le domaine de la santé et jouent un rôle important dans l'éducation, la culture et le sport.

➤ Période de 1980 à nos jours :

Durant cette période on remarque une augmentation de chômage, d'exclusions sociales et de la pauvreté, c'est des fléaux générés par la mondialisation, des mutations technologiques et des crises économiques d'où les organisations de l'ESS occupent une place très importantes car elles se trouvent face à des maux sociaux qu'elles doivent atténuer par la recherche à répondre à des besoins non satisfaits en proposant de nouveaux modes de production et d'alternatives économiques et solidaire. Et c'est dans que ces deux concepts « social » et « solidaire » se mêlent pour désigner un ensemble d'activités diverses qui ont trois points en commun :

- Un projet économique inscrit dans le marché.
- Une finalité sociale.
- Une gouvernance participative.

Le cas de l'Algérie :

Deux formes de solidarités ont caractérisé l'ESS en Algérie qui sont :

a. Les solidarités ancestrales et religieuses :

La solidarité traditionnelle est construite soit dans le cadre religieux ou dans le cadre familiale et tribale, on peut citer : les biens « Habous », les « wakf », la « Zakat » et la « Touiza ». Ces formes de solidarités religieuse et communautaire jouent un rôle majeur du renforcement des liens sociaux et la lutte contre l'exclusion. Cette forme de solidarité est très ancienne dans nos sociétés car son existence remonte avant la colonisation, elle s'appuie sur les réseaux d'entraide et les initiatives citoyennes.

En Algérie, particulièrement en Kabylie, l'organisation sociale traditionnelle repose sur la solidarité familiale qui malgré les mutations qu'a connues la société moderne, elle n'a pas disparu, au contraire, elle procède même à une refondation s'apparentant à des formes d'innovation sociale s'inscrivant dans des innovations organisationnelles exprimées principalement à travers « les comités des villages », mais aussi l'encadrement social et territorial de certaines associations¹⁰

La plupart des villages kabyles dotent d'une caisse villageoise qui a pour but la réalisation de projets d'intérêt général, la redistribution des revenus et la réduction de la pauvreté par le biais des cotisations des habitants et des immigrés, de l'impôt islamique (*la zakat*) et l'aumône volontaire (*l'achur*).¹¹

¹⁰ AHMED ZAID M., et Benamara K., 2012, [Economie sociale et action sociale territoriale: les innovations des associations à caractère social en Kabylie \(Algérie\)](#), XIIe Rencontres du RIUESS, *L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société* - Nancy - 6-8 juin 2012.

¹¹ AHMED ZAID. M, 2007 « l'intercommunalité : un instrument de coopération et de solidarité nécessaire pour une approche du développement local durable fondée sur une logique territoriale, cas de la wilaya de Tizi-Ouzou » colloque international gestion durable des territoires, développement local et solidaire : regards croisés ,HCFAUR, n°2005-18/UHA-UMMTO,28-29 octobre

b. La solidarité sociale institutionnalisée

➤ Périodes de 1962 à 1988 :

Le secteur de l'économie sociale apparaît sous sa forme moderne afin de réduire ces problèmes¹² liés à la pauvreté et le chômage en générale qui sont engendrés par diverses mutations et changements à travers le monde entier.

Cette période est marquée par l'émergence des associations, des coopératives et des mutuelles sous l'égide de l'état providence. Après l'indépendance, des coopératives agricoles et industrielles ont été créées pour sauver et relancer l'économie, les premières entreprises sont nées de regroupement des coopératives qui existait dans divers secteurs (industriel, agricole, bâtiment, travaux publics). Les associations ont remplacé d'une manière les formes traditionnelles de solidarité, leurs actions dépassaient le niveau local pour devenir de plus en plus spécialisés.

➤ A partir des années 90 :

D'autres coopératives ont vu le jour suite au processus de privatisation des entreprises publiques et locales. Leur fonctionnement s'inspirait de l'idéologie socialiste, revendiquée par le seul syndicat : l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), qui participait à la gestion de l'économie avec l'Etat.

Au cours de cette période, la nouvelle constitution et la nouvelle loi d'association (loi du 4 décembre 1990 abrogée par la loi n° 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations) ont permis l'émergence d'un mouvement associatif d'un niveau qualitatif plus élevé,¹³ leur éventail d'action s'élargit (associations de consommateurs, de l'environnement, de cités, de quartier, de jeunes, etc.). Tous les domaines sont investis par ces associations. L'ordre communautaire traditionnel se transforme progressivement avec l'avènement d'un comportement citoyen.

La société civile se trouve contrainte d'évoluer pour sauvegarder ses acquis et défendre ses intérêts, ce qui l'amène à se mobiliser et à s'organiser, on assiste alors à la naissance d'une conscience sociale.

L'économie sociale sous sa forme moderne est apparue en Algérie en 1996, afin d'atténuer les effets de la transition vers l'économie de marché, transition qui s'accompagne d'un accroissement des exclusions, de la pauvreté et du chômage. Au cours des années 90, le programme d'ajustement structurel (1994-1997) a été mis en œuvre sur la recommandation

¹² AHMED ZAID (M), TOUHAMI(A), OULHAZI (Z), « l'économie sociale et solidaire au Maghreb quelle réalité, pour quel avenir ? », op.cit. p03.

¹³ KERNOU K, cours « fondements de l'économie sociale et solidaire », master II MTIP, UMMTO, 2016/2017

Chapitre2 : revue de littérature relative à l'économie sociale et solidaire

du FMI. Dès lors, la notion d'économie solidaire et sociale a été reprise dans le discours des pouvoirs publics, pour qualifier des mesures d'urgence initiées en réponse aux maux sociaux.¹⁴

En 1996, parallèlement à la mise en place d'un ministère de la Solidarité et du Travail, a été créée l'Agence de développement social (ADS), dont les actions prioritaires tournent autour du filet social, de la création d'emplois et du développement des initiatives de proximité, comme la promotion des microcrédits, des micro-activités et la création de petites entreprises. Sa mission est de développer une économie d'insertion touchant une population vivant dans une précarité sans précédent. La mise en place de tels services est une poursuite des efforts consentis et visant à rendre l'action sociale mieux adaptée aux besoins des véritables personnes nécessiteuses.¹⁵

Le processus de construction de cette économie sociale « par le haut » s'accompagne d'efforts pour impliquer la société civile, pour encourager la participation citoyenne dans la lutte contre la pauvreté et le chômage. « Initiative » et « solidarité » deviennent les maîtres-mots de la mise en place des différents dispositifs.¹⁶

L'ESS en Algérie reste en grande partie alimentée par des fonds publics dont l'objectif, dans ces moments difficiles, est la recherche d'une paix sociale.

Ces dispositifs constituent actuellement l'instrument central sur lequel s'appuie la politique de l'ESS en Algérie.

Section2 : les principes de l'économie sociale et solidaire

En économie sociale et solidaire on trouve divers principes qui fondent la spécificité de ce secteur qui diffèrent ces organisations avec d'autres secteurs d'économie que sa soit en matière de gestion, de finalité, mode du fonctionnement, de gouvernance ou même vis-à-vis des autres organisations.

Les organisations qui font partie de l'économie sociale et solidaire sont tenues de respecter l'ensemble de ces principes :

¹⁴ KERNOU K, cours « fondements de l'économie sociale et solidaire », master II MTIP, UMMTO, 2016/2017

¹⁵ AHMED ZAID M., 2008, « Prédispositions sociales traditionnelles et limites des dispositifs institutionnels de l'action sociale territoriale en Algérie. », Contribution au 27ème Congrès du CIRIEC, *Innovation and Management. The responses of public, social and co-operative economy enterprises to major challenges*, Seville.

¹⁶ KERNOU K, cours « fondements de l'économie sociale et solidaire », master II MTIP, UMMTO, 2016/2017

Principe de primauté du projet :

Selon C.VIENNEY¹⁷ il s'agit de : « la combinaison d'un groupement de personnes et d'une entreprise réciproquement liés par un rapport d'activité et un rapport de sociétariat »

Ce premier principe signifie la création d'un lien collectif dont la finalité est sociale, donc un projet d'intérêt général, pas un projet conduit par une seule personne pour son propre intérêt.

Les organisations d'économie sociale développe des formes d'entreprises originales, car elles sont également des groupements de personnes fondées sur des valeurs de solidarité et la pratique du partenariat et pour elle un principe d'action.

Ce principe est fondateur de la spécificité essentielle des organisations de l'ESS, qui est leur objet sociétal. Ces organisations mettant en premier plan les liens sociaux constitutifs d'une action au service de valeurs religieuses ou humanistes.¹⁸

Principe de libre adhésion :

Le principe de libre adhésion signifie qu'aucune exclusion existe pour adhérer ou sortir d'une organisation d'économie sociale, c'est des entreprises ouvertes à toute personne volontaire à prendre leurs service ainsi que prendre sa part de responsabilité comme tout les membres sans aucune distinction sur toutes ses formes.

Nul ne peut être contraint d'adhérer ou de demeurer adhérent d'une structure de l'économie sociale.¹⁹

Ce critère garantie une double qualité pour les membres : adhérent et usager, donc c'est une mise en commun des moyens (physiques, financiers, intellectuels) par les membres pour produire ensemble et pour leurs propre usage un bien ou un service donné.

Principe d'égalité des membres :

Ce principe est synthétisé par la formule : « une personne =une voix », donc les membres doivent être associés d'une façon équitable et ils ont les mêmes droits que sa soit :

- le droit d'information.
- le droit de participation.
- le droit d'être entendu.
- Le droit de prendre part des décisions.

¹⁷ C. VIENNEY 1994, l'économie sociale, repères/découverte, 1994.

¹⁸ GARRABE Michel, « économie sociale : principes de gouvernance » chapitre3/18, FORM der, 2007

¹⁹ Jean-luc OUTIN : l'économie sociale et solidaire : caractéristiques, acteurs et enjeux, centre d'économie de la Sorbonne (UMR univ-paris 1 CNRS).

Principe de non lucrativité :

Contrairement aux organisations classiques à but lucratif dont le premier objectif est de maximiser le profit, les entreprises de l'économie sociale n'ont pas comme but la création de la richesse, elles sont au service de l'intérêt général.

Mais cela ne signifie pas que les entreprises en économie sociale ne réalisent pas de bénéfices. Car, même dans les organisations sociales le bénéfice représente un élément majeur dans le développement futur et la primauté de cette organisation.

Le principe de l'indépendance:

Ce principe représente l'indépendance financière des organisations d'économie sociale en vers l'autorité publique.

Pour **C. VIENNEY** ²⁰: « c'est à partir du moment où l'état a reconnu les coopératives comme capables d'atteindre avec plus d'efficacité que la puissance publique des objectifs spécifiques propres à certains secteurs d'activité, qu'elles sont parvenues à acquérir une identité propre ».

Mais si on met en question ce principe on trouve qu'en Algérie les associations reçoivent des subventions de la part de l'état donc elles ne sont pas autonomes financièrement.

Principe de démocratie :

Le principe d'égalité ainsi que celui de l'indépendance constituent les conditions nécessaires à l'instauration d'une véritable démocratie à l'intérieur de toute organisation de l'économie sociale.

Ce principe exige également l'existence d'une réelle vie statutaire, qui sera le support le plus efficace garantissant le respect d'une certaine régularité.

Principe de solidarité :

Les organisations d'économie sociale ont pour objectif la création de liens sociaux, elles montrent que ces dernières peuvent être un facteur de réussite et de pertinence d'une entreprise construite sur la base de confiance et d'égalité.

La production de valeurs économiques et sociales :

Les entreprises du secteur d'économie sociale sont productrices de valeur ajoutée économique marchande et non marchande et une valeur ajoutée sociale.

²⁰ C, VIENNEY, 1994, l'économie sociale, repères/découverte, 1994

C'est cette combinaison qui fait la caractéristique productive principale, en parlant d'utilité économique et sociale.

Section3 : les organisations de l'économie sociale et solidaire

Cette présente section est réservée à la présentation des organisations qui forment le secteur de l'ESS. En premier lieu nous allons présenter les associations :

Les associations :

Une association est un groupement d'au moins deux personnes qui décident de mettre en commun des moyens afin d'exercer une activité dont le but n'est pas leur enrichissement personnel, c'est pourquoi on parle d'associations à but non lucratif.²¹

Définition :

TOCQUEVILLE définit l'association comme « une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dont le but est autre que le partage des bénéfices »²²

Une association est un groupement de personnes volontaires, réuni au tour d'un projet commun ou partageant des activités, mais sans rechercher à réaliser des bénéfices, elle peut avoir des buts très divers (sportif, humaniste, défense des intérêts...).²³

Modèles des associations :

On distingue quatre modèles d'associations : le modèle corporatiste, le modèle libéral, le modèle socio-démocrate et le modèle méditerranéen qu'on va présenter ci-dessous.²⁴

a. Le modèle corporatiste :

Ce modèle d'associations regroupe : L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique et les Pays-Bas, ce type se caractérise par des organisations puissantes anciennes très institutionnalisées, les valeurs idéologiques et religieuses sont les bases de la structuration de ces organisations, ces dernières sont intégrées dans le système d'état providence.

b. Le modèle libéral :

C'est le modèle anglo-saxon qui regroupe l'USA, le Canada, le Royaume uni et l'Irlande, c'est un modèle qui repose sur des principes fondés sur le volontarisme et le

²¹ Karim KERNOU, cours, fondements de l'économie sociale et solidaire, master II, MTIP, 2016/2017

²² www.cairn.info

²³ www.vie-publique.fr

²⁴ EDITH, ARCHAMBAULT, le secteur associatif dans les états membres de l'UE, université de Paris I, France

bénévolat et des initiatives charitables, ces initiatives s'exerce contre l'emprise de l'état fédéral, ces organisations s'inspirent des valeurs religieuses, elles sont financés par des moyens associatifs et par leurs propres membres : loterie, prélèvements sur salaire, dons.

c. Le modèle socio-démocrate :

Il regroupe : la Suède, Norvège, Finlande et le Danemark, le secteur à but non lucratif dans ces pays et d'une origine très récente, il se base sur des organisations qui ne se reposent pas sur des valeurs idéologiques, mais elles sont fédéré seulement par le chant d'intervention.

Leurs interventions comblent les lacunes de l'état providence qui dans ces pays fournies des services sanitaires, sociaux et éducatifs, ces organisations sont aux services de leurs membres, elles bénéficient d'une participation bénévolat et elles sont financé par leurs membres.

d. Le modèle méditerranéen :

Ce modèle regroupe : l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce, ce modèle à un secteur associatif moins développé, il se réfère aux valeurs religieuses catholiques.

Le financement de ce modèle est mixte, car il repose sur des recettes privés et d'un financement public.

Les catégories d'associations :

Il existe différentes classifications d'associations, on se réfère à celle donnée par V.TCHERNONOG qui distingue dix classes d'associations :²⁵

a. L'action caritative et humaniste :

Ils entreprennent des actions au service de la personne, elles ont comme missions de secourir :

- des populations en difficulté.
- Des personnes en fin vie.
- Les victimes de catastrophes naturelles.
- Les sans domicile fixe.
- Les malades.
- Les toxico-mans.

²⁵ TCHEERNONOG, Viviane, enquête sur le monde associatif

b. Les secteurs de l'action sociale :

Cette catégorie d'association regroupe :

- Les associations en faveur de la famille (garde enfant, aide à domicile, ...).
- Les associations d'aide aux personnes âgées (maison de retraite, aide ménagère).
- Les associations des jeunes (prévention, foyer des jeunes).

c. Les associations sanitaires :

Elle comprend les associations de type hospitalier que sa soit des soins ou des malades on peut citer :

- Les associations de soin à domicile.
- Les associations de malades.
- Les associations de lutte contre les maladies.

d. Le secteur culturel :

Il regroupe les associations qui ont pour mission de valoriser le territoire et sauvegarder le patrimoine, on cite :

- Les associations de préservation de patrimoine
- Les associations de club culturel (dance, musique et peinture)

e. Le secteur sportif :

Il comprend les associations de clubs sportifs, des supporteurs et inclus aussi la chasse et la pêche.

f. Le secteur loisirs :

Ce secteur comporte :

- Des associations de loisirs spécialisés ou polyvalentes
- Des associations d'organisations des fêtes et d'événements
- Des associations de tourisme
- Des associations d'amitié internationale

g. Secteur expression et défense des droits et des intérêts :

Dans ce secteur on trouve :

- des associations des cartiers.
- des associations d'habitants.
- des associations de défense de cadre de vie
- des associations civiques.
- des associations de défense de l'environnement.
- des associations de défense d'une cause précise.
- des associations professionnelles.

h. Secteur de l'éducation, de l'information et de l'insertion :

Dans ce secteur ils sont inclus :

- les associations des parents d'élèves.
- les associations d'insertion et d'aide aux chômeurs.
- les associations de formations professionnelles.

i. Secteur d'activité économique :

Ce secteur regroupe :

- Les associations de promotions de tourisme.
- les associations de gestion de services locaux.
- Les associations de gestion d'activités marchandes.
- Les associations pour le développement de commerce équitable.

j. Autres :

Il existe des associations qui exercent dans des domaines qui ne sont pas cités ci-dessus, mais la plupart intègre une catégorie sans lui réservé tout un secteur : c'est le cas des associations environnementales, qui intègre le secteur d'expression et de défense des droits et des intérêts.

Les associations en Algérie :

Ces organisations existaient déjà depuis l'indépendance mais, n'ont connu une extension et un éclatement qu'avec l'ouverture politique de 1990 et la promulgation de la loi

30-30, relative aux associations.²⁶Le mouvement associatif en Algérie est passé par deux périodes, la première de 1962 à l'année 1990 et la deuxième à partir de 1990 à nos jours.²⁷

La législation des associations en Algérie :

- En 1962 l'Algérie hérite de la loi française de 1901 sur les associations.
- En 1964 une circulaire qui donne à l'administration de la prérogative pour contrôler la création et le fonctionnement des associations.
- Le 3 décembre 1971 l'ordonnance n°71-79 relative à la création des associations, il soumet les champs associatif à des conditions d'agrément.
- Le 7 juin 1972 une ordonnance qui modifie celle de 1971 en autorisant la constitution d'associations culturelle, sportives, artisanales et religieuse.
- Le 2 juillet 1987 la loi 87-15 abroge l'ordonnance n°71-79, elle élargie l'espace associatif limité jusqu'à la aux associations caritatives.
- Le 4 décembre 1990 la loi 90-31 abroge la loi 97-15, dans cette loi l'état encourage l'épanouissement de mouvement associatif.
- Le 12 janvier 2012, la loi 12-06 abroge la loi 90-31.²⁸

Typologie des associations en Algérie :

D'après le ministère de l'intérieurs et des collectivités locales ; l'Algérie compte divers types d'associations qui sont :²⁹

- Les associations professionnelles.
- Les associations religieuses.
- Les associations de sport et éducation physique.
- Les associations d'art et culture
- Les associations des parents d'élèves.
- Les associations de science et technologie.
- Les associations de comités de quartier.

²⁶ AHMED ZAID(M), BENAMARA(k), «économie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie)», XIIème rencontre du RIUESS (réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire), Nancy de 6 au 8 juin 2012

²⁷ BENAMARA K., et AHMED ZAID M., 2007, « Réflexion sur le rôle de la solidarité locale dans le développement social : illustration à travers l'action sociale associative au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou », in Actes du colloque international « Gestion durable des territoires. Développement local et solidaire, regards croisés, UHA-UMMTO

²⁸ KARIM KERNOU, cours, fondements de l'économie sociale et solidaire, master II, MTIP, 2016/2017

²⁹ <http://www.interieur.gov.dz/index.php/fr/vie-associative/associations.html>

- Les associations d'environnement.
- Les associations des personnes handicapées et inadaptées.
- Les associations de la jeunesse et l'enfance.
- Les associations de tourisme et loisirs.
- Les associations des retraités et personnes âgées.
- Les associations des femmes.
- Les associations de solidarités et bien faisances.
- Les associations de secours.
- Les associations de santé et médecine.
- Les associations d'anciens élèves et étudiants.

Tableau n°1 : le nombre d'associations par type en Algérie.

Typologie	Nombre	Pourcentage
Professionnelle	4618	4.24
Religieuse	15974	16.66
Sport et éducation	18032	16.55
Art et culture	13134	12.06
Parents d'élèves	16631	15.27
Sciences et technologies	1052	0.97
Comité des quartiers	23371	21.45
Environnement	2505	2.30
Handicapés et inadaptés	1746	1.6
Consommateurs	142	0.13
Jeunesse et enfance	3634	3.34
Tourisme et loisirs	1086	1.0
Retraités et personnes âgées	155	0.14
Femmes	1140	1.05
Solidarité et bien faisances	4304	3.95
Secours	339	0.31
Santé médecine	945	0.87
Enceins élèves et étudiants	132	0.12
Total	108940	100

Source : établie par nous même

Le nombre total des associations en Algérie est de 108940, dont le plus grand nombre est attribué aux associations des comités de quartiers. Et puis les associations religieuses et les associations de sport et d'éducation.

Les coopératives :

Les coopératives sont des entreprises qui se diffèrent de celles dites classique, c'est des sociétés de personnes basées sur la démocratie et la gouvernance participative.³⁰

Les coopératives constituent un modèle d'entreprise démocratique fondé sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de transparence. Ce sont des sociétés de personnes ayant pour finalité première de rendre des services individuels et collectifs à leurs membres. Des engagements réciproques et durables se nouent entre les coopératives et ses membres qui sont à la fois associés, clients, producteurs, ou salariés.³¹

Pour **FETROW** et **ELSWORTH** 1947 : « la coopérative est un travail en commun organisé pour des bénéfices mutuels. La coopération économique est une forme d'entreprise dont la propriété et le contrôle démocratique sont exercé par des membres ayant des besoins communs, qui satisfont ceux-ci sur une base non lucrative et qui renvoie des bénéfices proportionnels à leur participation.

Les déferentes définitions relatives à la coopérative regroupent des points en commun :

- La coopérative est une activité économique : cette forme d'entreprise contribue à la réalisation de performance économique durable.
- Mené par des besoins communs des personnes : tout les adhérents d'une coopérative ont des objectifs communs, et cherchent à satisfaire des besoins qui sont similaires pour tous les associés.
- Appartenant et contrôlé par des personnes elles-mêmes : la coopérative appartient à des adhérents qui la gère et la contrôle d'une manière participative.

Définition :

Dans la littérature on trouve de nombreuses définitions relatives aux coopératives, on peut citer :

Pour l'organisation internationale du travail OIT : « les coopératives sont ces associations de personnes qui sont groupées pour atteindre un but commun pour la constitution d'une entreprise, dirigée démocratiquement en fournissant une Quote-part équitable du capital nécessaire, et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise, au fonctionnement de laquelle les membres participent activement ».

³⁰ www.entreprises.cooperatives/decouvrir les coopératives

³¹ Déclaration sur l'identité coopérative, France, 2010

Selon l'alliance coopérative (ACT) 1996 « une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies, pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques sociaux et culturels, communs, au moyen d'une entreprise dont la priorité est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ».³²

Les catégories de coopératives:

On distingue quatre catégories de coopératives :

a. Les coopératives d'entreprises :

C'est la catégorie la plus répandue dans tous les secteurs, elle concerne des structures appartenant aux secteurs : agriculture, commercial, des transporteurs ...etc.

b. Les coopératives de salariés :

Elle concerne les entrepreneurs salariés en France, à l'origine c'étaient les sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) qui sont devenues les sociétés coopératives d'intérêt collectif.

c. Les coopératives d'usagers :

Ce type de coopératives fait référence à l'organisation sociale face au marché, elle regroupe : les consommateurs propriétaire, usagers du service public.

d. Les coopératives de crédit :

Ce type de coopératives joue un rôle dans le financement de l'activité économique en général, pas seulement les activités de l'ESS, à l'origine elles existaient dans le secteur d'agriculture et d'artisanat mais elles élargissent leurs actions car elles jouent un rôle dans la définition du microcrédit.

Les caractéristiques des coopératives :

Les organisations coopératives ont des caractéristiques communes :

- Elles fonctionnent ouvertement et sur une base volontaire.
- Les membres exercent un contrôle démocratique.
- Elles contribuent d'une façon équitable au rapport du capital.
- Les coopératives sont autonomes et indépendantes.
- Elles assurent l'éducation, la formation et l'information.

³²Déclaration sur l'identité coopérative, France, 2010

- Elles coopèrent avec les organisations similaires.
- Œuvre au développement de la communauté.

De ces principes on peut retenir :

- L'adhésion est volontaire à tous, elle ne présente aucune exclusion.
- Une coopérative n'est pas admise à travailler avec des tiers non associé sauf dans la mesure où une disposition légale le prévoit.
- La gestion est démocratique donc : une personne = une voix.
- La coopérative a pour mission de répondre aux besoins de ces associés mais aussi elle vise le développement de toute une communauté.
- Les excédents d'une coopérative sont mis en réserve pour assurer son développement.
- Les coopératives fournissent l'éducation et formations a ces membres.
- Les coopératives contribuent au développement local durable des communautés par le biais des politiques approuvé par leurs membres.

Les mutuelles :

Les conquêtes sociales des travailleurs durant plus d'un siècle de combat, font que nous disposons, aujourd'hui, de couvertures sociales garanties par l'existence de plusieurs caisses, avec des missions déferentes : la caisse de sécurité sociale, la caisse de retraite, enfin les mutuelles³³

Pour les caisses de sécurité sociale et la caisse de retraite la participation patronale et ouvrière est obligatoire et fixé par la loi, pour la mutuelle l'adhésion est volontaire, les adhérents concentre de s'associer librement pour concrétiser les principes qui fondent la mutualité.

Le premier mouvement social français remonte aux années 1319 avec la création d'une société de secours mutuel. Par la suite, la mutualité a contribué au développement de la protection sociale dans le domaine de la santé puis peu à peu des retraites. Dans une conception démocratique, les cotisations sont forfaitaires, parfois elles sont proportionnelles aux revenus mais jamais établies en fonction du risque propre de l'assuré.³⁴

³³ www.muteg.dz

³⁴ Comité éditorial pédagogique deb l'UVMAF, « la mutualité »

Définition de la mutuelle

Selon l'article L111-1, du code de la mutualité en France : « les mutuelles sont des personnes morales du droit privé à but non lucratif. Elles acquièrent la qualité de mutuelle et sont soumises aux dispositions du présent code à dater de leur immatriculation au registre national des mutuelles. Elles mènent notamment au moyen de cotisations versées par leurs membres ,et dans l'intérêt de ces derniers de leurs ayant-droit, une action de prévoyance ,de solidarité et d'entraide, dans les conditions prévues par leurs statuts afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie »³⁵

Selon l'article L322-26-1 du code des assurances en France : « les sociétés d'assurances mutuelles ont un objet non commercial, elles sont constitué pour assurer les risques apportés par leurs sociétaires. Moyennant le paiement d'une cotisation fixe ou variable, elles garantissent à ces derniers le règlement intégral des engagements qu'elles contractent. Toutefois, les sociétaires d'assurance mutuelle pratiquent les opérations d'assurance sur la vie ou de capitalisation ne peuvent recevoir de cotisations variables.ces sociétés fonctionne sans capital social, dans des conditions fixé, par l'ensemble des catégories mentionnées à l'article L.322-26-4, par décret en conseil d'état »³⁶

Les mutuelles sociale et les mutuelles d'assurance ont les mêmes règles de fonctionnement démocratiques et de non-lucrativité, mais elles sont réglementées par le code des assurances, ce qui leurs permet d'échapper à l'interdiction de la sélection des risques.

Les objectifs des mutuelles :

Agir au delà de la sécurité sociale dans le domaine de l'assurance et de prise en charge des dépenses de santé.

Améliorer le bien être et la vulnérabilité de la population en facilitant l'accès aux soins de santé.

Mettre en œuvre des programmes spécifiques d'intérêts des adhérents à la mutuelle.

Principes des mutuelles :

➤ **La solidarité :** Chaque membre paie une cotisation qui est indépendante de son risque personnel. Le montant de la cotisation ne dépend ni de l'âge, ni du sexe, ni de l'état de santé du membre; Ensuite, chacun bénéficie des mêmes services en cas de maladie ou

³⁵ Article L111-1, du code de la mutualité en France

³⁶ article L322-26-1 du code des assurances en France

d'exposition à un des risques cités plus haut, pour un même niveau de cotisation ; Enfin, le niveau de la cotisation peut être déterminé en fonction des revenus des membres.

➤ **Le fonctionnement démocratique et participatif** : Tous les membres ont les mêmes droits et obligations. Tous doivent participer, directement ou indirectement par l'intermédiaire de leurs représentants au fonctionnement de la mutuelle.

➤ **L'autonomie et l'indépendance** : Une mutuelle est une organisation libre vis-à-vis de l'État, des partis politiques et de tous groupes de pression, Cette liberté se fait dans le respect des lois en vigueur, Elle permet d'adapter les services offerts aux besoins des membres.

➤ **Le but non lucratif** : La recherche du profit est incompatible avec la nature de la mutuelle sociale. Cependant, les considérations économiques et les principes de bonne gestion ne doivent pas être négligés, car ils contribuent à la réalisation du bien-être collectif.

➤ **L'adhésion volontaire et non discriminatoire** : L'adhésion à une mutuelle est un acte volontaire, non fondé sur des considérations raciale, ethnique, sexuelle, religieuse, ou politique.

➤ **La responsabilité des membres** : Les autres principes supposent que les membres prennent leurs responsabilités, l'adhérent se doit d'observer une certaine loyauté envers la mutuelle et envers les autres membres.

➤ **Le bénévolat** : Les membres de l'organe dirigeant exerce leurs fonctions gratuitement.³⁷

Les organisations non gouvernementales

Les organisations non gouvernementales (ONG) sont des associations de droit privé, à but non lucratif, indépendantes de toute autorité politique et vouées à une ou plusieurs causes, mais il existe aussi des ONG vêtue d'un statut de mutuelle ou de coopérative. Ce qui les différencie des associations est leur vocation à exercer au niveau international.³⁸

Leurs objectifs sont multiples, généraux ou spécialisé ainsi que leurs mode d'organisation est aussi différent.

Pour défendre leurs causes les ONG recourent à tout les moyens d'action pour faire pression sur les gouvernements tel que :

- Lobbying politiques.
- La publication de rapports sur l'état du monde.

³⁷ KONE karidja, « qu'est-ce qu'une mutuelle sociale », Abidjan, 2010

³⁸ KERNOU, k, « cours économie sociale et solidaire » MTIP 2016/2017

- Des recommandations écrites et orales.
- Des rédactions de contre positions.

Parmi les principales causes défendues par les ONG on trouve :

- Le respect des droits de l'homme
- la régulation du commerce mondiale
- la fixation des normes financières
- l'environnement
- la lutte contre la pauvreté
- l'accès au sois et aux médicaments pour tous

Les catégories d'ONG :

Si l'on retient comme critère le mode d'intervention, on distingue :³⁹

- **l'urgence** : consiste en l'intervention en cas de catastrophe naturelle, tel que le tremblement de terre ou des catastrophes d'origines humaines, tel que les guerres et la famine.
- **Les appuis aux populations** : il s'agit dans ce cas de soutenir des organisations locales par des actions d'information et de mobilisation de l'opinion publique et les dirigeants politiques, l'aide à la réduction du gaspillage et de veiller sur l'environnement.
- **Les projets du développement** : le financement d'actions, notamment par le micro crédit et du soutien aux initiatives locales sous forme technique ou logistique ainsi que le transfert du savoir faire qui favorise l'autonomie des acteurs locaux.

Quelques exemples des ONG :

On peut citer quelques exemples des ONG :

- Médecins sans frontières (MSF)
- Médecins du monde (MDM)
- Handicap international

³⁹GARABE Michel, « économie sociale : les organisations de l'économie sociale et solidaire(OESS) », chapitre 2/18, FORM der, 2007.

- Action contre la faim
- la croix rouge internationale
- Green peace
- Amnesty international
- Humans rights Watch

Les fondations :

Les fondations sont régies par la loi n°12-06 du 12/01/2012 qui les définit comme suit :
« une institution à caractère privé créée à l'initiative d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales par la dévolution d'un fond ou de biens ou de droits destinés à promouvoir une œuvre des activités spécifiques définies, elle peut également recevoir des dons et legs dans les conditions prévus par la loi en vigueur ». ⁴⁰

L'Algérie compte environ 20 fondations activant dans divers domaines, social, économique, politique, solidarité ou projets dans les zones défavorisées en vue de lutter contre la pauvreté. ⁴¹

En France on distingue trois classes de fondations ⁴²

a. Les fondations d'entreprises :

Elles sont créées dans le cadre d'une entreprise qui la dote et lui donne en général son statut.

b. Les fondations de personnes :

Ce sont le fait de personnes privées, de familles, de groupes ou d'associations dont les objectifs sont nécessairement d'intérêt général

c. Les fondations abritées :

Elles ne sont pas dotées d'une personne morale, elles existent au sein d'autres fondations.

⁴⁰ Loi n° 12-06 du 12 janvier 2012, relative aux associations.

⁴¹ AHMED ZAID (M), ABDELKHALEK(t), OUELHAZI(Z) « l'économie sociale et solidaire au Maghreb : quelles réalités pour quel avenir », rapport pour Ipmed, novembre 2013

⁴² GARRABE Michel « économie sociale : les organisations de l'économie sociale et solidaire(OESS) », chapitre 2/18, FORM der, 2007.

Les objectifs des fondations :

- Aide aux personnes en difficulté
- La santé et l'éducation
- La recherche médicale
- L'environnement
- Les sciences politiques
- L'art et la culture

Section4 : l'entrepreneuriat social :

L'entrepreneuriat social est une nouvelle notion qui s'est développée durant les années 80 dans les pays Anglo-Saxons, dans un contexte de transformation de l'état Providence.⁴³

Aux Etats-Unis, avec notamment la « Social Enterprise Initiative », programme de recherche et d'enseignement lancé en 1993 par la Harvard Business School. Cette pionnière a ensuite été suivie par d'autres grandes universités (Columbia, Yale ...) et plusieurs fondations qui mettent sur pied des programmes de formation et de soutien aux entrepreneurs sociaux.⁴⁴

En Europe, l'entrepreneuriat social fait son apparition au début des années 1990 au cœur même de l'économie sociale sous une impulsion italienne. En 1991, l'Italie crée en effet un statut spécifique « d'entreprise sociale » qui se développe fortement pour répondre à des besoins non ou mal satisfaits par les services publics. De nouvelles dynamiques entrepreneuriales à finalité sociale ont émergé à partir de cette période dans d'autres pays européens (Espagne, Belgique, Royaume Uni, certains pays d'Europe Centrale, Finlande, France ...), dans onze pays, un cadre voire des statuts juridiques ont été institués pour reconnaître la possibilité de déployer une activité économique tout en poursuivant une finalité sociale.⁴⁵

L'entrepreneuriat social est une manière d'entreprendre qui place l'efficacité économique au service de l'intérêt général. Quelque soit le statut juridique des entreprises (coopératives, associations,...), les dirigeants fondent du profit un moyen, non pas une fin en soi.

⁴³ DAVY S, VERNA J, « l'entrepreneuriat social : un levier pour la croissance de l'emploi », INES, 2012, p4

⁴⁴ Idem

⁴⁰ Idem

L'entrepreneuriat social est une idée, un projet politique, comme l'était aussi l'économie sociale au moment de son émergence.

L'économie sociale propose de regrouper dans un même ensemble des groupements des personnes partageant une certaine conception de l'économie. l'entrepreneuriat social est une nouvelle proposition qui tente de saisir un ensemble d'entreprises, ou plus exactement, plusieurs ensembles d'entreprises, qui lui préexistent, il est essentiel d'avoir à l'esprit que l'entrepreneuriat social n'est pas un ensemble de pratiques, c'est un courant de pensée.⁴⁶

Définition de l'entrepreneuriat social :

Pour mieux cerner la notion de l'entrepreneuriat social, il est nécessaire de définir d'abord la notion de l'entreprise sociale ainsi que l'entrepreneur sociale :

L'entreprise sociale :

L'entreprise sociale s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire, et que ça soit sa structure juridique adoptée sa finalité est sociale, sociétale ou environnementale, le profit n'est pas une fin en soi, mais un moyen, la gouvernance est participative et elle évolue en fonction des besoins du territoire.

L'entreprise sociale peut être envisagée dans une double signification : d'une part, elle désigne de nouvelles organisations, des entités créées que l'on peut considérer comme un sous-ensemble de l'économie sociale.

D'autre part, elle peut aussi désigner un processus, un nouvel esprit entrepreneurial qui touche et refaçonne des expériences plus anciennes de ce troisième secteur. En ce sens, loin de se substituer aux conceptions existantes de ce dernier, l'approche de l'entreprise sociale présentée ci-après doit plutôt être vue comme un éclairage susceptible d'enrichir ces dernières et de mettre en lumière certaines dynamiques particulières au sein de l'économie sociale ou du secteur à but non lucratif.

La commission européenne définit l'entreprise sociale comme : « une entreprise dont le principal objectif est d'avoir une incidence sociale plutôt que de générer du profit pour ses propriétaires ou ses partenaires. Elle opère sur le marché en fournissant des biens et des services de façon entrepreneuriale et innovante et elle utilise ses excédents principalement à des fins sociales. Elle est soumise à une gestion responsable et transparente, notamment en associant ses employés, ses clients et les parties prenantes concernées par ses activités économiques ».

⁴⁶ Jean-François DRAPERI, « l'entrepreneuriat social, un mouvement de pensée inscrit dans le capitalisme », ACTE1, 2010.

Le management des entreprises sociales :

Jusqu'au 18^{ème} siècle, le concept de management signifie avoir responsabilité de quelque chose dont on n'est pas propriétaire. Il recouvre la notion de gestion et la notion d'administration. Les changements constatés dans les sociétés ont conduit vers une définition adaptée aux contextes des organisations.⁴⁷

Cerner et Monteil (1979) : « à partir de la connaissance rigoureuse des faits économiques, sociaux, humains et des opportunités offertes par l'environnement ou qui pèsent sur l'entreprise, le management est une façon d'organiser les activités, de fixer des buts et des objectifs, de bâtir des stratégies en mobilisant les ressources »

Défini pour longtemps comme l'art de conduire, le management des organisations correspond au pilotage de toutes les unités organisationnelles qui participent à la création de richesse à partir d'une prise en compte de l'environnement interne et externe, qui permet de gérer toutes les perturbations et variations qui peuvent générer les changements institutionnelles, politiques et économiques.

Les différentes dimensions dans les entreprises sociales

Il existe deux dimensions complémentaires dans les entreprises sociales qui sont le management stratégique qui se concrétise dans la gouvernance ainsi que le management opérationnel qui se traduit dans l'animation des équipes salariées et bénévoles.

➤ Le management stratégique : Le management stratégique dans les entreprises sociales correspond selon **R. MONKS** et **N. MINOWS** (1995) aux « relations entre les différentes parties prenantes afin de déterminer la direction et la performance d'une organisation ». Cette définition est limitative car la gestion des relations est l'une des conditions qui peuvent assurer un bon fonctionnement de l'entreprise. Le management stratégique est au-delà des relations, un processus de fonctionnement à long terme qui prend en considération les risques de gestion, l'environnement mouvant, et surtout les intentions des parties prenantes. Selon **A. BARTHELEMY** et **R. SLITINE (2011)**, en plus d'une pleine implication des différents acteurs, de l'adoption d'une posture proactive.

⁴⁷ AHMED ZAID M. ET BENAMARA .K. (2011) : « les spécificités de management des entreprises de l'économie sociale : étude du processus de création et de mise en œuvre des coopératives de microcrédit par l'association Touiza – international, colloque international : les effets de la mondialisation sur le management des organisations des pays en développement, Annaba, 6-7 décembre.

➤ Le management opérationnel : Si le management stratégique renvoie à l'art du dialoguer et de construire une politique d'entreprise vivante et dynamique avec son conseil d'administration, le management opérationnel est plus focalisé sur le court terme et les actions quotidiennes. C'est un exercice qui concerne les forces vives de l'entreprise.

Définition de L'entrepreneur social :

Selon **ASHOKA** : « Les entrepreneurs sociaux semblent souvent possédés par leurs idées, sacrifiant leur vie pour changer l'orientation de leur domaine ». Ils sont autant des visionnaires que des réalistes fondamentaux, qui s'intéressent avant toute chose par la mise en œuvre pratique de leurs visions. Les entrepreneurs sociaux sont des agents de changement pour le secteur social.

C'est leur mission qui les stimule, et ils sont déterminés à atteindre des résultats et à conserver la responsabilité financière des communautés dont ils sont au service. Les entrepreneurs sociaux apportent des transformations systémiques en affrontant non seulement le problème auquel ils sont directement confrontés, mais aussi la cause de ce problème. De plus les entrepreneurs sociaux sont généralement plus efficace que les ONG internationales pour s'attaquer aux causes premières, car ils sont mieux intégrés dans les sociétés qu'ils servent et connaissent les besoins spécifiques de leurs bénéficiaires»⁴⁸.

Dans le cadre de la théorie de développement économique, la théorie de l'entrepreneur est développée en deux étapes correspondantes aux deux Etats :

- l'Etat routinier ou circuit.
- Etat du changement ou dynamique.

Le circuit correspond à la représentation basique de l'activité économique. Il correspond à l'Etat stationnaire, à un Etat privé de changements et de mouvements liés aux perturbations endogènes. Il s'agit d'une économie qui se reproduit à l'identique. Chaque période, chaque bien décrit le même circuit fermé. Les deux facteurs originaires de la production, le travail et les facteurs naturels sont soumis à une combinaison traditionnelle donnée. C'est l'exploitant qui effectue cette combinaisons » adapte aux besoins sans les modifier, il subit les impulsions du milieu économique mais ne lui en imprime pas. Dans cet état, il n'y a pas de création de valeur, à la fois d'un point de vue technologique et

⁴⁸www.labforculture.org

économique. Le crédit n'existe pas. La monnaie est un simple intermédiaire des échanges. Enfin, dans le système, l'entrepreneur n'exerce pas de fonction particulière⁴⁹

Pour sortir de cette situation, **Schumpeter** fait appel aux événements économiques. Ils énoncent que le passage se fait par une nouvelle combinaison des facteurs de production. Pour lui le développement est synonyme de changement.

Plusieurs définitions de l'entrepreneuriat social existent dans la littérature et aucune d'entre elles, fait consensus. Toutefois, les auteurs sont unanimes sur la multi - dimensionnalité de ce concept et sur la présence d'une double filiation, soit l'entrepreneuriat et le social.

Selon **BROUARD, Larivey** : « l'entrepreneuriat social est un concept qui représente une variété d'activités et de processus pour créer une valeur sociale en utilisant des approches plus entrepreneuriales et innovantes dans un environnement contraint ». Cette définition indique que l'entrepreneuriat est un domaine très vaste qui englobe un ensemble d'initiatives dont la responsabilité sociale est la dominante.

Chaire entrepreneuriat social de L'ESSEC, 2009 : « Le concept renvoie aux initiatives privées au service de l'intérêt général, adaptant une démarche innovante, inventant de nouvelles réponses aux problèmes sociaux, de nouvelles manières de mobiliser des ressources, adaptant certaines méthodes utilisées dans la sphère capitaliste afin de servir une mission sociale ».

OCDE : « Toute activité privée d'intérêt général organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation des profits mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux, ainsi que la capacité de mettre en place, par la production de biens et de services, des solutions innovantes aux problèmes d'exclusion et de chômage ».⁵⁰

L'entrepreneuriat social est une conception politique qui promut les entreprises ayant pour finalité de traiter la pauvreté, l'exclusion et les atteintes à l'environnement.⁵¹

Les grands traits de l'entrepreneuriat social

L'entrepreneuriat social est plus l'affaire de l'état d'esprit particulier, d'une manière d'entreprendre différemment et de penser autrement. S'il peut se concrétiser de bien différentes manières, certains grands traits de l'entrepreneuriat social peuvent être identifiés.

⁴⁹BOUABDALLAH K., ZOUACHE A. : "entrepreneuriat et développement économique" les cahiers de CREAD, n°73/2005, p.12

⁵⁰DAVY S, VERNA J, « l'entrepreneuriat social : un levier pour la croissance de l'emploi », INES, 2012

⁵¹Jean-François Draperi, « l'entrepreneuriat social, un mouvement de pensée inscrit dans le capitalisme », ACTE1, 2010

Finalité sociale supérieur à la finalité économique :

Le premier principe de l'entrepreneuriat social est sa finalité qui n'est pas économique mais purement sociale, c'est rendre service à la communauté en entreprenant des initiatives pour répondre à des problèmes sociaux loin de la recherche du profit.

Des définitions citées on peut déduire la finalité de l'entrepreneuriat sociale :

L'ESSEC : « Le concept renvoie aux initiatives privées au service de l'intérêt général »

OCDE : « Toute activité privée d'intérêt général »

La commission européenne : « une entreprise dont le principal objectif est d'avoir une incidence sociale »

Recherche d'une pérennité et d'une efficacité économique :

L'entrepreneuriat social cherche à dépasser sa dépendance aux subventions publiques et aux dons en adaptant une démarche plus proche de l'entrepreneuriat classique pour gagner son indépendance économique, et cela est possible avec la création d'activités qui génère des revenus et l'adaptation de stratégies innovantes dans la mobilisation des ressources et moyens de production.

Des définitions de l'entrepreneuriat social citées. On peut aussi déduire ce deuxième trait de l'entrepreneuriat social :

L'ESSEC : « de nouvelles manières de mobiliser des ressources, adaptant certaines méthodes utilisées dans la sphère capitaliste »

L'OCDE : « organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale »

La commission européenne : « fournissant des biens et des services de façon entrepreneuriale »

Recherche d'un changement systématique et profond :

L'entrepreneur cherche toujours de nouvelles solutions durables pour répondre aux litiges et aux besoins sociaux.

Dans ce cas l'entrepreneur est considéré comme un réparateur d'un système pour provoquer un véritable changement et proposer de nouvelles visions des choses.

L'ESSEC : « inventant de nouvelles réponses aux problèmes sociaux ».

L'initiative entrepreneuriale, l'innovation et l'adoption comme facteurs majeurs du changement social :

Les entrepreneurs sociaux comme les entrepreneurs traditionnels identifient et saisissent des chances et identifient des moyens concrets pour apporter le changement.

La dimension de l'innovation est aussi présente, avec la créativité des entrepreneurs sociales arrive à apporter des réponses innovantes aux problèmes au quels ils font face.

ESSEC : « adaptant une démarche innovante, adaptant certaines méthodes utilisées dans la sphère capitaliste ».

OCDE : « démarche entrepreneuriale », « solutions innovantes ».

L'intérêt de l'entrepreneuriat social est de traiter toute forme d'exclusion, il est de finalité sociale dont l'objet est d'inclure les populations pauvres dans le marché mondial.

Conclusion :

L'économie sociale et solidaire est apparue afin de remplir les vides laissés par les pouvoirs publics et favoriser un développement économique et social. Quant à l'économie solidaire c'est un concept nouveau en Algérie, mais autant que pratique économique et sociale en Algérie, à toujours existé dans sa forme traditionnelle et religieuse⁵².

les initiatives sociales et solidaires connaissent un grand développement en passant par les formes de solidarité traditionnelles et religieuses à des formes d'organisations institutionnalisées avec l'émergence que sa soit des associations, de coopératives ou des mutuelles qui approuvent une capacité efficace pour répondre à des besoins sociaux et apporter des solutions innovantes aux défis actuels que sa soit économiques, sociaux ou environnementaux avec la création d'emploi, d'amélioration du cadre de vie de la population et atténuer toute formes de maux sociaux.

⁵² AHMED ZAID M., 2013, Social Action and regulation of the Social Economy Sector in Algeria: Analysis of the future of social action devices, 4th CIRIEC International research Conference on Social Economy *Social economy on the move ...at the crossroad of structural change and regulation*, Antwerp, October.

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial

Chapitre3 : enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial

Introduction :

Ce propre chapitre à pour objet la présentation générale de notre terrain de recherche notamment le village Iguersafene ainsi que les structures d'actions et d'organisations, ainsi que les projets réalisés avec le financement de la caisse du village. En suite, nous allons analyser et interpréter les résultats obtenus durant notre enquête sur le terrain, et nos entretiens effectués avec les membres du comité du village.

Section1 : présentation du village Iguersafene.



Source : prise par nous même

Situé sur le pied d'Akfadou, Iguersafene est un village géré comme un petit état par le comité du village qui représente l'autorité au niveau de cette entité à base d'un code du village élaboré en 2001 et puis révisé et amélioré en 2010, ce dernier représente le règlement intérieur ainsi que les lois relative au bon fonctionnement du village.

Le village est structuré de la même façon qu'une administration étatique, c'est un village qui a appris à se prendre en charge avec un système d'autogestion qui devient aujourd'hui un moyen pour subvenir aux besoins des villageois notamment avec la réalisations de divers projets avec un autofinancement propre dont l'objectif principal est l'amélioration du cadre de vie de ces habitants ainsi de promouvoir le développement de la région en entreprenant toutes les initiatives solidaires relatives aux renforcement de liens sociaux entre les citoyens fondé sur des valeurs morales et culturelles ainsi que des traditions

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial

très anciennes.

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

L'origine du mot Igwersafene :

Igwersafene, Agarsafen en kabyle est l'un des huit villages que compte la commune d'Idjeur dont il est le chef lieu, dans la daïra de Bouzeguene, wilaya de Tizi-Ouzou.

Igwersafene fait partie de l'Arch Ath yedjar avec plus de 4500 habitants d'après le président du comité du village.

Le mot Igwersafene est d'origine kabyle qui vient deux termes qui sont :

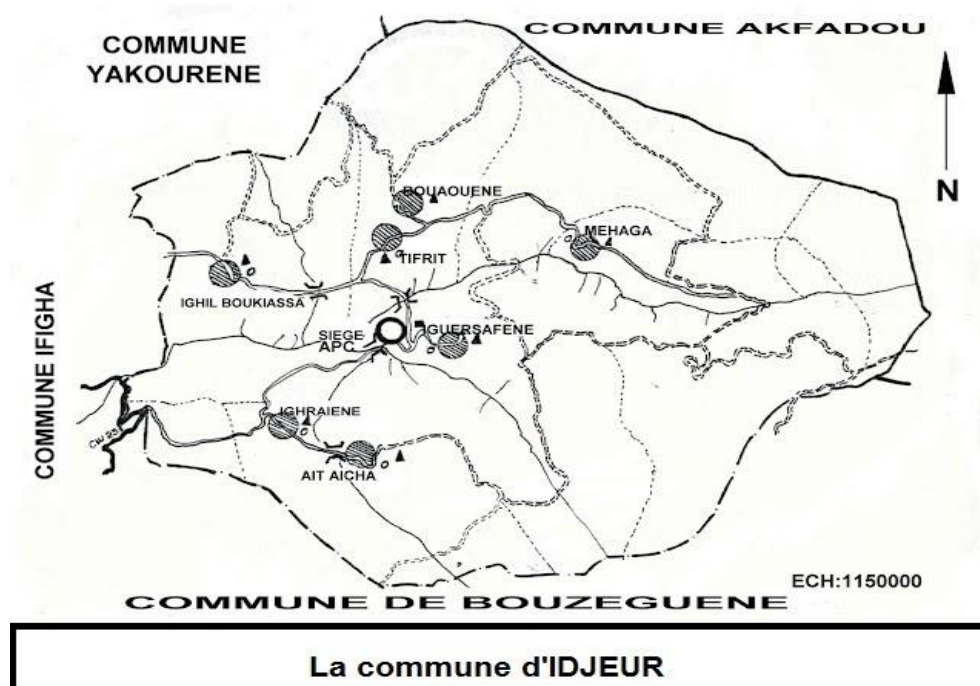
« Ger » qui signifie en français entre et « Isafen » qui signifie rivières et donc Igwersafene en français signifie « entre-rivières ».

Délimitation géographique :

Igwersafene se situe à 70 km de sud-est de Tizi-Ouzou et de 25 km du sud-est d'Azazga, les limites géographiques du village sont :

- Au nord-est par le village Mehaga.
- A l'est par la forêt d'Akfadou.
- Au sud-est par les villages d'Ait Aicha et d'Ighraïne.
- A l'ouest par les villages de Tifrit Ait Oumalek, d'Ighil Boukyassa et Bouaouane.

Carte 1 : Situation géographique de la commune d'Idjeur.



Source : archives du village

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial

Relief et hydrologie :

Iguersafene se situe à 890 mètres d'altitude entouré de deux rivières :

- A l'est et sud-est la rivière Ait Hendis
- A l'ouest et nord-ouest la rivière Abd Laali

Le village se caractérise d'un climat dur en hiver avec un taux important de neige et pluie ainsi que le froid et un climat relativement doux en été.

Historique du village :

Iguersafene est un village rebelle aussi loin qu'on peut remonter dans le temps¹, les hommes se sont toujours irrigués en défenseurs de la liberté et de la justice, ils ont toujours combattu la domination et la soumission.

Durant la colonisation française, des militants ont adhéré aux partis nationalistes, d'autres recherchés ont vécu dans le maquis en les appelait « Imanféne » les « hors la loi ».

Ces vaillants hommes expriment le sentiment patriotique refoulé chez les autres, contraintes de se taire tant ils sont accablés par la misère, l'ignorance et surtout la répression exercée par l'administration et ces relais qu'elle a placés partout. Ces derniers sont beaucoup hais et craints que respectés.

C'est dans ce climat de contestations même sourdes, de résistance obstinée mais déterminée que notre population a accueilli avec beaucoup d'espoir cette lueur de liberté qu'a amené le déclenchement de la lutte armée.

Au cours de l'année 1955, les moudjahidines sont attelés au côté organique de la lutte, la population ayant répondu massivement à l'appel du premier novembre, se met à appliquer les instructions émanant des responsables à savoir :²

- Règlement de tout litige par « Djamaa » approuvée et installée par les moudjahidines.
- S'abstenir de s'adresser à l'administration française.
- Ne pas répondre au service militaire.

¹ Archives du village

² Idem

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial

- Persuader les collaborateurs de rejoindre les moudjahidines pour élargir le champ d'action et grossir les effectifs.
- Chaque citoyen est invité à rester vigilant et à apporter toute l'aide nécessaire aux combattants en toutes circonstances.

Le village au 99 martyres :

Le village Iguersafene est érigé sur les ruines de l'ancien village entièrement rasé et incendié par l'armée coloniale le 4 décembre 1957, à l'issue d'un pilonnage systématique de l'artillerie et de bombardements ininterrompus de l'aviation ponctué par une expédition punitive sur les hommes et femmes qui ont miraculeusement échappé au bucher.

Aujourd'hui le village martyres prend sa revanche sur le sort, dirait-on, sur les hommes en dressant fièrement ces façades de pierre blanche sur ce qui fut il y a un peu plus de quatre décennies un paysage fantôme. Mais la lourde tribu payée pour la révolution par ce village est 99 martyres, des veuves, des blessés et des handicapés.

Délimitation administrative³:

Dé le début, nos militants, en collaboration avec d'autres couvrent la région jusqu'à ATH-DJENAD d'un côté et ATH-OUAGHLIS de l'autre, ont commencé leur travail de sensibilisation, d'organisation et de structuration, d'abord discrètement pour éviter la répression en suite, lorsque les noyaux sont mis en place, ces actions se font au grand jour.

En ce qui concerne le village, il est à noter que l'un des meneurs n'était autre que le Chahid ZENINE ALI dit « général » avec qui collaboraient d'autres militants et des notables facilitant grandement l'adhésion de la population convaincue des idéaux de la révolution et prête pour sacrifice suprême.

Les mouvements enregistrés au sein du village n'ont pas laissé indifférents les tenants du pouvoir colonial, avertis par leurs relais locaux qui ont usés de tous les stratagèmes pour étouffer ou pour moins atténuer la portée de la lutte. Mais en vain, rien ne pourra arrêter ces hommes dont la foi en la victoire finale demeure indestructible quoi qu'il leur en coûte.

Après l'indépendance ces habitants ont regagné leurs terres et à partir de cette période que le village commence à se restructurer et se reconstruire grâce à la solidarité des habitants, avec l'absence de l'état dans la région les habitants ont appris à prendre en charge et

³ Archives du village

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial

améliorer leur situation par eux même, c'est des principes qui fondent l'organisation du village aujourd'hui.

Section 2 : Les structures d'actions et d'organisation au sein du village

Au sein du village Iguersafene on trouve des structures solidaires qui veillent au bon fonctionnement du village en combinant des ressources pour jaillir une vie solidaire et entreprendre la voie du développement, ces structures sont le comité du village et les associations.

Le comité du village :

En terme du développement locale l village Iguersafene se trouve livré à lui-même, l'ensemble de la communauté du village est obligé de se débrouiller avec les moyens dont ils disposent pour pouvoir prendre la voix du développement dans cette région montagneuse et isolée.

Le comité du village est un véritable espace public fonctionnant essentiellement à base de lois ancestrales (présence obligatoire pour tous les hommes majeurs aux assemblées, prise de décision sur consensus après débat général basé sur l'argumentation où la prise de parole est attendue de tous les présents...), le comité du village statue sur toutes les questions qui engagent l'intérêt de la collectivité villageoise (aménagement, règlement de conflits, régulation, etc.). Ces principes de fonctionnement hérités du passé font sans doute le principal facteur explicatif de son rayonnement.

Le comité du village est organisé comme suit :

- Le président du comité de village (Amin).
- Le vice président.
- Le trésorier qui est responsable des recettes et des dépenses du village et la comptabilité.
- 3 agents administratifs qui s'occupent de toute la paperasse lié au village.
- Les membres se sont des représentants de grandes familles au sein du village (Teman).

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

L'assemblée générale :

Au sein du village une assemblée générale se tient au moins une fois tout les trois mois, le lieu de l'assemblée est dit « AGOUNI », ou sont appelé à assister toute personne inscrite sur la liste du village, c'est une assemblée ordinaire qui à pour but de présenter les progrès et la situation du village, la proposition de nouvelles initiatives et actions relatives au village, information des habitants à propos des problèmes du village ...etc.

Toutes les décisions sous soumises au vote dont la modalité de prise de décisions et la majorité des votes.

D'autres assemblées sont organisées dans les cas urgents ou le village est tenu de résoudre un conflit, ou le cas ou le village se trouve face à un problème d'extrême urgence à partager avec les habitants afin de parvenir à des solutions, et aussi dans le cas des décès au sein du village. « Dé l'annonce d'un décès au village, une assemblée générale est jugé utile afin de prendre en charge les obsèques ».⁴

L'assemblée générale est régie par des lois mise en place par le comité de village et approuvé par les citoyens afin d'assurer le bon déroulement de l'assemblée dont en peut citer quelque unes :

- La présence est obligatoire.
- Pendant toute la durée de l'AG la position assise est obligatoire.
- L'insulte, la perturbation et le manque de respect est passible d'une amende.
- La prise de parole est soumise à l'autorisation.
- Le respect de délai d'intervention est obligatoire.
- Les citoyens non résidents dont le village sont tenu aussi de se présenter lors d'une AG.

Le non respect de règlement qui assure le bon fonctionnement de l'AG est passible d'une amende qui varie de 100DA à 500DA selon l'article non respecté et sa somme attribué.

Le comité du village à l'étranger :

Depuis toujours, les citoyens kabyles en émigration constituent dans chaque pays de résidence un comité informelle par village avec un président élu, dont la mission principale est de réunir des cotisations pour alimenter un fond commun de solidarité devant financer le

⁴Code du village

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial

rapatriement des décédés avec l'octroi d'une aide financière à leur famille. Parallèlement, les membres du comité en émigration apportent systématiquement un soutien financier et matériel aux arrivants potentiels du pays (village) pour une visite ou pour y travailler.

Le village Iguersafene se trouve aussi dans cette voix avec trois comités de citoyens en immigration qui sont installés à :

- Paris (France)
- Marseille (France)
- Montréal (Canada)

Les comités à l'étranger ont aussi pour mission de réunir les cotisations mensuelles et obligatoires qui servent au financement des projets du développement de leur village.

Selon l'article 5.2 du règlement intérieur du village : Les immigrés dont le revenu dépassant les 100€/mois, sont soumis à des cotisations qui sont réparties comme suit de 100€ à 300€ la cotisation est fixée à 1.25€/mois ; de 300€ à 750 € la cotisation est fixée à 2.50 € ; et à partir de 750 € les cotisations mensuelles sont fixées à 5 €/ mois.

Les associations :

Dans le village Iguersafene l'esprit solidaire entre les citoyens est bien développé d'où on trouve l'existence de diverses associations à caractères différentes qui exercent dans divers domaines tel que la culture, l'environnement, le tourisme, la religion. Ces associations se trouvent sous la tutelle du comité du village avec lequel ces dernières entretiennent de bonnes relations de coopération mais approuvent une autonomie en ce qui concerne le mode de fonctionnement, les choix de membres et le choix du programme d'actions.

Dans le tableau suivant nous allons présenter les cinq associations du village Iguersafene :

Tableau n°2 : les associations du village Iguersafene.

Nom de l'association	caractère de l'association
alma	Culturelle
Alma vert	Environnementale
	Religieuse
Le village du monde	Touristique

Source : établie par nous mêmes

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial

La diversité des associations au sein du village démontre l'esprit social et solidaire de ces citoyens en vue d'améliorer de leur cadre de vie.

La caisse du village:

La caisse du village est une institution humaine historicisée et encadrée dans la structure sociopolitique du village, sa gestion ne révèle pas d'une simple comptabilité publique dont on fixe les ressources et les dépenses de fonctionnement et d'équipement d'un village, elle vise principalement à créer le lien social entre l'ensemble des villageois résidents et entre ces derniers et les immigrés. C'est une institution permettant la coopération fondée sur les relations sociales et la solidarité financière en vue de réaliser des actions collectives qui prennent la forme d'initiatives entrepreneuriales conduisant à des projets du développement économique et social.⁵

La caisse villageoise désigne l'organe central qui fonde le village, pour le président du comité du village « c'est l'âme de la gestion du village ». Pour **Messaoudene.H** membre du comité du village elle représente « l'argent des citoyens destiné à être dépensé dans des réalisations qui ont pour but l'amélioration du mode de vie des villageois ».

Dans le village la caisse est représentée comme un outil qui permet la réalisation de diverses actions et initiatives dans le cadre du village, elle permet de financer de grands projets inscrits dans le cadre du développement local, elle sert aussi à financer toutes les activités organisées dans les villages que ce soit culturelles, sociales ou sportives et arrive aussi à financer les actions entreprises par les associations.

A travers notre enquête réalisée au sein du village Iguersafene nous avons pu cerner le fonctionnement de la caisse du village en faisant ressortir la nature des recettes et des dépenses.

Les ressources du village

Le tableau suivant représente les principales ressources de la caisse villageoise d'Iguersafene :

⁵ ACHIR Mohammed, « les fondements éthiques des caisses villageoises en Kabylie : gestion participative, gouvernance délibérative et développement solidaire, Maroc, 2014.

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial

Tableau n°3 : les ressources du village.

Ressources	Obligatoires	Exceptionnels
-Contributions	-Cotisations mensuelles par habitant. -cotisations des immigrés	-Pour compléter le financement d'un projet d'intérêt général.
- Taxes	-Redevance des compteurs qui s'inscrit dans le cadre de la maintenance du réseau. -frais d'installation de compteurs -taxe sur l'environnement	
-Amendes	-infractions lié au non respect du code du village. -infractions lié à l'abus de consommation d'un bien collectif du village.	
-Dons		-les habitants du village riches ou pauvres.
-Location de biens du village	-Droits de place pour les marchands ambulants.	
-Activité économique	Vente de plastique, Cybercafé	

Source : établie par nous mêmes

- Les contributions représentent les cotisations annuelles ou mensuelles par habitant à une somme fixé par le comité du village, à Iguersafene les citoyens résidents au sein du village sont exonérés des cotisations, en contre partie de leurs travail pour le village, c'est les immigrés et même les immigrés en retraite habitant dans le village dont le revenu dépasse les 100€ qui cotise, les tarifs des contributions sont comme suit :

- De 100€ à 300€ —————→ 1.25€ /mois
- De 300€ à 750€ —————→ 2.50€/mois
- De 750€ et plus —————→ 5€ / mois

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

➤ Pour les prélèvements ça concerne la redevance des compteurs qui est fixé à 25 DA/mois/compteur, cette redevance s'inscrit dans le cadre de la maintenance du réseau et une tarification de 700 DA comme frais d'installation d'un compteur d'eau et de la taxe d'environnement fixé à 300 DA/mois/foyer.

➤ Les dons représentent une partie très importante des ressources du village, « que ça soit des riches ou des pauvres, lors des événements c'est tout le monde qui contribue » A.M, à l'approche d'un des événements que le village organise, chaque citoyen contribue avec les moyens dont ils disposent, lors de l'assemblée générale aussi on trouve une boîte pour les dons ainsi que dans le bureau du comité qui assure une permanence quotidienne les gens passent pour déposer des dons. même les étrangers du village contribue, en reçoit souvent des enveloppes anonymes ».

➤ Le comité du village est strict avec les amendes « en y trouve des cas rares de personnes qui refusent de payer leurs amendes, mais des membres de la famille interviennent toujours pour la régler » A.M

Ces dernières contribuent efficacement à l'alimentation de la caisse du village. La tarification des amendes varient de 50 DA jusqu'à 30.000 DA selon l'infraction commise. Les infractions et sommes attribuées sont présentées dans le code du village qui est divisé en chapitres comme suit :

- Infractions lors de l'assemblée générale : les retardataires, l'absence, la position debout, ordre et durée de l'intervention.
- Enterrements et obsèques : absence, appel aux « Talebs » étrangers, stationnement gênant de véhicules, prise de parole au monument de « Daàwa ».
- L'eau potable : branchement sans autorisation, ouverture des regards, enlèvement du plombage du compteur, dépassement du quota d'eau potable prévu par le comité du village (80 L/J/P).
- Bassins et fontaines : respect des horaires pour le remplissage des citernes
- Environnement : les jets d'ordures ménagères ou déchets en dehors du ramassage, le jet d'objets au sein du village (bouteilles canettes..), sortie des ordures en dehors des heures de collecte.
- Social : tout débat sur des affaires du passé déjà réglé, utilisation d'armes à feu ou armes blanches, acte du vol, tapage nocturne, vente de boissons alcoolisées,

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

violation des propriétés privées, stationnement gênant, agression physique ou morale, vitesse excessive, dépôt de marchandise sur les lieux publics, ...etc.

- Les fêtes et mariages : utilisation d'armes à feu, la non information du comité du village à propos de la fête, ...etc.
- Les convocations : rependre aux convocations...etc.
- Les travaux : absence aux travaux du village...etc.

Les infractions et les dépassements qui ne sont pas cités dans le règlement du village, le comité est souverain d'appliquer, de traiter l'affaire et de fixer l'amende qui convient et ceci selon la gravité de l'affaire avec consensus des membres du comité.⁶

- Dans le cadre de la location des biens du village on trouve la taxe associée aux marchands ambulants comme droit de place pour vendre leurs marchandises.
- Les taxes sont relatives à l'installation de nouveaux compteurs en eau potable, la taxe sur l'environnement.
- Le village exerce des activités économiques telles que la transformation et vente du plastique et un cyber café.

Les dépenses du village

Pour les dépenses relatives à la caisse du village on trouve :

- Des dépenses de fonctionnement.
- Dépenses d'équipements et de projets d'intérêt général.

Les dépenses d'équipement et de projets d'intérêt général :

Dans ce point on va présenter les dépenses liées aux travaux d'AEP et d'assainissement, les infrastructures et équipements du village en suite les dépenses liées aux projets socio-économiques. Enfin, les dépenses liées à l'entretien du matériel.

a. Les travaux d'AEP et d'assainissement :

- Réalisation des châteaux d'eau.
- Réalisation d'une conduite d'eau de la source au village d'une longueur de près de 20KM.
- Réalisation de fontaines.

⁶ Code du village

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

- Réalisation de bassins d'irrigation.
- Raccordement des foyers en eau potable.
- Réalisation du réseau d'assainissement.

b. Infrastructures et équipements du village :

- Aménagement des placettes publiques.
- Réalisation d'un musée.
- Aménagement d'un manège pour enfant.
- Aménagement d'une place publique pour les femmes.
- Aménagement d'un nouveau cimetière.
- Rénovation de cimetière du chouhadas.
- Aménagement de la place du village.

c. Projets socio-économiques

- Cyber café.
- Centre du tri.
- Salle polyvalente qui comporte une salle des fêtes, une crèche, et les bureaux d'associations et du comité du village(en cours de réalisation).

d. Entretien du matériel :

- Entretien du tracteur du village

Les dépenses du fonctionnement :

Les dépenses du fonctionnement concernent les dépenses qui assurent le bon fonctionnement du village :

- Entretien d'infrastructures du village et de gestion des eaux.
- Prise en charge des salariés permanents du village.
- Frais du fonctionnement du comité du village.
- Subventions pour les associations.
- Frais d'organisation des fêtes et des cérémonies.
- Aides aux pauvres.
- Prise en charge des malades.
- prise en charge des funérailles et obsèques du village.

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

Section3 : Les projets du développement financés par la caisse du village:

Au sein du village divers projets relatifs au développement et l'intérêt général ont été réalisés grâce à la motivation des villageois, et le financement de la caisse. Dans cette section nous allons présenter les différents projets.

Eau de source :

Avec l'avantage naturel d'être dans une région faisant le lit de hautes montagnes, les citoyens ont trouvé une solution au problème du manque d'eau potable, avec leurs propres moyens ils ont pu réaliser un grand projet de captage, d'adduction et de distribution de l'eau potable des sources situé dans les monts de l'Akfadou surplombant leurs village.

C'est un projet qui a nécessité plusieurs mois du travail collectif vu l'état des terrains que la conduite a traversé, avec un budget estimé à 1.7milliards de centimes, c'est une somme qui a été mobilisé par une cotisation collective des résidents et de la communauté en immigration du village.

En 2010 la conduite a été refaite en PEHD par la volonté des villageois et financé par la caisse.

Avec ce projet tous les foyers sont alimentés en eau potable avec un prix symbolique de 25 DA par mois et par foyer, cette somme est considérée comme un budget pour l'entretien et le fonctionnement du réseau d'AEP du village.

Durant la période d'été allant de moi de juin jusqu'au moi d'octobre, afin de rationner et éviter le manque d'eau, le comité du village a réglementé la consommation à 80 litres par jour et par personne, l'excédent de cette consommation est soumis à une tarification de 0.50 DA par litres, sauf dans les cas exceptionnels tel que les fêtes, dans ce cas le foyer dispose de 6000 litres supplémentaires.

Lors de branchement d'un compteur le titulaire doit payer les pièces plus 700DA comme frais du raccordement.

Les activités commerciales ou agricoles nécessitant une grande quantité d'eau tel que les unités de fabrication, les activités d'élevage, ne dispose pas du droit d'avoir un compteur en eau potable. par ailleurs, des bassins sont mis à leurs disposition pour le remplissage des citernes.

Afin d'assurer le fonctionnement du réseau d'AEP, le village fait travailler avec rémunération d'une façon permanente un employé citoyen du village.

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

Les déchets ménagers :

L'un des problèmes les plus pesants, les plus répandus et face auxquels les autorités sont impuissantes en Kabylie est celui des déchets ménagers. Le village Igwersafène ne fait pas exception uniquement par sa prise en charge de ce problème d'une façon efficace. Il le fait aussi par le fait que les procédés et les moyens, du ramassage jusqu'à la valorisation avec leurs propres moyens.

Le ramassage des déchets :

Le comité du village par ses propres moyens, à mis des bacs à proximité de tous les cadres de vie susceptibles de générer des déchets (habitations, espaces commerciaux). Un camion acquis aussi par les ressources du comité du village conduit par un chauffeur permanent, citoyen du village rémunéré par ce même comité, passe tous les matins pour vider les bacs et ramasser les déchets des ménages et les transporter vers un endroit de tri des déchets, espace clôturé et aménagé pour cette fonction.⁷

Le tri des déchets :

Pour le tri et la transformation des déchets recyclables, une grande avancée y est réalisée relativement aux autres espaces de vie du pays. Le travail de tri des déchets ménagers se fait en deux étapes.

D'abord au niveau des foyers générateurs qui font la première séparation entre les déchets biodégradables, les déchets en plastique, les déchets en papier et les déchets en métal. Ces déchets sont mis ensuite dans des sacs distincts par les villageois. Vient après l'opération de ramassage et de transfert des déchets vers un centre de tri où les sacs sont vidés et les déchets sont triés pour en faire des lots distincts : déchets en plastique, déchets en papier et déchets métalliques, déchets en bois.

Enfin, les déchets sont remis dans des sacs regroupés par catégories de déchets.

Le compostage :

Les déchets biodégradables sont mis dans des bacs de compostage aménagés et disposés spécialement, près d'une dizaine de silos en bois d'environ un mètre cube qui sont répartis dans l'espace villageois. Après fermentation et transformation, un processus qui dure

⁷ Colloque internationale, « économie sociale et solidaire dans un contexte de multi culturalité diversité et développement territorial », Mendoza (argentine), le mouvement associatif et l'économie solidaire en Kabylie Zoreli Mohamed Amokrane, université de Bejaia.

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

près de six mois, le compost est récupéré par les villageois pour être utilisé pour la fertilisation de leurs terres agricoles.

La commercialisation des déchets :

Après avoir réalisé le tri des déchets, ils seront vendus à des récupérateurs de matières recyclables qui font des tournées régulières. A noter que pour les déchets en papier, les villageois se contentent pour le moment de leur destruction sur les lieux du triage.

L'argent obtenu par la commercialisation des déchets recyclables est mis dans la caisse pour être utilisé pour réaliser des projets de développement durable et d'utilité collective.



Source : prise par nous mêmes.

Une salle polyvalente :

Le projet de réalisation d'une salle polyvalente est lancé au sein du village qui est financé par la caisse dont le budget total de la réalisation est estimé à 3.7milliards de centimes, le président du comité du village a ajouté que « le wali nous nous a promis une aide de 1milliards de centimes, comme aide a la réalisation de ce projet », les taux d'avancement des travaux est estimé a 25%.

D'après le président du comité du village la salle polyvalente doit contenir :

- Le bureau du comité et les bureaux des associations.
- Une salle des fêtes.
- Une crèche.
- Une salle de sport.
- Une médiathèque.

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial

Divers autres projets d'intérêt général financé par la caisse villageoise :

Les projets des collectifs du village permettent de faire surgir de nouvelles idées qui se transforment en nouveau projets collectif. En effet la caisse de village a contribué à la réalisation de divers autres projets tel que :

- L'aménagement des espaces public.



Source : prise par nous mêmes

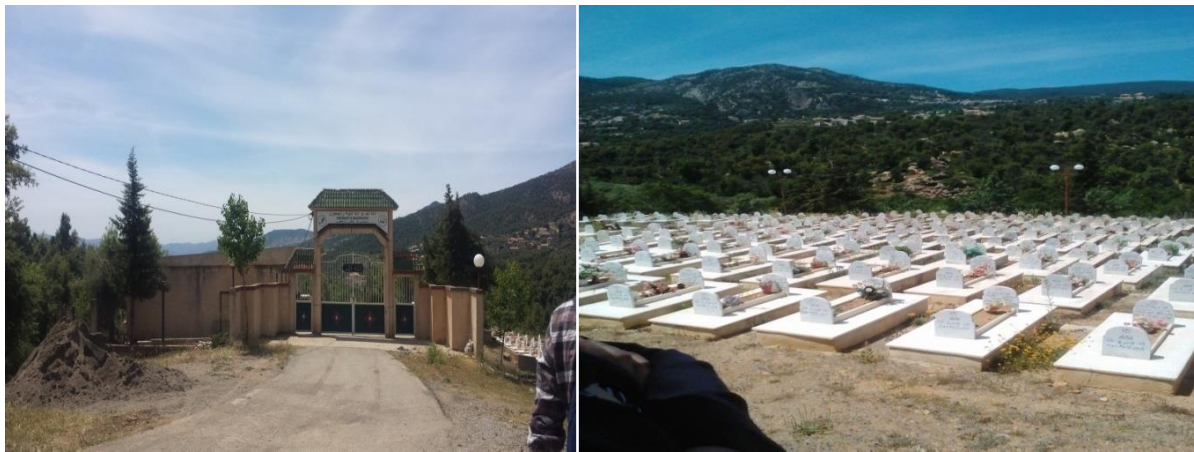
- Réalisation de fontaines et de bassins.



Source : prise par nous mêmes.

- Réalisation d'un nouveau cimetière.

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial



Source : prise par nous mêmes

➤ Réalisation d'un musée.



Source : prise par nous mêmes

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial

- Réalisation d'un manège pour enfants.



Source : archives du village.

- Création d'une école de formation et un cyber café.



Source : prise par nous mêmes.

Ainsi que le nouveau projet de captage et de canalisation d'eau de quatre nouvelles sources est en phase de réalisation avec un état d'avancement de pré de 50%. De ce fait, on conclue que le village prend la voix du développement sur tout ses divers secteurs que sa soit économique, sociale ou environnementale ainsi que la caisse du village est en mesure de financer des projets du développement avec la participation des citoyens et la solidarité.

Ces projets réalisés ont un impact direct sur le développement du village sur toutes dimensions avec l'amélioration du niveau de vie des habitants.

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

On peut citer quelques exemples qui illustrent ce développement, avant l'installation du réseau d'AEP le village ne disposait pas d'eau dans les foyers et puis en matière d'environnement le développement est illustré par le prix du village le plus propre en 2014, ainsi que dans le secteur social avec la solidarité, l'entraide et le bénévolat des habitants, l'attractivité qui est illustré par l'augmentation de la population au sein du village (1809h en 1989, 2302h en 1998 et actuellement le village compte plus de 4500h).

Section 4 : analyse des résultats obtenus.

Dans cette section nous allons présenter une analyse et une interprétation des résultats obtenus après notre enquête et nos entretiens avec les membres du comité du village.

En premier lieu nous allons présenter la population enquêtée selon les caractéristiques de l'âge, sexe, la résidence actuelle, et si les enquêtés sont des membres ou des ex-membres du comité du village ou de l'association. En suite on va présenter les rapports existants entre les trois institutions suivantes : le village(le comité du village), les associations, la commune. Puis nous allons présenter la caisse du village et analyser la nature des dépenses et des recettes et la part attribuée à chaque type de dépense pour les trois premiers trimestres de 2017.

Enfin nous allons déterminer le rôle et la contribution de la caisse du village ainsi que la communauté villageoise dans la création de nouvelles initiatives dans le cadre du développement du village.

Description de la population étudiée :

En premier lieu nous allons présenter la population d'enquête selon les caractéristiques personnelles relatives à la personne.

Tableau n°4 : caractéristiques de l'enquête selon le genre.

Genre	F	%
Homme	18	90
Femmes	02	10
Total	20	100

Source : résultats de l'enquête

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

Ce tableau présente les caractéristiques de notre enquête selon le sexe, d'où on trouve que 90% des enquêtés qui représente la fréquence 18 sont de sexe masculin, le reste qui est présenté en 10% est de sexe féminin, soit une fréquence de 2.

Tableau n° 5: caractéristique de l'enquête selon l'âge.

Age	F	%
20-30	00	00
31-40	11	55
41-50	6	30
51-60	00	00
61-90	3	15
Total	20	100

Source : résultats de l'enquête

Le tableau ci-dessus nous montre que 55% de nos enquêtés ont un âge qui varient de 31 à 40 ans avec une fréquence de 11 qui représente la moitié de nos enquêtés, suivi de 30% pour les personnes âgés de 41 à 50 ans et enfin 15% pour les personnes âgés de 61 à 90 ans.

Tableau n°6 : résidence actuelle des enquêtés.

Résidence actuelle	F	%
Au sein du village	20	100
Ailleurs	-	-
Total	20	100

Source : résultats de l'enquête

Le tableau ci-dessus nous montre que l'ensemble de nos enquêtés réside actuellement au sein du village.

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

Tableau n°7 : les enquêtés membres du comité du village ou des associations.

Membres	F	%
Comité du village	5	25
Associations	4	20
Aucun	11	55
Total	20	100

Source : résultats de l'enquête

Ce tableau nous présente les enquêtés qui sont membres du comité du village ou membres des associations .5 personnes sur les 20 enquêtés sont des membres de comité du village avec 25%, 4 personnes sont des membres de différentes associations soit 20%, le reste qui est de 55% sont des villageois qui ne sont pas des membres ni dans l'association, ni du comité du village.

Il est à noter qu'on trouve des personnes qui sont à la fois membre du comité du village et membre d'une association à la fois.

Le rapport entre le village, les associations et la commune :

Dans cette partie il est question d'identifier le rôle et la nature de relations entre ces organisations, au cours de notre enquête la question suivante a été posé : la commune répond-elle aux besoins du village ?

L'ensemble des réponses obtenues sont similaires et renvoies à l'absence des autorités publique au sein du village, d'après nos enquêtés :

« Presque tout ce qui est fait au sein du village est financé par la caisse, nous avons appris à répondre nous-mêmes à nos besoins sans attendre les autorités, au cours des deux dernières années nous avons réalisé 1640 mètres de caniveaux » B.K

« Puisque la commune est absente au sein du village nous avons appris à répondre à nos besoins par l'implication et la participation de tout les habitants »K.Z

« Quand un villageois a besoin d'une transfusion du sang permanente, c'est le village qui le prend une charge avec une assurance de permanences de donneurs et de tout les frais relatives par le comité du village »M.DJ

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

«Notre village organise des fêtes, notamment la célébration de l'indépendance, le 04 décembre, « yennayer », le 8 mars... toutes ces événements sont organisés par le comité et financés par la caisse »M.A

« Les déchets ménagers sont pris en charge par le village, en à un tracteur qui ramasse les déchets ménagers chaque matin, on fait très attention à la propreté et l'environnement de notre village »K.S

En effet le village joue le rôle de la commune dans presque tous les domaines à commencer par les infrastructures de base pour le village et l'aménagement des espaces. En suite, dans le domaine culturel et sportif avec la célébration de diverses fêtes pendant l'année et l'organisation d'activités sportives. L'intervention porte aussi sur le secteur social avec des aides aux personnes en difficulté (les pauvres du village), et la prise en charge des malades.

Le rôle du comité du village est d'assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion basé sur le volontariat et les initiatives solidaires en intervenant sur tous les problèmes dont souffre le village dans le but de l'amélioration du niveau de vie avec des projets du développement sociales, culturelles et environnementales.

Entre le comité du village et les associations ont trouve un rapport de coopération et d'entraide, les associations sont toujours sous la tutelle du comité du village, mais ces dernières approuve une autonomie de choix des membres et du choix de programme d'actions.

La caisse du village:

Dans cette partie nous allons présenter la caisse du village selon nos enquêtés. En suite nous allons distinguer les recettes et les dépenses selon la nature avec la présentation du mouvement de la caisse du mois janvier 2017 au mois de septembre 2017. Puis, analyser la capacité de cette dernière à financer des projets du développement territorial.

Pour M.ali président du comité du village « la caisse villageoise est l'âme du village »

Et comme nous l'indique A.ly« C'est l'argent des habitants qui va être dépenser dans des projets d'intérêt général »

De ce fait, on conclue que la caisse du village est un moyen qui permet le fonctionnement du village de la même manière qu'une administration publique et assure des projets d'intérêt général qui ont des retombés positifs en matière d'amélioration du niveau de vie des habitants du village

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

En ce qui concerne les ressources de la caisse villageoise, nous allons présenter le bilan des trois premiers trimestres de 2017 en précisant la nature de chaque type de ressource et la marge attribué.

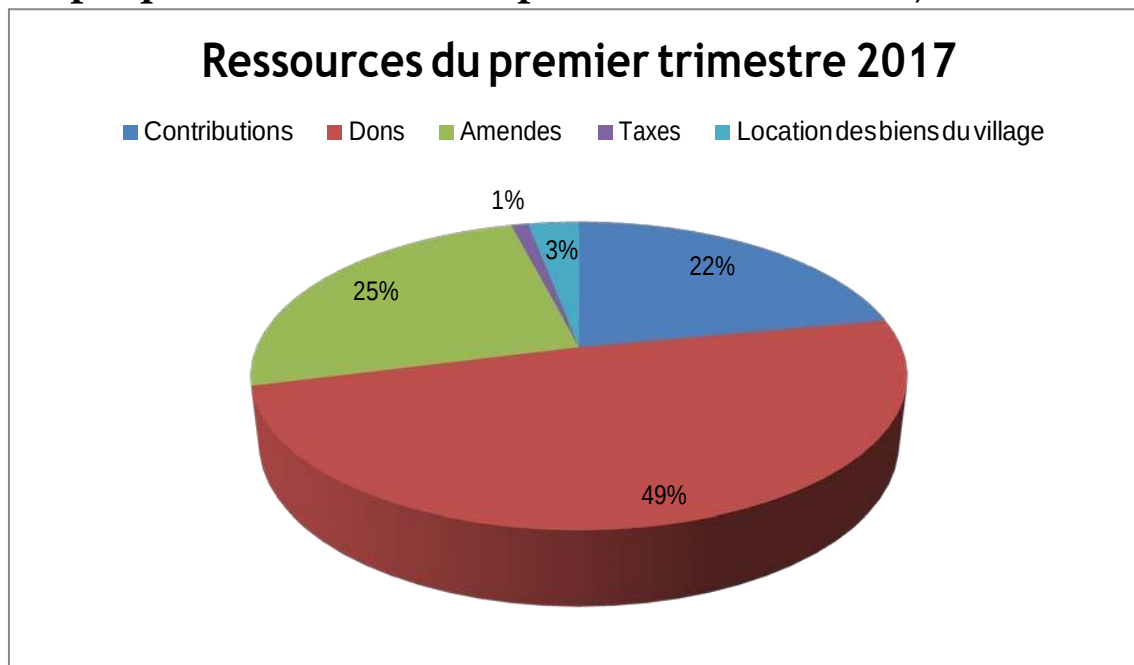
Tableau n°8 : Ressources du village de premier trimestre 2017

Montant en DA

Ressource	montant	%
Contributions	166250	22
Dons	363150	49
Amendes	180290	25
Taxes	6450	1
Location des biens du village	22845	3
Total	738985	100

Source : comptabilité du village

Graphique 1 : Ressources du premier trimestre 2017.



Source : établie par nous mêmes.

Durant le premier trimestre de l'année 2017 on constate que les dons constituent presque la moitié des ressources de la caisse du village avec un taux de 49.5% soit le montant

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial

de 363.150 DA, en suite les amendes et les contributions avec 25% et 22.5%, avec des sommes de 180290 DA et 166250DA, et une faible marge pour les taxes et la location des biens du village avec des taux de 3% et 1% sur la totalité des ressources de ce premier trimestre avec une somme de 22845DA et 6450 DA.

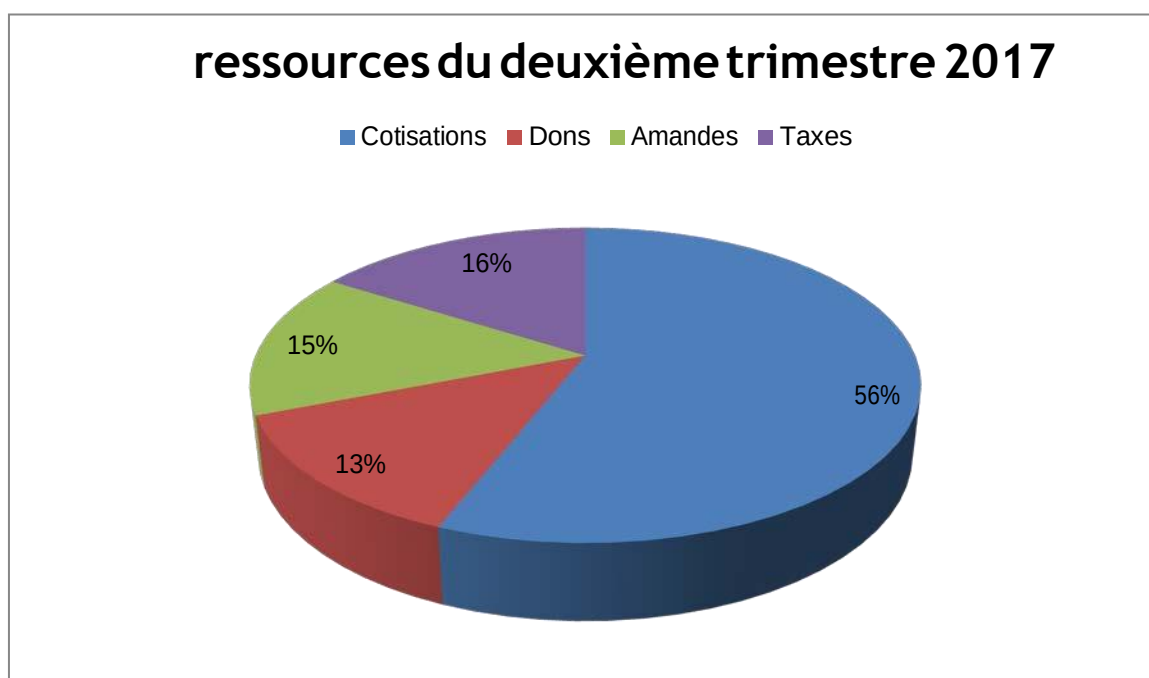
Tableau n°9 : ressources du deuxième trimestre de l'année 2017

Montant en DA

Ressources	Montant	%
Cotisations	744700	56
Dons	170090	13
Amendes	206200	15
Taxes	215860	16
Location des biens du village	-	-
Total	1336650	100

Source : comptabilité du village.

Graphique 2 : ressources du deuxième trimestre 2017.



Source : établie par nous mêmes.

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

Au second trimestre de l'année 2017 c'est les cotisations qui occupent la majorité des recettes avec un taux de 56% représentant un montant de 744700 DA, en suite les taxes relatives à l'alimentation en eau potable et environnement qui occupe 16% des recettes de ce trimestre avec 215860DA, et puis les amendes et les dons avec 15% et 13% représentant les sommes de 215860DA et 206200 DA, pendant ce semestre le recettes relatives à la location des biens et des services sont nul.

Tableau n°10 : Ressources du troisième trimestre de 2017

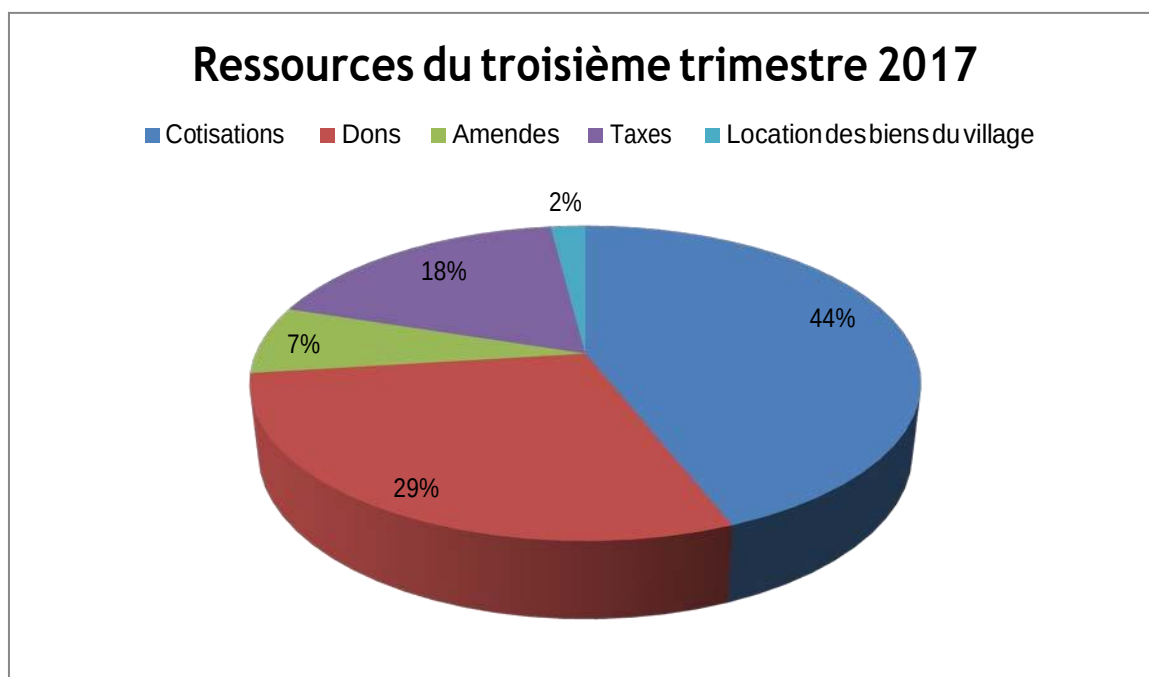
Montant en DA

Ressource	Montant	%
Cotisations	1218760	44
Dons	790150	29
Amendes	194220	07
Taxes	484085	18
Location des biens du village	60000	02
Total	2747215	100

Source : comptabilité du village.

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

Graphique 3 : Ressources du troisième trimestre 2017.



Source : établie par nous mêmes.

Au cours de troisième trimestre de l'année 2017 les cotisations occupe une marge importante avec un taux de 44 % soit une somme de 1218760 DA, en suite les dons avec un taux de 29% avec une somme de 790150 DA, en suite 18% qui représente 484085 DA des ressources qui représente les taxes, 7% aux amendes avec un montant de 194220 DA et enfin un faible taux de 2% soit 60000DA pour la location des biens du village.

En constate que la nature des ressources qui occupent la majorité des recettes varient d'un trimestre a un autre et pour arriver a une moyenne et classer les ressources, nous avons allons présenter les ressource de la caisse du village pour l'ensemble des trois premiers trimestres de 2017.

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

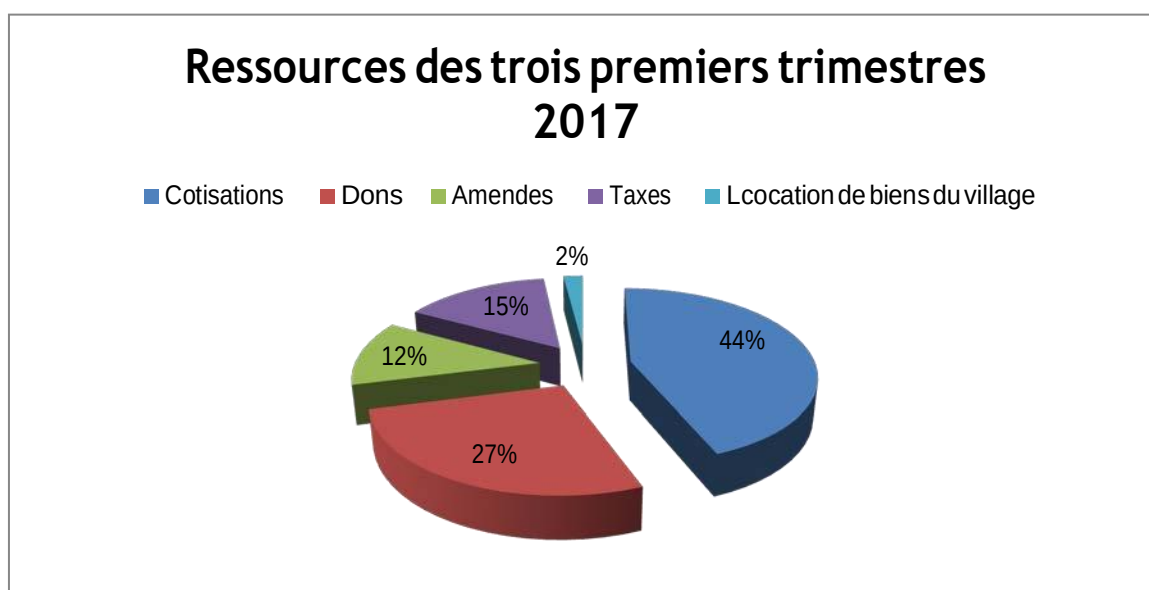
Tableau n°11 : Recettes de la caisse du village des trois premiers trimestres de 2017

Montant en : DA

Ressources	Montant	%
Cotisations	2129710	44
Dons	1323390	27
Amendes	580710	12
Taxes	706395	15
Location de biens du village	82845	02
Total	4823050	100

Source : comptabilité du village

Graphique 4 : Ressources du village des trois premiers trimestres 2017.



Source : établie par nous mêmes

Les ressources du village Igwersafene sont constituées principalement des cotisations avec 44% de la totalité des ressources qui représente une ressource permanente et obligatoire pour la caisse du village, d'où on retient que la caisse est alimenté d'une manière régulière et

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

donc l'avenir du village est certain, car la principale ressource n'est pas exceptionnelle donc a chaque fin du mois une somme doit être entrée à la caisse du village.

En suite, les dons représentent 27% de la totalité des ressources, c'est des ressources qui rentrent principalement lors de l'organisation des fêtes ou d'événements, lors des assemblées du village, les enterrements, aussi avec la volonté des citoyens qui ont un esprit solidaire. C'est une ressources exceptionnelle et vue la marge qu'elle occupe sur la totalité des ressources, on retient que la solidarité représente une culture pour les habitants de ce village.

Puis, 15% de la totalité des ressources c'est des taxes relatives aux nouveaux branchements en eau et à la taxe d'environnement fixé à 300 DA, et 12% sont des amendes liées aux infractions du code du village tel que le dépassement de la quantité d'eau prévu et les absences soit aux AG, travaux de villages ou enterrements.

Et en dernier 2% des ressources sont relatives à la location de biens et services du village notamment le droit de stationnement pour les marchands ambulants.

Afin d'analyser la nature et la part attribuée à chaque type de dépense nous avons devisé les dépenses en cinq parties comme suit : entretien et projets d'équipement général, prise en charge des salariés, frais du fonctionnement du bureau, frais liés à l'organisation des fêtes et les aides sociales.

Tableau n°12: Dépenses du premier trimestre 2017.

Dépense	Montant	%
Projets d'équipement général et entretien	1074025	81
Prise en charge des salariés	155950	12
Frais de fonctionnement du bureau	25080	1.5
Frais lié a l'organisation des fêtes	35300	2.5
Aides sociales	36500	3
Total	1326855	100

Source : comptabilité du village

Le tableau ci-dessus présente les dépenses de la caisse durant les trois premiers mois de 2017 dont on constate que les projets d'équipement général et de l'entretien représente la majorité des dépenses avec 81% en suite 12% pour les frais relatives à la prise en charge des

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement territorial

salariés. Enfin, une légère affectation pour les frais de fonctionnement du bureau, des frais liés à l'organisation des fêtes et les aides sociales avec 1.5%, 2.5% et 3%.

Tableau n°13 : dépenses du deuxième trimestre 2017

Montant en : DA

Dépense	montant	%
Entretien et projets d'équipement général	1109850	82
Prise en charge des salariés	136700	11
Frais du fonctionnement du bureau	-	-
Frais lié a l'organisation des fêtes	76700	5
Aides sociales	22000	2
Total	1345250	100

Source : comptabilité du village

Le tableau ci-dessus présente les dépenses du deuxième trimestre 2017, 80% des dépenses sont affecté à l'entretien du village et équipement, en suite 11% des dépenses pour la prise en charge des salariés, durant cette période les dépenses relatives au fonctionnement du bureau sont nul, en suite 5% pour les frais d'organisation des fêtes et 2% pour les aides sociales.

Tableau n°14 : Dépenses du troisième trimestre 2017

Montant en : DA

Dépense	Montant	%
Entretien et projets d'équipement général	1095815	78
Prise en charge des salariés	158200	11
Frais de fonctionnement du bureau	1200	1
Frais lié à l'organisation des fêtes	69500	5
Aides sociales	68710	5
Total	1393225	100

Source : comptabilité du village

Durant cette période l'entretien du village et les projets d'équipement général occupent 78% des dépenses totale en suite 11% pour la prise en charge des salariés, les frais de

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

fonctionnement de bureau dans ce cas présente une petite somme de 1200 DA, enfin les frais d'organisation des fêtes et les aides sociales sont séminaires et représente 5 % de l'ensemble des dépenses.

En remarque que dans chaque trimestre le montant relatif à l'entretien et les projets d'équipement général représente la majorité des dépenses, et donc nous allons présenter la moyenne de chaque type de dépense du mois de janvier au mois de septembre 2017 afin de préciser le pourcentage de chacune des dépenses.

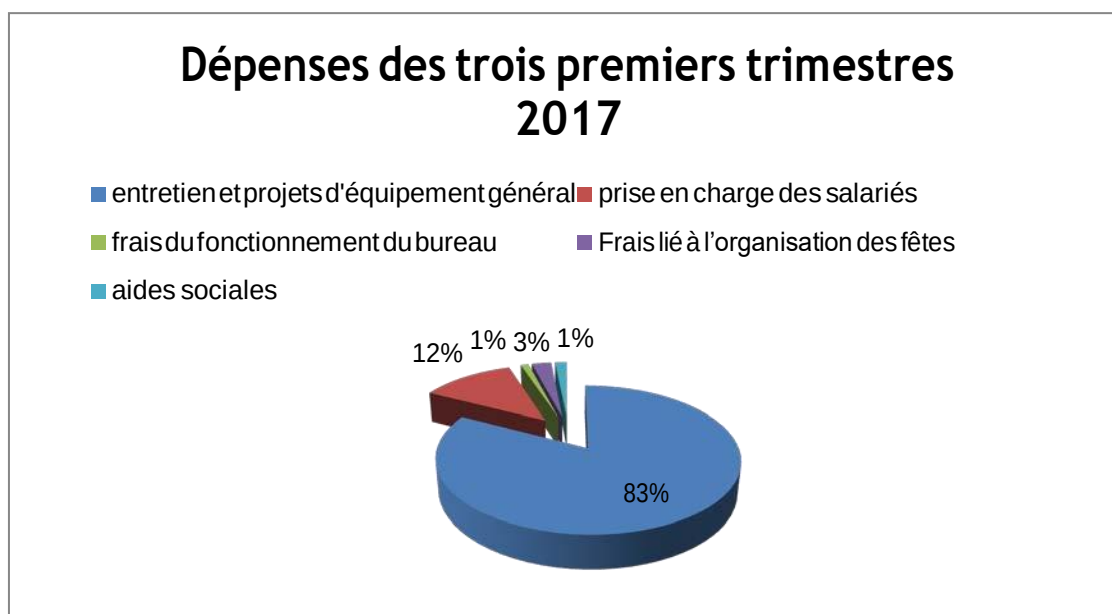
Tableau n°15: Dépenses des trois premiers trimestres de 2017

Montant en : DA

Dépense	Montant	%
Entretien et projets d'équipement général	3279690	81
Prise en charge des salariés	450850	12
Frais du fonctionnement du bureau	26280	1
Frais lié à l'organisation des fêtes	181500	2.5
Aides sociales	127010	1.5
Total	4065330	100

Source : comptabilité du village.

Graphique 5: Répartition des dépenses des trois premiers trimestres de 2017.



Source : établie par nous mêmes

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

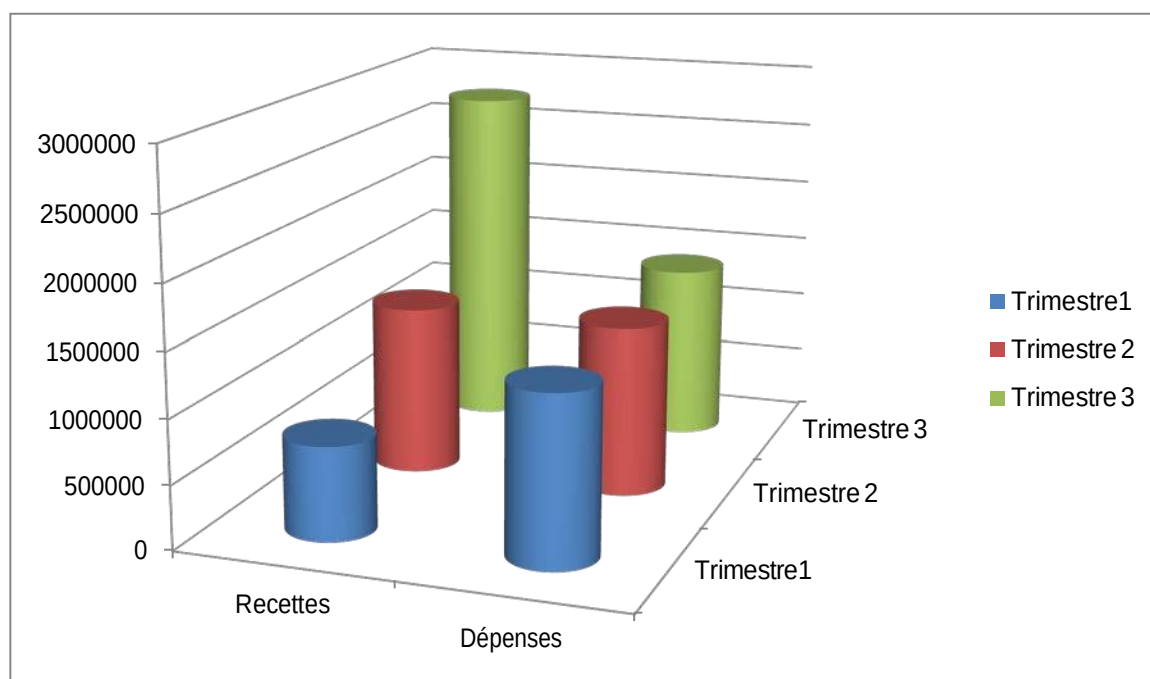
80% des dépenses du village représentent des dépenses d'entretien et de projets d'équipement général.

Dans les dépenses d'entretien et équipement la majorité est destinée à la réparation du réseau d'alimentation en eau potable en suite la réparation d'autres infrastructures du village, en suite les projets d'équipement concernent la création de nouvelles structures dans le cadre du développement du village, par exemple de nouvelles installations du réseau de l'eau et l'aménagement du village.

En deuxième position des dépenses on trouve la prise en charge des salariés tels que chauffeur de tracteur et le plombier avec un 12% de l'ensemble des dépenses. En suite les frais de l'organisation des fêtes avec 2.5% et 3% pour les aides sociales. Enfin, les frais de fonctionnement du bureau du comité avec 1.5% sur l'ensemble des dépenses.

Graphique 6: les recettes et dépenses du village durant les trois premiers trimestres de 2017.

Somme en DA



Source : établie par nous mêmes.

L'histogramme ci-dessous représente les recettes et les dépenses du village durant les trois premiers trimestres de l'année 2017.

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

Si on compare les ressources et les dépenses du village on constate que pendant les deux premiers trimestres les dépenses sont supérieures aux recettes ce qui prouve que le village est toujours en travaux avec de nouveaux projets en réalisation ainsi qu'il ne néglige pas les réparations nécessaires à leurs infrastructures.

Pour le deuxième trimestre on constate aussi une légère augmentation des dépenses par rapport aux ressources.

En troisième trimestre on constate une remarquable augmentation des recettes par rapport aux dépenses qui est due à une importante rentrée de fonds relatives aux cotisations et donc le village dispose de ressources régulières qui assure la bonne gestion du village.

Les ressources du village sont différentes d'un mois à un autre et d'un trimestre à un autre notamment les dons qui représentent des ressources exceptionnelles, une remarquable somme de dons est toujours due à un événement organisé au sein du village.

Mais il y a des ressources obligatoires telles que les cotisations et les taxes, ces dernières représentent des ressources permanentes qui assure l'alimentation de la caisse du village, sauf que la rentrée de ces dépenses peuvent être comptabilisée en retard, à titre d'exemple les cotisations de mois de janvier peuvent tarder jusqu'au mois de mars pour être comptabilisées.

Les périodes où les dépenses sont supérieures aux recettes, le village ne pourra pas être en déficit grâce à une bonne gestion et l'épargne d'une somme de près de 2,000,000 DA considéré comme un capital social qui n'est pas comptabilisé mais il est ajouté seulement pour trouver les comptes en fin d'année.

Capacité de financement de projets du développement :

Pour la capacité de la caisse du village à financer des grands projets du développement, à la base de nos résultats obtenus lors de notre enquête sur le terrain nous allons présenter des propos de nos enquêtés :

« Quand un projet est jugé d'intérêt général qui aura de conséquences positives sur le village, on procède directement à sa réalisation sans penser au budget nécessaire à sa réalisation ».

« Notre caisse finance des projets qui touchent tous les domaines et surtout les nouvelles actions solidaires qui de plus en plus renforcent les liens entre les habitants ».

« L'environnement est une culture dans notre village, la propreté au sein du village le confirme, donc on est toujours prêt pour de nouvelles initiatives en ce qui concerne l'environnement, actuellement on est en train de planter des arbres... ».

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

« Nous exerçons des activités économiques au sein du village, nous disposants d'un cyber café et on commercialise du plastique récupéré au centre de tri, on pourra créer de nouvelles activités économiques génératrices de revenu ».

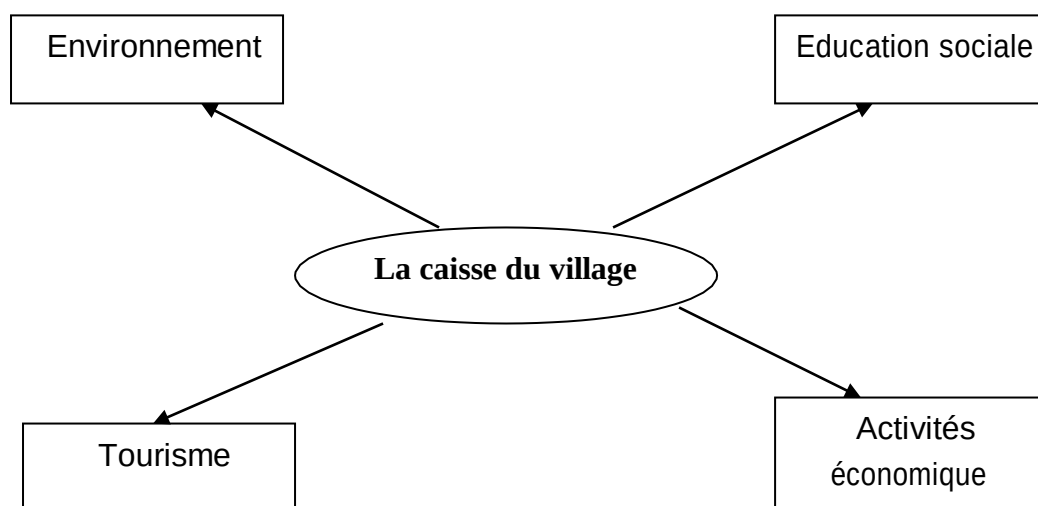
« On pourra développer divers initiatives sur le plan de tourisme, déjà on reçoit beaucoup de visiteurs, maintenant notre village est connu surtout depuis 2014 avec le prix du village le plus propre...même pour la formation on dispose d'un petit centre de formation qui compte pour le moment que la couture et les gâteaux traditionnelles, mais on envisage une extension avec une variété de formations ».

De ce fait, on conclue que la caisse du village peut être génératrice de nouvelles dynamiques qui permettent le développement du village, dont les habitants contribuent efficacement à la réalisation de toute action entreprise par le village même si la caisse se trouve pas en mesure de financer un projets le village recours à d'autre moyens tels que les prélèvements obligatoires.

Sur différentes démentions, le village est entrain de s'investir dans le cadre de développement

Pour mieux cerner le champ d'intervention de la caisse villageoise nous allons présenter un schéma qui récapitule les différents champs d'intervention de la caisse du village :

Schéma 1 : les champs d'intervention de la caisse du village.



Source : établie par nous même

La caisse du village intervient et génère de nouvelles actions et activités dans le but de la promotion du cadre de vie au sein du village ainsi que promouvoir le développement, ces domaines d'activités sont regroupés dans le schéma ci-dessus.

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

En ce qui concerne l'environnement, suite à un centre de tri et le ramassage de déchets la caisse du village encourage la mise en place de nouveaux plans environnementaux pour préserver leur nature.

En terme d'éducation sociale, le village est répété par son esprit solidaire dont ils entreprennent des activités sociales surtout dans le domaine d'apprentissage, des formations sont proposé, des cours pour les alphabètes, la sensibilisation en terme d'entraide et la solidarité.

La caisse de village favorise aussi le tourisme et finance des activités relatives à la promotion de tourisme, car le lieu géographique du village est favorable pour l'accès des randonneurs et touristes, ce secteur peut être exploité avec un investissement qui comporte a titre d'exemple la réhabilitation et confortement d'anciennes maisons et la création de nouvelles infrastructures tel que les lieu de restauration, lieux d'hébergement, itinéraires, qui seront ajouté à l'équipement existant avec les atouts culturels et le patrimoine historique dont dispose déjà le village.

Il est vrai que les caisses villageoises ne financent pas les activités génératrices de revenus, mais nous observons ces dernières années un intéressement à l'égard de ces activités génératrices d'emploi. Ceci, est du au fait que les caisses de village ont réalisés des projets d'intérêt général nécessaires au cadre de vie du village, mais aussi grâce à la présence de plus en plus notable des jeunes diplômés et universitaires qui apportent des idées innovantes en terme de l'allocation des fonds de la caisse du village⁸.

Pour les activités économiques le village dispose déjà de différentes activités génératrices de revenus tels que la commercialisation du plastique, et réfléchis actuellement sur le point de créer et développer de nouvelles et efficaces activités don le revenu sera destiné à l'alimentation de la caisse du village.

⁸ Achir Mohammed, « la caisse du village, envois de fonds et développement local solidaire », UMMTO

Chapitre 3 : Enquête sur la contribution de la caisse du village Igwersafene au développement territorial

Conclusion

le village qui porte objet de notre enquête se développe avec un autofinancement propre et une gestion inspiré des principes de l'économie sociale et solidaire, après l'entretien effectue avec les membres du comité du village, on constate que la caisse du village pourra être une source de création d'entreprises sociales au sein du village tel qu' une mutuelle ou une coopérative avec la participation des citoyens, c'est des projets sociales qui assure l'intérêt général qui nécessitant une réflexion pour la réalisation à l'avenir.

Conclusion générale

Conclusion générale

Le développement local permet de mobiliser les acteurs locaux à fin de prendre des initiatives autour de projets d'intérêt général pour la réalisation à fin de satisfaire la communauté locale, la participation de la population dans ces projets est primordiale, ils constitue un acteur principale qui joue un rôle majeur dans le processus du développement local qui est axé sur la mise en valeur des ressources locales, car il n'existe pas un modèle ou un mode pour le développement d'un territoire parce que chaque territoire possède des ressources propres et des potentialités spécifiques qui le différencie d'un autre territoire.

L'économie sociale et solidaire présente une manière d'entreprendre autrement qui est née de la volonté des citoyens afin de créer un monde meilleur ou l'économie doit être au service de la personne. L'économie sociale et solidaire se distingue par ces pratiques qui contribue bien être social et l'intérêt général qui est justifié par des principes avancé dont on peut citer la non-lucrativité et l'utilité sociale et collective.

L'économie sociale et solidaire se trouve au défi d'installer son propre modèle qui se trouve sur de multiples niveaux, que sa soit sur le développement social dans l'accompagnement des populations exclus, de la lutte contre la pauvreté ou la réduction du chômage. De l'autre coté sur le développement local pour la valorisation d'un territoire.

Des deux approche de l'économie sociale et solidaire et le développement local on constate une certaine cohérence et simultanité en ce qui concerne la finalité, car les deux approche mets en avant la finalité sociale.

Pour le développement d'un territoire on peut se référer a l'économie sociale et solidaire qui fait avancer devers initiatives de solidarité que sa soit traditionnelle ou institutionnalisé dont on peut citer les caisses villageoises qui fonds l'objet de notre étude.

La caisse du village est un moyen permettant la coopération qui est fondé sur des relations sociales et solidaires, elle vise en premier lieu a la création d'un lien social entre les villageois et contribue a financer d'une manière considérable le développement territorial avec la réalisation de devers projets d'intérêt général dans le cadre de l'amélioration du niveau de vie des habitants.

Après notre enquête au sein du village Iguersafene, on a observé la coopération qui est illustré par les cotisations obligatoires versé pour la réalisations de devers projets d'intérêt général ainsi que permettant une propre autau-gestion au sein du village, ainsi qu'on observe la compétition des villageois pour renforcer un capital symbolique, dans ce cas on parle des

Conclusion générale

dans, on se limite pas au riches du village, on trouve la contribution de tout les citoyens selon leurs possibilités, surtout a l'occasion d'une cérémonie ou une fête organisé et célébré au sein du village, ainsi que le financement d'un projet d'intérêt général, c'est des action qui montre la solidarité villageoise. C'est un point qui affirme notre troisième hypothèse qui stimule que les habitants de la wilaya de Tizi-Ouzou et particulièrement les habitants du village Iguersafene qui est l'objet de notre enquête

a cet effet, la caisse villageoise constitue l'un des mécanismes qui peuvent soulever le défi dans le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou avec la contribution a l'amélioration de niveau de vie des villageois avec l'offre de possibilités d'intervention en matière de développement sur devers aspects : sociale, culturelle et même économique. ces interventions ont engendré un développement au sein du village avec la réalisation de devers projets concernant les infrastructures de bases nécessaires tel que l'installation du réseau d'AEP ainsi que devers projets d'intérêt général, et cela confirme aussi notre première hypothèse.

Nos résultats obtenus sur le terrain affirme que la caisse du village se structure à fin, d'atteindre une taille meilleure sur le plan d'efficacité tout en se basant sur les principes et les valeurs traditionnelles qui sont presque séminaires aux principes de l'économie sociale et solidaire. Cela doit être possible avec la volonté des acteurs locaux à la promotion de ce mode de financement, qui est une source pour le développement.

D'après notre enquête nous avons déduit que l'implication de la population est un atout majeur pour l'atteinte des objectifs qui sont dans notre cas le développement. Donc, la caisse du village et la volonté des habitants représente deux acteurs complémentaires capables d'entamer et d'achever tout type de projet ainsi que de générer de nouvelles initiatives sur tout les plans.

On conclue, que la caisse du village Iguersafene se trouve en mesure de financer de grands projets du développement, c'est un constat fait a partir de l'analyse des ressources et les dépenses du village et le mouvement de la caisse du village qui investie des sommes très importantes pour la réalisation de devers projets d'intérêt général, et même ceux qui nécessite un budget de grande importance la caisse se trouve en mesure de les financer avec ces propres ressources, dans le cas échéant le comité va recourir a un autre type de ressources qui est le prélèvement obligatoire sur tout les habitants une somme fixé pour rassembler la somme nécessaire a un projet. Ce point nous confirme aussi notre dernière hypothèse portant sur la création de nouvelles initiatives et le financement de grands projets du développement.

bibliographie

Ouvrages

- ❖ ARHAB Baya, « la décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement », paris, l'harmattan, 2005.
- ❖ BERNARD PECQUEUR, « le développement local mode ou modèle », Paris Syros, 1989.
- ❖ BERNARD PECQUEUR (2005), « les territoires créateurs de nouvelles ressources productives », géographie, économie, société.
- ❖ BERNARD PECQUEUR, « le développement territorial : une nouvelle approche des processus du développement pour les économies du sud ».
- ❖ DECOSTER Dominique Paul, « vers un contrat d'avenir locaux », Bruxelles, ULB-IGEAT, 2000.
- ❖ GILLES Wasser, « l'insertion comme application de l'économie sociale et solidaire », éditions universitaires européennes, 2012.
- ❖ HOUEE Paul, « le développement local au défi de la mondialisation, paris, l'harmattan, 2001.
- ❖ JAMBES jean pierre, « territoires apprenants esquisse pour le développement local du XXI siècle », Paris, l'harmattan, 2001.

Articles et rapports :

- ❖ AHMED ZAID Malika, (2002) « le développement local a travers une analyse critique des finances communales de la wilaya de Tizi-Ouzou » ; revue campus N°5.
- ❖ AHMED ZAID M., 2013, Social Action and regulation of the Social Economy Sector in Algeria: Analysis of the future of social action devices, 4th CIRIEC International research Conference on Social Economy *Social economy on the move ...at the crossroad of structural change and regulation*, Antwerp, October.
- ❖ AHMED ZAID M., et BENAMARA K., 2012, [Economie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie \(Algérie\)](#), XIIe Rencontres du RIUESS, *L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société* - Nancy - 6-8 juin 2012.
- ❖ AHMED ZAID M., 2011, « Les spécificités du management des entreprises de l'économie sociale : Etude du processus de création et mise en œuvre des coopératives de microcrédit par l'association Touiza solidarité – International. », in Actes du

Bibliographie

- colloque international : Les effets de la mondialisation sur le management des organisations des pays en développement, Université d'Annaba.
- ❖ BENAMARA K., et AHMED ZAID M., 2011, « Les mécanismes de régulation socio-économique en Algérie face à la crise financière mondiale : Quelle opportunité pour l'économie sociale ? », in Actes du colloque international : *La régulation de l'action publique dans le contexte de crise financière mondiale*. REDYL-CIRIEC, U.M.M.T.O.
 - ❖ AHMED ZAID M., 2008, « Prédispositions sociales traditionnelles et limites des dispositifs institutionnels de l'action sociale territoriale en Algérie. », Contribution au 27ème Congrès du CIRIEC, *Innovation and Management. The responses of public, social and co-operative economy enterprises to major challenges*, Séville.
 - ❖ AHMED ZAID M., 2007, « De la solidarité traditionnelle à la solidarité institutionnalisée : une transition mal consommée. Cas de la Kabylie. », Contribution au Centre de Recherches en Sciences Sociales de l'UMB, Strasbourg.
 - ❖ BENAMARA K., et AHMED ZAID M., 2007, « Intervention et action sociales des collectivités territoriales algériennes », in Actes du colloque international : *Intervention sociale, regards croisés*, UAM Bejaia.
 - ❖ BENAMARA K., et AHMED ZAID M., 2007, « Réflexion sur le rôle de la solidarité locale dans le développement social : illustration à travers l'action sociale associative au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou », in Actes du colloque international « *Gestion durable des territoires. Développement local et solidaire, regards croisés*, UHA-UMMTO.
 - ❖ AHMED ZAID M., 2007 « l'intercommunalité : un instrument de coopération et de solidarité nécessaire pour une approche du développement local durable fondée sur une logique territoriale, cas de la wilaya de Tizi-Ouzou » colloque international gestion durable des territoires, développement local et solidaire : regards croisés ,HCFAUR, n°2005-18/UHA-UMMTO,28-29 octobre.
 - ❖ AHMED ZAID M., 2005, « Prédispositions culturelles et mécanismes actuels de l'économie sociale et solidaire en Algérie », Communication au colloque international : *L'économie solidaire : champs théoriques et pratiques*, Université de Tlemcen.
 - ❖ AHMED ZAID M., 2003, « Conflits de gouvernance locale : l'organisation sociale traditionnelle face à l'organisation territoriale issue du droit positif en Kabylie

Bibliographie

- (Algérie) », Communication au colloque international *Gouvernances et transactions sociales*, CRESS, UMB, Strasbourg.
- ❖ AHMED ZAID (M), ABDELKHALEK(t), OUELHAZI(Z) « l'économie sociale et solidaire au Maghreb quelles réalités pour quel avenir », rapport pour Ipmed, novembre 2013.
 - ❖ C. Vienney 1994, l'économie sociale, repères/découverte, 1994.
 - ❖ Comité éditorial pédagogique de l'UVMAF, « la mutualité ».
 - ❖ DAVY S, VERNA J, « l'entrepreneuriat social : un levier pour la croissance de l'emploi », INES, 2012.
 - ❖ DE MULDER, DRAUNT, « les marchés du travail dans la zone euro et la crise », BNB, revue économique septembre 2012
 - ❖ Déclaration sur l'identité coopérative, France, 2010
 - ❖ Document de synthèse, les concepts clés de l'économie sociale et solidaire.
 - ❖ EDITH Archambault, le secteur associatif dans les états membres de L'UE, université de Paris I, France.
 - ❖ JACQUES LEVY, l'espace légitime, sur la dimension géographique de la fonction politique, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994.
 - ❖ Jean-François DRAPERI, « l'entrepreneuriat social, un mouvement de pensée inscrit dans le capitalisme », ACTE1, 2010.
 - ❖ Jean-luc OUTIN : l'économie sociale et solidaire : caractéristiques, acteurs et enjeux, Centre d'économie de la Sorbonne (UMR univ-paris 1 CNRS).
 - ❖ GARABE Michel, économie sociale : historique et terminologie, forum Montpellier, 2007.
 - ❖ KONE Karidja, « qu'est-ce qu'une mutuelle sociale », Abidjan, 2010.
 - ❖ MEZOUAGHI Mihoub, « les territoires productifs en question : transformations occidentales et situations maghrébines », *Alfa. Maghreb et sciences sociales*. IRMC : Tunis, Maisonneuve et Larousse : Paris.
 - ❖ NINACS, WILLIAM A, « le service social et l'appauvrissement, vers une action axée sur le contrôle de ressources », in la pauvreté en mutation, cahier de recherche sociologique n°29, département de sociologie, UQAM, 1997.

Bibliographie

- ❖ OUSSALEM Mohand Ouamer « le développement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou : potentialités, contraintes et perspectives », revue campus n°5, faculté de sciences économiques université de Tizi-Ouzou ,2008.
- ❖ TCHEERNONOG, Viviane, enquête sur le monde associatif.
- ❖ Sommet de Montréal « le développement local »,2002.

Thèses et mémoires :

- ❖ ZIANE lekhdar : « essai d'évaluation de l'apport du secteur de l'artisanat dans le développement local : cas du travail du bois dans la wilaya de Bejaia »UAM Bejaia 2012.
- ❖ Celia AMROUN, « les coopératives agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou », mémoire de master, UMMTO, 2013.
- ❖ Cylia SEROUR, « développement territorial et valorisation des ressources de la wilaya de Tizi-Ouzou : cas des savoirs faire artisanaux »,mémoire de master, UMMTO, 2014.

Sites internet :

- ❑ <https://www.marocagreg.com/forum/sujet-les-avantages-et-les-inconvenients-de-la-mondialisation-23905.htm>
- ❑ http://ripress.org/declaration_lima1997_fr.pdf.
- ❑ www.coop.ch
- ❑ www.vie-publique.fr
- ❑ <http://www.interieur.gov.dz/index.php/fr/vie-associative/associations.html>
- ❖ www.entreprises.cooperatives/decouvrir les coopératives
- ❑ www.muteg.dz

Cours :

KERNOU K, cours, «fondements de l'économie sociale et solidaire», master II, MTIP, 2016/2017.

Annexe 1 : questionnaire

L'enquête s'inscrit dans le cadre du master « management territorial et ingénierie de projets », réalisant un travail de recherche et de fin cycle qui a pour objet d'analyser l'impact des caisses villageoises et leur contribution développement local dont l'intitulé porte sur la « contribution a l'étude de l'impact des caisses villageoises sur le développement territorial en Kabylie » .

Questions relatives à la personne

1- quel est votre âge :

☐ 20-30

☐ 31-40

☐ 41-50

☐ 51-60

☐ 61-90

2- quel est votre niveau d'études :

☐ Primaire

☐ Secondaire

☐ Supérieur

☐ Sans niveau

3- quels est votre activité :

☐ Agriculteur ☐

Fonctionnaire

☐ Femme au foyer

☐
Artisan/commerçant

☐ Etudiant ☐

Chômeur

4- Habitez vous actuellement dans le village

☐ Oui

☐ Non

Annexe 1 : questionnaire

5-êtes-vous ou avez-vous été membre de :

☐ L'association ☐

Comité du village

☐ Aucun

Questions relatives au village

6-pour vous qu'est-ce qu'un village ?

7-quels sont les problèmes dont souffre votre village ?

8-la commune répond elle au besoin du village ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sais pas

9-Pensez-vous que la commune néglige votre village ?

☐ Moins que les autres villages

Annexe 1 : questionnaire

☐ *Pas plus que les autres*

☐ *Ne néglige pas*

☐ *Ne sais pas*

10- Existe-t-il des cas où le village joue le rôle de la commune ?

☐ *Oui* ☐

Non

☐ *Ne sais pas*

11- Dans quel domaine le village joue un rôle de la commune ?

☐ *Activités sportives*

☐ *Actions sociales*

☐ *Aménagement des espaces*

☐ *Activités culturelles*

☐ *Autres*

☐ *Ne sais pas*

12- Quelles sont les activités que votre village organise toujours ?

Questions relatives au comité du village

13- Pour vous que représente un comité du village ?

Annexe 1 : questionnaire

14- Comment votre comité du village est-il organisé ?

15- Lors de l'AG quelles sont les modalités de prise de décision ?

16- Les actions de votre comité du village sont elles efficaces ?

☐ Oui ☐

Non

☐ Ne sais pas

17- Comment peut-on reconnaître cette efficacité ?

Questions relatives aux associations

18- Existe-t-il des associations dans votre village ?

☐ Oui

☐ Non

19- les quelles ?

Annexe 1 : questionnaire

20- Quel l'effet des associations sur le village ?

☐ Négligeable

☐ Sans effet

☐ Important

☐ Sans effet

21- L'association a-t-elle une autonomie envers le comité du village ?

☐ Autonomie financière

☐ Choix du programme d'actions

☐ Choix des membres

☐ Ne sais pas

22- Quel est le rapport entre les deux institutions ?

☐ Coopération

☐ Conflit

☐ Aucun rapport

☐ Ne sais pas

23- L'association peut-elle remplacer le comité du village ?

23- Quels sont les objectifs visés par vos associations ?

Annexe 1 : questionnaire

24-A quel pourcentage pouvez-vous estimer l'atteinte de ces objectifs

--

Questions relatives à la caisse du village

25- Pour vous la caisse de village représente quoi ?

--

26- Quelles sont les principales ressources de votre village ?

--

27- Quelles sont les dépenses mensuelles de votre village ?

--

Annexe 1 : questionnaire

28- La caisse de votre village peut financer des grands projets du développement ?

☒ **Oui**

☐ **Non**

29- Les activités organisées dans votre village sont financées de quelle manière ?

30- Votre caisse du village finance-t-elle des projets de développement local ?

31- Pouvez-vous citer les projets réalisés à travers votre caisse villageoise

32- De quelle utilité sont ces projets ?

Annexe 1 : questionnaire

33- Pouvez-vous suggérer des projets du développement pour votre village ?

34- Dans quelle mesure votre caisse peut-elle générer des initiatives en matière :

a- D'environnement :

b- éducation sociale :

c-Tourisme :

d-activités économiques :

35- Votre village exerce t-il des activités économiques :

Annexe 1 : questionnaire

36- Ces activités sont elles susceptibles à la création d'entreprises sociales au sein de votre village ?

Questions destinées aux membres du comité du village :

1-la caisse de votre village arrive-t-elle à financer tout les besoins du village sans avoir recours à d'autres moyens de financement ?

.....
.....
.....

2-quelles sont vos ressources ?

.....
.....
.....

3-les cotisations annuelles peuvent elles suffire au bon fonctionnement de votre village ?

.....
.....
.....

4- les dons représentent un moyen important pour l'alimentation de la caisse ?

.....
.....
.....

5-Pouvez vous me distinguer entre les ressources obligatoires et les ressources exceptionnelles de votre caisse villageoise ?

.....
.....
.....

6-quelles sont vos dépenses annuelles ?

.....
.....
.....

Annexe 1 : questionnaire

7-Quelles sont vos dépenses obligatoires ?

.....

.....

.....

8-Quels sont vos dépenses facultatives ?

.....

.....

.....

9-Quels sont vos dépenses de fonctionnement ?

.....

.....

.....

10-Quelles sont vos dépenses d'équipement ?

.....

.....

.....

11-Pouvez-vous m'indiquer la marge en pourcentage de chaque un de ces types de dépenses ?

.....

.....

.....

12-La commune contribue-elle à ces dépenses ?

.....

.....

.....

13-Si oui, quelle est sa marge et quelle est la marge de l'autofinancement relatif a ces dépenses ?

.....

.....

.....

14-avez-vous déjà réalisé des projets de développement local ?

.....

.....

.....

Annexe 1 : questionnaire

15-pouvez vous me citer les projets du développement réalisés dans votre village ?

.....
.....
.....

16-comment effectuez-vous le choix des projets à réaliser ?

.....
.....
.....

17-avez-vous des projets de développement pour le futur ?

.....
.....
.....

18-pensez vous que les caisses villageoises contribuent au développement local ?

.....
.....
.....

Annexe 2 : principales lois du village

Chapitre1 : Assemblée générale

Une assemblée générale ordinaire doit se tenir au moins une fois tout les trois mois.

Article 1.1 : Les assemblées générales auront lieu à AGOUNI à 7h00 en été et à 8h en hiver. Sont appelés à assister aux assemblées toutes les personnes inscrites sur la liste du village, en cas d'absence injustifiée de ces derniers, ils sont passibles d'une amende.

Article 1.2 : Pendant l'appel, les retardataires sont verbalisés d'une amende de 50DA.

Article 1.2 (bis) : Toute absence injustifiée à l'assemblée est passible d'une amende de 200 DA.

Article 1.3 : En cas d'absence injustifiée à une journée de travail général, une amende de 400 DA est infligée.

Article 1.4 : En cas d'absence signalé par un, proche (voisin, frère, cousin), une justification verbale s'impose immédiatement.

A l'occasion des fêtes de mariages, il a été constaté un nombre élevé d'absences aux assemblées et des listes dépassant les 30 personnes sont remises au comité. Et afin d'éviter ces absences considérées injustifiées, certaines dispositions ont été prises :

- Sont autorisés uniquement les absences des membres de la famille restreinte (fils, frères et progénitures).
- Au cas où une famille ne dispose pas de personnes susceptibles de l'aider, elle pourrait inviter au sein de la famille élargie, un nombre ne dépassant pas six(06) personnes.
- Pour les travaux de construction, une liste des bénévoles doit être déposée au niveau du comité du village
- Pour les visites à l'hôpital, les citoyens doivent informer au préalable le comité afin que leur absence soit gérée convenablement.

Article 1.5 : Tout mensonge afin de justifier une absence est passible d'une amende de 200 DA

Article 1.6 : Pendant toute la durée de l'assemblée, la position assise est imposée à tout le monde, faute de quoi une amende de 100 DA est infligée.

Annexe 2 : principales lois du village

Article 1.7 : Toute personne qui intervient dans un débat doit respecter l'ordre et la durée. Toutefois, les interventions anarchiques et improvisées sans que l'intéressé soit invité sont verbalisées d'une amende de 200 DA.

Article 1.8 : En cas où l'intervenant insulte, manque de respect à autrui, ou tente de perturber l'assemblée en essayant de défendre quelqu'un à tort est passible d'une amende de 500 DA.

Article 1.9 : Les citoyens, en cas de contrainte majeure pour s'absenter, doivent impérativement informer et avoir l'aval (autorisation) du comité du village.

Article 1.10 : Les citoyens qui résident à l'extérieur et se trouvant au village 1 jour de l'assemblée, sont tenus à assister, dans le cas contraire une amende de 200DA.

Article 1.11 : En cas d'une assemblée extraordinaire, les citoyens non-résidents au village sont tenus de respecter les convocations qui leurs seront transmises, à défaut, ils seront verbalisés d'une amende de 500DA.

Chapitre 2 : Enterrements et obsèques

Article 2.1 : Dé l'annonce d'un décès au village, une assemblée générale est jugée utile afin de prendre en charge les obsèques.

Article 2.2 : La présence des citoyens majeurs à l'assemblée est indispensable et obligatoire. En cas d'absence, une amende de 200 da est imposée.

Article 2.3 : Le village dispose d'une équipe de TALEBS, formée par l'IMAM et mise à la disposition de toutes les familles des défunts. Faire appel aux TALEBS étrangers est interdit. Le non respect de cet article est passible d'une amende de 5000 DA, et l'intéressé est aussi tôt blâmé.

Article 2.4 : En cas d'absences répétées et injustifiées, le comité peut les dénoncer publiquement à l'assemblée générale de village pour donner des explications sur le cas. Et le comité pourrait suspendre l'appel de village le jour de leurs enterrements.

Article : 2.5 : A l'appel de la levée du corps, les citoyens sont invités à se regrouper devant la demeure du défunt. Le non respect de l'article est passible d'une amende de 200 DA.

Article 2.6 : Les commerçants sont appelés à former de 10h00 jusqu'à la fin de l'enterrement, en ce pour compatir avec la famille du défunt, à défaut, une amende de 400 DA est prévue.

Annexe 2 : principales lois du village

Article 2.7 : Tout stationnement de véhicules pouvant gêner le passage le jour de l'enterrement est passible d'une amende de 500 DA

Article 2.8 : L'enterrement doit se faire dans la dignité et le calme, en marquant notre émotion envers la famille endeuillée.

Article 2. 9 : La prise de parole au moment de DAAWA LKHIR est interdite, sauf l'Imam est autorisé. Le non –respect de l'article est passible d'une amende de 1000 DA

Article 2.10 : Le comité du village est le responsable morale dans l'organisation des funérailles.

Article 2.11 : Le jour de l'enterrement le comité est tenu de :

- a- Mobiliser les citoyens du village a l'exception de la famille du défunt.
- b-Afficher des avis de décès à travers les villages proches.
- c-Prendre en charge tout les frais des obsèques.
- d-Designer des personnes pour la réalisation de la tombe
- e- prendre en charge et mettre en place tout les moyens matériels.

Chapitre3 : Eau potable

Article 3.1 : Pendant la période du relevé, tout citoyen a droit à 80 L par jour gratuites, (ceux qui résides seuls est 120L en binôme est 100), avec possibilité d'augmenter ou de réduire ce quota selon la disponibilité de l'eau.

Article2.3 : Tout branchement sans autorisation du comité est interdit. En ce sens, seul le comité est habilité à alimenter de nouvelles résidences. Les infractions sont pénalisées d'une amende de 5000 DA, plus les dommages causés sur la conduite.

Article 3.3 : L'installation des compteurs devrait se faire à l'extérieur du domicile.

Article 3.4 : Le branchement sera à la charge du propriétaire. (la pièce+ 700 DA frais de branchement).

Annexe 2 : principales lois du village

Article3.5 : L'ouverture des regards sans autorisation est passible d'une amende de 500 DA plus les dommages causés. Et en cas d'accident endommageant les conduites intégralement à la charge de fauteur.

Article 3.6 : Afin de préserver et assurer la disponibilité d'eau potable pour les habitations, l'alimentation des unités industrielles (poulaillers, unités de parpaings,...), ne peut pas être autorisé, elle est interdite. Par ailleurs, le comité autorise les industriels à alimenter leurs unités à partir des fontaines.

Article 3.7 : Pour le relevé des compteurs, le comité est souverain de choisir les dates et les périodes.

Article 3.8 : Le comité est libre de procéder au relevé à tout moment de tout compteur suspect.

Article3.9 : Le plombage des compteurs doit rester permanent, son enlèvement est soumis à l'autorisation du comité de village, faute de quoi une amende de 400 DA est imposée.

Article3.10 : Les réparations seront couvertes par les cotisations prévues dans le cadre de la maintenance du réseau.

Article 3.11 : Les citoyens qui refusent de régulariser leur situation vis-à-vis du village, leur droit à l'eau potable est automatiquement supprimé.

Article3.12 : Pour les fêtes le quota d'eau potable est limitée à 6000L.

Article3.12 : Une amende de 5000DA pour chaque citoyen qu'on trouve son compteur ne marche pas le jour de relevé final ou particulier, chaque cas d'anomalie doit être signalé immédiatement au comité.

Chapitre 4 : Bassins et fontaines

Article 4.1 : Le village dispose actuellement de cinq bornes-fontaines qui sont alimentées par le trop-plein du château d'eau, donc à écoulement non permanent.

Article4.2 : Afin d'utiliser rationnellement ces fontaines, il est prévu ceci :

-l'horaire pour le remplissage des citernes est de 23h00 à 4h00 du matin.-pendant la journée, les bassins sont réservés à l'usage domestique.

Annexe 2 : principales lois du village

-les infractions sont soumises a une amende de 200 DA pour les propriétaires des citernes et une amende de 100 DA pour les usages domestiques en cas de conflits.

Chapitre5 : Cotisations

Article5.1 : La redevance des compteurs est fixée à 25DA/mois/compteur. Cette redevance s'inscrit dans le cadre de la maintenance du réseau.

Article5.2 : Les émigrés ainsi que les retraités (en devise) dépassant les 100 € par mois sont soumis à des cotisations qui sont repartis comme suit :

➤ De 100€ à 300€	→	1.25€ /mois
➤ De300€ à 750€	→	2.50€/mois
➤ De 750€ et plus	→	5€ / mois

A cet effet, et compte tenu de leurs apport financier, cette catégorie est dispensée de tout les travaux, sauf s'ils le désirent.

Chapitre 6 : Environnement

Article 6.1 : Tout jet d'ordures ménagères ou déchets, en dehors du tracteur de la collecte est pénalisé d'une amende de 1000 DA, plus le nettoyage immédiat des lieux.

Article 6.2 : Tout acte d'ébriété, jet de bouteilles ou de canettes dans le village, ou acte pouvant nuire à la sérénité des citoyens est pénalisé d'une amende de 500DA.

Article 6.3 : Sortie des ordures ménagères en dehors des heures de collecte qui se fait chaque jour de 7h à 12h est pénalisé d'une amende de 1000 DA.

Article 6.4 : Jet des déchets solides ou casses de construction dans les propriétés du village sans autorisation du comité, est passible d'une amende de 1000DA en plus de ramassage des déchets jetés.

Chapitre 7 : Social

Article7.1 : Dans l'intérêt de sauvegarder l'unité du village, toute discussion ou débat en rapport avec le passé et qui remuent dans des affaires déjà réglées, sont strictement interdits, une amende de 500 DA est prévue.

Annexe 2 : principales lois du village

Article 7.2 : En cas d'utilisation d'armes à feu ou d'armes blanches dans des conflits, la victime est libre de soumettre l'affaire devant la justice ; l'amende prévue est de 10.000DA à 30.000 DA.

Article 7.3 : Tout acte de vol (violation du domicile), la victime est libre de soumettre l'affaire en justice, une amende de 10.000 DA à 30.000 DA sera infligée.

Article 7.4 : Le tapage nocturne est passible d'une amende de 1000DA pour les majeurs et 500DA pour les mineurs.

Article 7.5 : Toute vente d'alcool ou de produits illicites dans le village est passible d'une amende de 5000DA à 10000DA. Par ailleurs leur consommation avec excès en perturbant la vie sociale, une amende de 1000DA à 5000DA est prévue et solliciter l'intervention de la police.

Article 7.6 : Tout acte de bouchage de fossé ou de rigole d'évacuation des eaux pluviales est pénalisé d'une amende de 1000 DA, en plus de remise en place de l'état des lieux.

Article 7.7 : Le non-respect des cimetières et des lieux saints, une amende de 200 DA pour les mineurs et de 500 DA pour les majeurs.

Article 7.8 : La violation des propriétés privées (champs) : amende de 1000 DA pour dommages majeurs et 500 DA pour dommages mineurs, ainsi que des amendes liées à l'infraction des maisons ou vol des biens publics ou privés, 5000DA à 10000DA pour les dommages majeurs et de 2500DA à 10000 DA pour les dommages mineurs.

Article 7.9 : Les marchands ambulants, pour vendre leurs marchandises dans la sérénité, doivent se positionner aux endroits désignés à savoir : AGOUNI et TIZI-GUIRES, le droit de place est fixé à 200DA sauf les cordonniers sont exonérés.

Article 7.10 : Les handicapés physiques et mentaux dispensés des travaux collectifs.

Article 7.11 : Les nouvelles constructions doivent respecter les voies publiques, cependant, les propriétaires peuvent solliciter le comité de village afin qu'il puisse délimiter le passage.

Article 7.12 : Tout stationnement gênant ou qui bloque la voie publique sans motif valable est passible d'une amende de 400DA.

Annexe 2 : principales lois du village

Article7.13 : Le bétail abandonné (appartenant a nos citoyens), qui endommage des propriétés privés est passible d'une amende de 200DA/ tête.

Article7.14 : Toute agression physique ou morale est passible d'une amende de 1000DA.

Article 7.15 : Tout manque de respect verbal ou gestuel envers un membre de comité, que sa soit au bureau ou à l'extérieur est passible d'une amende de 5000DA et de 400 DA si son geste est jugé intentionnel.

Article7.16 : Toute vitesse jugée excessive dans le village est passible d'une amende de 500DA.

Article7.17 : Toute affaire réglé par le comité ou l'assemblée générale du village, avec le consentement de tout le monde, toute personne qui remet en cause cette décision est passible d'une amende de 5000 DA.

Article 7.18 : Tout dépôt de marchandises sur les lieux publics dépassant le délai de 8 jours, est passible d'une amende de 500 DA.

Article7.19 : En cas d'arrivée du matériel ou des matériaux nécessitant un déchargement manuel, les personnes présentes sur les lieux doivent impérativement y prendre part, l'esquive ou le refus sans justification est pénalisé d'une amende 500DA.

Chapitre8 : Les fêtes et mariages

Article8.1 : En vue de leurs assurer un bon accueil et préserver la quiétude de nos citoyens, les invités aux fêtes doivent être accompagnés durant leurs séjour au village.

Article8.2 : Les familles doivent limiter ou interdire l'utilisation des liqueurs au risque de créer des problèmes sérieux. A ce propos, dans le cas ou le présent article est contrarié, le chef de famille est verbalisé d'une amende de 10000 DA et les personnes ivres verbalisées de 1000DA.

Article 8.3: Durant les fêtes de mariage, la vigilance et l'organisation seront assurées par la famille et ceci en collaboration avec le comité du village. Les cartes d'invitations seront attribuées automatiquement aux étrangers.

Article8.4 : L'utilisation d'armes à feu pendant les fêtes est strictement interdite. Faute de quoi une amende de 5000 DA sera infligée au chef de famille.

Annexe 2 : principales lois du village

Article 8.5 : Pour fête de mariage les familles doivent informer le comité du village au plus tard une semaine à l'avance, à défaut une amende de 1000 DA jusqu'à 5000 DA.

Chapitre 9 : La convocation

ARTICLE 9.1 : L'établissement des convocations permet de régulariser plusieurs situations dans le calme, ainsi permettre aux citoyens de s'expliquer. Par conséquent, le citoyen convoqué doit impérativement répondre à la convocation émise par le comité de village. A défaut, le comité impose une amende de 200DA.

ARTICLE 9.2. : Tout citoyens verbalisé et qui ne donne réponse à la convocation, l'amende est automatiquement augmentée de 50DA en un délais d'une semaine, mais a la troisième convocation l'amende est fixé à 1000 DA.

Chapitre 10 : Inventaire

Article 10.1 : Afin de mieux suivre tout mouvement ou déplacement du matériel et des matériaux du village (entrées et sorties), un registre est mis à la disposition du comité pour un inventaire systématique et régulier.

Chapitre 11 : Travaux

Article 11.1 : La méthode de travail s'inscrira à tour de rôle par rapport à la liste du village.

- Les absents aux travaux sans justification sont passibles d'une amende de 200.00 DA et cela pour tous les citoyens. Et le comité décidera immédiatement au changement de la date de son tour.

- Les fonctionnaires et les citoyens résidents à l'extérieur ont le droit de choisir la journée qui leur convient pour passer leur tour de travail, qui sera communiquée au comité.

- Toutefois si le comité juge nécessaire de faire travailler tous les citoyens, ces derniers doivent s'y conformer.

- Les absences au travail général sont soumises à une amende de 400.00DA.

Article 11.2 : Les maçons du village, compte-tenu des projets envisagés sont appelés à participer à leur concrétisation. Ces maçons doivent passer leurs tours à l'instar des autres citoyens, et en cas de besoins, ils seront appelés à travailler pour des journées payées.

Annexe 2 : principales lois du village

Article 11.3 : La convocation pour les travaux de tour doit être établie 48h à l' avance, afin de permettre aux convoqués de répondre.

Toute infraction ou dépassement non-cité dans le présent règlement, le comité est souverain d'appliquer, de traiter l'affaire et de fixer l'amende qui convient et ceci selon la gravité de l'affaire, avec consensus des membres du comité.

Il revient uniquement au comité du village de réviser ce document, ajouter, modifier ou supprimer une ou plusieurs lois, selon les circonstances, après consultation de l'assemblée générale.

Liste des illustrations

Liste des tableaux :

Tableau n°1 : le nombre d'associations par type en Algérie.....	43
Tableau n°2 : les associations du village Iguersafene	64
Tableau n°3 : les ressources du village	66
Tableau n°4 : caractéristiques de l'enquête selon le genre.....	76
Tableau n° 5: caractéristique de l'enquête selon l'âge	77
Tableau n°6 : résidence actuelle des enquêtés	77
Tableau n° 7 : les enquêtés membres du comité du village ou des associations.	78
Tableau n°8 : ressources du village de premier trimestre 2017.....	80
Tableau n°9 : ressources du deuxième trimestre de l'année 2017	81
Tableau n°10 : ressources du troisième trimestre de 2017	82
Tableau n°11 : recettes de la caisse du village des trois premiers trimestres de 2017	84
Tableau n°12: dépenses du premier trimestre 2017	85
Tableau n°13 : dépenses du deuxième trimestre 2017	86
Tableau n°14 : dépenses du troisième trimestre 2017	86
Tableau n°15: dépenses des trois premiers trimestres de 2017	87

Liste des graphes :

Graphique 1 : ressources du premier trimestre 2017.	80
Graphique 2 : ressources du deuxième trimestre 2017.....	81
Graphique 3 : ressources du deuxième trimestre 2017.....	83
Graphique 4 : ressources du village des trois premiers trimestres 2017.	84
Graphique 5 : répartition des dépenses des trois premiers trimestres de 2017.....	87
Graphique 6: les recettes et dépenses du village durant les trois premiers trimestres de 2017.	88

Liste des illustrations

Liste des cartes et schémas :

Carte 1 : Situation géographique de la commune Idjeur d'Idjeur.	59
Schéma 1 : les champs d'intervention de la caisse du village	90

Table des matières

Introduction générale.

Chapitre I : Approche théorique du développement local.

Introduction.....	5
Section 1 : la notion du développement local dans l'analyse économique	5
défini.	
Définition du développement local	5
a. La notion de « développement »	5
b. La notion de « local »	6
a. Composante économique	9
b. Une composante culturelle	9
Les dimensions du développement local	10
a. La dimension économique	10
b. La dimension locale	10
c. La dimension du DÉC	10
d. La dimension communautaire	10
Les objectifs du développement local	10
Le rôle du développement local	11
Les conditions du développement local	11
L'existence d'une communauté locale	11
Le partenariat.....	11
L'environnement et un climat propice à l'action	12
Les outils du développement local	12
a. L'aménagement du territoire	12
b. La décentralisation.....	12
c. La gouvernance locale	12
d. Le financement	12
Les acteurs de développement local	13
L'initiateur de la démarche	13

Table des matières

a. L'acteur économique.....	13
b. Le militant associatif.....	13
c. L'él u local.....	14
Le leader	14
Négociateur.....	14
Le passeur.....	14
Les citoyens	15
Section2 : pourquoi le développement local ?.....	15
La crise économique.....	15
La mondialisation de l'économie	16
Définition de la mondialisation économique.....	16
Les avantages de la mondialisation.....	17
Les inconvénients de la mondialisation	18
La crise des valeurs culturelles.....	18
Définition de valeurs culturelles.....	19
Crise de valeurs culturelles	19
La globalisation culturelle.....	20
Section3: Application du développement local.....	20
Définition du territoire.....	20
Le territoire donné.....	20
Le territoire construit	20
3.2. Le territoire comme marqueur d'identité	21
Section4: Le développement local en Algérie.	21
La démarche Algérienne en matière de développement local.....	23
Emergence de nouveaux acteurs de développement	23
Les nouveaux acteurs du développement local	25
Nouvelles possibilités d'action	26
Les acteurs du développement local en Algérie	26

Table des matières

Les entreprises	26
Les collectivités territoriales et leurs groupements (les communes, les daïras, les wilayas)	
26	
L'université.....	26
Les associations.....	26
L'Etat	27
Les objectifs de la démarche de développement local en Algérie	27
Conclusion	27
Chapitre II : revue de littérature relative à l'économie sociale et solidaire.	
Introduction	28
Section1 : définition de l'économie sociale et solidaire.....	28
L'économie solidaire	29
L'économie sociale	30
L'économie sociale et solidaire	30
La différence entre l'économie sociale et l'économie solidaire.....	31
Aperçu historique de l'économie sociale et solidaire.....	31
Lecasdel'Algérie	33
a. Les solidarités ancestrales et religieuses	33
b. La solidarité sociale institutionnalisée	34
Section2 : les principes de l'économie sociale et solidaire	35
Principe de primauté du projet	36
Principe de libre adhésion	36
Principe d'égalité des membres	37
Principe de non lucrativité	37
Le principe de l'indépendance	37
Principe de démocratie	37
Principe de solidarité	37
La production de valeurs économiques et sociales	37

Table des matières

Section3 : les organisations de l'économie sociale et solidaire	38
Les associations	38
Définition	38
Modèles des associations	38
a. Le modèle corporatiste	38
b. Le modèle libéral	38
c. Le modèle socio-démocrate	39
d. Le modèle méditerranéen	39
Les catégories d'associations	39
a. L'action caritative et humaniste	39
b. Les secteurs de l'action sociale	40
c. Les associations sanitaires	40
d. Le secteur culturel	40
e. Le secteur sportif	40
f. Le secteur loisirs	40
g. Secteur expression et défense des droits et des intérêts	40
h. Secteur de l'éducation, de l'information et de l'insertion	41
i. Secteur d'activité économique	41
j. Autres	41
Les associations en Algérie	41
La législation des associations en Algérie	42
Typologie des associations en Algérie	42
Les coopératives	44
Définition	44
Les catégories de coopératives:	45
a. Les coopératives d'entreprises	45
b. Les coopératives de salariés	45
c. Les coopératives d'usagers	45

Table des matières

d.	Les coopératives de crédit	45
	Les caractéristiques des coopératives	45
	Les mutuelles	46
	Définition de la mutuelle	47
	Les objectifs des mutuelles.....	47
	Principes des mutuelles.....	47
	Les organisations non gouvernementales	48
	Les catégories d'ONG.....	49
	Quelques exemples des ONG.....	49
3.5.	Les fondations.....	50
a.	Les fondations d'entreprises	50
b.	Les fondations de personnes.....	50
c.	Les fondations abritées	50
3.5.1.	Les objectifs des fondations	51
	Section 4 : l'entrepreneuriat social.....	51
	Définition de l'entrepreneuriat social.....	52
	L'entreprise sociale	52
	Le management des entreprises sociales	53
	Les différentes dimensions dans les entreprises sociales	53
	Définition de L'entrepreneur social	54
	Les grands traits de l'entrepreneuriat social	55
	Finalité sociale supérieur à la finalité économique	56
	Recherche d'une pérennité et d'une efficacité économique.....	56
	Recherche d'un changement systématique et profond	56
	L'initiative entrepreneuriale, l'innovation et l'adoption comme facteurs majeurs du changement social	57
	Conclusion	57
	Chapitre III : Enquête sur la contribution de la caisse du village Iguersafene au développement	

Table des matières

territorial.	
Introduction	58
Section1 : présentation du village Iguersafene.	58
L'origine du mot Iguersafene	59
Délimitation géographique	59
Relief et hydrologie	60
Historique du village	60
Le village au 99 martyres	61
Délimitation administrative	61
Section 2 : Les structures d'actions et d'organisation au sein du village	62
Le comité du village	62
L'assemblée générale.....	62
Le comité du village à l'étranger	63
Les associations.....	64
La caisse du village.....	65
Les ressources du village.....	65
Les dépenses du village.....	68
Les dépenses d'équipement et de projets d'intérêt général.....	68
a. Les travaux d'AEP et d'assainissement.....	69
b. Infrastructures et équipements du village.....	69
c. Projets socio-économiques	69
d. Entretien du matériel	69
Les dépenses du fonctionnement	70
Section3 : Les projets du développement financés par la caisse du village:.....	70
défini.	
Eau de source	70
Les déchets ménagers	71
Le ramassage des déchets	71

Table des matières

Le tri des déchets.....	71
Le compostage.....	71
La commercialisation des déchets.....	72
Une salle polyvalente.....	72
Divers autres projets d'intérêt général financé par la caisse villageoise	73
 Section 4 : analyse des résultats obtenus.....	 76
Description de la population étudiée.....	76
Le rapport entre le village, les associations et la commune.....	78
La caisse du village.....	79
Capacité de financement de projets du développement.....	90
Conclusion	
Conclusion générale.....	93
Annexes.	95
Références bibliographiques	116
Liste des illustrations.....	120
Tables des matières.....	121